

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

**RICHARD YUNG**

**Sénateur des Français  
établis hors de France**

Membre de la commission des lois  
constitutionnelles, de la législation,  
du suffrage universel, du règlement  
et d'administration générale



COMPT E - R E N D U D E M A N D A T

A P R È S 4 A N S A U S É N A T

**BULLETINS D'INFO POLITIQUE  
POINTS DE VUE & COMMUNIQUÉS**

Situation en Côte d'Ivoire - Communiqué de presse .....	5
Quels moyens pour développer l'enseignement français à l'étranger ? - Communiqué de presse .....	5
BIP n° 2.....	6
Des poufs et des canapés plutôt que des élèves ? Communiqué de presse .....	7
Grève dans les établissements de l'AEFE le 10 mars.....	7
Une sénatrice sur deux est de gauche - Communiqué de presse .....	8
Communiqué Chine / Taiwan.....	8
BIP n° 3 - Réécrire ou retirer ?.....	9
BIP n° 5 - Pas d'argent pour l'aide sociale.....	10
BIP n° 7 - L'immigré, voilà le coupable .....	11
Conseil National du PS du 4 juin 2005.....	12
BIP n° 9 - Quelle aide pour les pays très pauvres ?.....	14
Les Nations-Unies ont 60 ans.....	15
BIP n° 11 - Des ordonnances ... pour la précarité de l'emploi .....	16
Mort de Robin Cook.....	18
L'évacuation de Gaza.....	19
Interview du 23 septembre 2005 sur Expatries.Senat.fr .....	20
BIP n° 14 - Cerbères .....	22
BIP n° 15 - Paris brûle-t-il ?.....	23
Tunisie .....	24
Scandaleux refoulement du président de RSF.....	24
BIP n° 16 - Cri d'alerte .....	25
Les mariages binationaux .....	26
BIP n° 19 - Vœux pieux et mauvaises mains.....	27
Réunion au Quai d'Orsay.....	28
Brevets européens, enjeu français.....	29
BIP n° 21 - Débat tronqué, débat truqué .....	31
BIP n° 23 - La gauche italienne a gagné, grâce aux Italiens de l'étranger .....	32
Iran : que faire ?.....	33
Stagiaires : rien de plus.....	36
Danger sur le mariage .....	36
BIP n° 25 - La piètre pitance du MAE.....	37
Non, les Français ne sont pas tous satisfaits ! .....	38
Élections à l'Assemblée des Français à l'Étranger .....	39
BIP n° 27 - Le 1er Juillet, Sarkozy ouvre la chasse aux enfants .....	40
BIP n° 29 - La carte scolaire en question .....	41
Interview du 19 septembre 2006 sur Expatries.Senat.fr .....	42

Journée parlementaire socialiste à Nantes .....	44
BIP n° 31 - Pénalisation de la négation du génocide arménien : une loi inutile et néfaste .....	45
Recours collectif - Communiqué de presse .....	46
La carotte et le bâton - Communiqué de Presse .....	46
Collectivité publique d'outre-frontière .....	47
BIP n° 34 - À la mémoire d'Allende .....	48
L'AFE, dernier bastion du machisme .....	49
BIP n° 35 - Les SDF du canal Saint Martin .....	50
La (dés) union est un combat ! (Georges Marchais).....	51
Article du Monde du 25 janvier.....	53
BIP n° 37 - L'appel de Londres.....	54
BIP n° 39 - Paris-Berlin : il est temps de refonder l'alliance .....	55
Attentat en Arabie saoudite.....	56
BIP n° 41 - Ce dont le Darfour a besoin .....	57
BIP n° 43 - Pour battre Nicolas Sarkozy, votons Ségolène Royal dès le premier tour .....	58
BIP n° 44 - Pour Ségolène Royal.....	59
BIP n° 45 - De la défaite faisons un tremplin .....	60
Les résultats du deuxième tour .....	61
Bilan des 10 ans de Tony Blair au 10 Downing Street.....	62
Interview du 24 mai 2007 sur Expatries.Senat.fr.....	63
Cinquième anniversaire de l'enlèvement d'Ingrid Betancourt .....	66
BIP n° 46 - Quand la guerre froide sert à torpiller l'Europe .....	67
Entrevue avec Bernard Kouchner, nouveau ministre des Affaires étrangères .....	68
Chose promise, chose due.....	70
L'amnistie ne passera pas par le Sénat .....	71
BIP n° 47 - Nous voulons du nouveau ! .....	72
Avis de naufrage sur l'Europe.....	73
BIP n° 50 - Plus ça change, plus c'est pareil.....	74
Les promesses électorales de Sarkozy débattues à l'AFE .....	75
Brice Hortefeux : Ministre de l'expulsion nationale.....	76
La mort d'une Chinoise sans-papiers illustre la politique de terreur du gouvernement.....	77
Situation en Birmanie .....	77
BIP N° 51 - Un peu de dignité pour nous, Français établis hors de France .....	78
Pour la démocratie en Birmanie.....	79
DSK au FMI : le temps de la réforme.....	79

Précisions sur la crise Birmane .....	80
Les Français de l'étranger, des privilégiés ? .....	81
Ouverture de la Cité de l'immigration .....	81
Où est passée la stratégie de Lisbonne ? .....	82
BIP N° 53 - Traité modificatif pour l'Europe : insuffisant mais nécessaire .....	83
Une politique à double face .....	84
Réforme des régimes spéciaux .....	85
BIP N° 55 - Poutine, ou la démocratie en danger .....	86
BIP N° 57 - Oui, nous irons à Versailles .....	87
Contribution à la rénovation de la pensée socialiste.....	88
Remarques sur le rapport sur la France et la mondialisation d'Hubert Védrine .....	88
Petit pas mais bon début : la flexisécurité à la française .....	91
Projet de directive européenne sur le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.....	92
Questions sur le projet de directive européenne sur le retour des étrangers en situation irrégulière .....	92
BIP N° 59 - La rupture brisée.....	94
Décision du Conseil constitutionnel relative à la loi sur la rétention de sûreté .....	96
Observations sur le premier tour des élections municipales et cantonales.....	97
BIP N° 61 - Enfin le printemps ! .....	98
Remaniement ministériel .....	100
BIP N° 63 - La France doit faire plus d'efforts pour l'aide alimentaire .....	101
Communiqué : conditions de l'élection des sénateurs .....	104
Election des députés des Français établis hors de France.....	105
Interview du 28 mai 2008 sur Expatries.Senat.fr.....	106
BIP N° 65 - Révision de la constitution : acte 2 .....	108
L'Europe avance vers un brevet communautaire .....	109
Immigration: l'Europe marche sur la tête avec la directive "Retour" .....	110
Indemnisation des dommages subis à l'étranger .....	112
BIP N° 67 - Ingrid Betancourt rapproche les Français .....	113
Députés des Français de l'étranger - Communiqué de presse.....	114
BIP N° 68 spécial «réforme de la Constitution» .....	116

## **Situation en Côte d'Ivoire - Communiqué de presse**

Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung, sénateurs socialistes représentant les Français hors de France, ont visité le 8 novembre la cellule de crise mise en place par le ministère des Affaires étrangères pour faire face à l'aggravation de la crise en Côte d'Ivoire.

Ils ont pu constater le travail remarquable et efficace réalisé par les 16 postes de travail, qui depuis samedi 12 heures ont répondu à 10 000 appels téléphoniques, tant de Français en Côte d'Ivoire que de leur famille et amis en France.

Les deux sénateurs se retrouvent dans la déclaration du Conseil de Sécurité du 7 novembre, et demandent la reprise de négociations de paix pour la mise en œuvre des accords de Marcoussis et d'Accra III.

Leurs pensées vont d'abord vers les soldats de l'opération Licorne tués samedi, et vers les Français victimes des émeutes et leurs familles qui sont dans la douleur. Ils partagent l'angoisse de la communauté française en proie à la montée de la violence, craignant pour leur sécurité et celle de leurs biens.

Ils suivent de très près l'évolution de la situation et soutiennent les actions du ministère des Affaires étrangères concernant leur sécurité.

*Publié le 09 novembre 2004*

## **Quels moyens pour développer l'enseignement français à l'étranger ? - Communiqué de presse**

Dans une interview parue dans Libération du 6 novembre, Xavier Darcos, ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, fait l'éloge des écoles françaises à l'étranger et reconnaît l'importance des missions remplies par l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE).

Mieux, il annonce un plan de développement ambitieux, incluant créations d'établissements, acquisitions immobilières, mise en œuvre de baccalauréats binationaux et de lycées internationaux, sans oublier le renforcement de la politique de bourses.

Les Français vivant à l'étranger, usagers ou acteurs de ces établissements, sont certes réconfortés de voir reconnue l'excellence du réseau d'enseignement français à l'étranger, et souligné leur rôle dans la diplomatie culturelle.

Ils partagent la plupart des orientations tracées par le ministre, et approuvent des objectifs qui visent à permettre à plus d'enfants d'être scolarisés dans des établissements de qualité.

Mais ces belles déclarations seront-elles suivies d'effet, c'est-à-dire de moyens mis à la disposition de l'AEFE pour qu'elle puisse accomplir ces missions ?

Le glissement de certains termes, de « renforcement » à « stabilisation », voire « redéploiement des marges de manœuvre » prouve qu'aucun financement supplémentaire ne sera apporté par l'Etat. Si des postes sont créés, il s'agira de postes de résidents, accroissant la charge des familles. Le budget 2005 confirme cette analyse. Rappelons que 60% du coût de l'enseignement français à l'étranger est à la charge des familles.

On nous parle de diversifier les sources de financement en impliquant les entreprises et les associations, nouvelle formule magique censée résoudre les besoins de l'Agence. En aucun cas ce mécanisme, incertain de surcroît, ne saurait remplacer l'indispensable participation financière de l'Etat par le biais des ministères de l'Education nationale et des Affaires étrangères.

**Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung**

*Publié le 09 novembre 2004*

## BIP n° 2

« Le modèle français est mieux compris dans l'Union » s'est félicité le Premier ministre devant les parlementaires réunis en Congrès à Versailles le 28 février pour voter l'adaptation de notre constitution au Traité constitutionnel européen. Et d'expliquer : « Les conventionnels ont construit un traité qui laisse une grande place à l'esprit français dans leur ambition européenne », avec pour avantage que le texte « est bien écrit, en net progrès » (par rapport à la rédaction du Traité de Maastricht).

Le professeur Raffarin a ainsi concédé une bonne note au traité. Bien écrit, des progrès, esprit français. On retrouve avec accablement la France arrogante donneuse de leçons et mesurant à son aune le vaste monde : le Traité constitutionnel, l'Europe, oui, nous pouvons approuver, car finalement ils sont assez français...

Cette attitude franchouillarde est non seulement risible mais grave.

D'abord elle nous rend insupportables, et nous qui vivons à l'étranger savons trop l'image déplaisante qu'une certaine classe politique donne d'elle-même.

Ensuite, à demander sur le Traité constitutionnel un « oui » français, au nom de la France, le gouvernement risque de récolter un « non » français, également au nom d'une France lasse de la politique menée.

S'en réjouir serait une triple erreur.

Faire une quatrième fois la nique à Chirac, en votant non au referendum, procurerait sans doute un grand plaisir, mais totalement inutile. Echec des candidats UMP aux cantonales, régionales, européennes, désastre électoral pour sa majorité... et toujours le même gouvernement Raffarin. Pour s'en débarrasser c'est dans les urnes législatives et présidentielles qu'il faut mettre un bulletin « non », ce qui implique que la gauche, et en premier lieu le PS, ait d'ici deux ans des solutions alternatives solides à proposer aux Français - ce qu'on appelle un « projet ». Nous y travaillons.

Ce serait ensuite une erreur d'analyse, car cela reviendrait à innocenter l'UMP, en rendant l'Europe responsable des dégâts de sa politique. Il est légitime de s'opposer aux reculs sociaux, aux licenciements boursiers, aux baisses d'impôts pour les privilégiés, à la suppression des 35 heures, aux réductions d'effectifs et de moyens pour la Santé, l'Ecole, les consulats, l'aide sociale, et la liste est longue. Mais tout cela est l'œuvre délibérée du libéralisme au pouvoir. Ni le Traité constitutionnel ni l'Europe n'en sont responsables, ou alors il faudrait remettre en cause la construction européenne depuis le Marché commun.

Enfin, ce serait un recul de l'Europe que de voter pour ou contre une politique française, en fonction d'une situation française, et non pour ou contre un enjeu européen. On nous dira que la conscience européenne est bien faible, qu'aux dernières élections dans notre pays seuls 43,50 % des électeurs se sont déplacés, et encore une partie d'entre eux l'ont-ils fait pour des motifs de politique intérieure qui n'avaient rien à voir avec l'Europe. C'est hélas vrai. Tant que les élections européennes n'auront pas lieu le même jour dans tous les Etats membres, elles seront tributaires des enjeux locaux. D'ici là, il faut expliquer, faire connaître, travailler pour que l'Europe soit une ardente volonté et non l'otage de débats hexagonaux.

Dans cette perspective, le Traité constitutionnel nous offre de nouveaux outils : plus de démocratie, une plus grande lisibilité des institutions, une permanence dans les fonctions, sans compter les incontestables avancées en matière de droits civiques et sociaux.

C'est pour cela qu'il faut voter « oui », et non parce qu'on y retrouve « la pensée française ».

*Publié le 01 mars 2005*

## **Des poufs et des canapés plutôt que des élèves ?**

### **Communiqué de presse**

C'est l'impression qui se dégage du rapport annuel que la Cour des comptes vient de publier sur les opérations immobilières du ministère des Affaires étrangères. La lecture en est édifiante. On y apprend que sur les cinq dernières années, « plus du tiers des opérations programmées et considérées comme prioritaires ont été abandonnées ou suspendues ». Que celles qui ont été menées à terme ont généré un surcoût moyen de 20 %, pouvant aller jusqu'à 117 % pour les travaux à l'ambassade de Singapour, voire 241 % pour la climatisation de l'hôtel du ministre au Quai d'Orsay.

Quant à la dizaine de poufs à 767 € pièce, et aux canapés à 6168 €, dûment payés par notre ambassade à Berlin, ils n'ont finalement pas été jugés dignes du siéger dans les salons.

Ce serait risible si, comme le souligne la Cour des comptes, ces « graves défaillances » n'avaient « d'importantes conséquences pour les finances publiques ».

Face à ce gaspillage incontrôlé qu'ils ont dénoncé lors de précédentes lois de finances, les sénateurs socialistes représentant les Français hors de France souhaitent rappeler la dure réalité vécue par leurs compatriotes, victimes du désengagement de l'Etat de ses missions et de la restriction des crédits. Le ministère diminue les personnels des consulats, taxe plus fortement les parents d'élèves scolarisés dans les établissements français à l'étranger, abandonne les Français relevant de l'aide sociale. Les solutions proposées par le Quai d'Orsay sont d'organiser la charité publique pour nos compatriotes nécessiteux, ou chercher des entreprises pour sponsoriser les lycées.

Face à cette situation, le laxisme de l'Etat en matière immobilière est indécent.

**Monique Cerisier ben Guiga et Richard Yung**

*Publié le 03 mars 2005*

## **Grève dans les établissements de l'AEFE le 10 mars**

Le 10 mars prochain de nombreux syndicats appellent à la grève dans les secteurs public et privé. Le projet de loi d'orientation sur l'école du ministre Fillon même s'il est adopté n'est pas applicable, restrictions budgétaires obligent.

à l'étranger, dans les établissements scolaires de l'AEFE, la mobilisation des syndicats est la même pour cette journée. A l'étranger aussi, les sujets de mécontentements et d'inquiétudes sont grands : la statut des enseignants recrutés locaux se délite, les frais de scolarité des élèves grimpent et l'administration de l'AEFE qui peine avec toujours moins d'effectifs et de crédits.

Le jeudi 10 mars tous les syndicats enseignants hors de France appellent à la grève dans les établissements de l'AEFE. Ils peuvent compter sur notre soutien à leur action et à leurs revendications légitimes.

**Monique Cerisier ben Guiga et Richard Yung**

*Publié le 03 mars 2005*

## **Une sénatrice sur deux est de gauche - Communiqué de presse**

Il y a 17 % de sénatrices, et 12 % de députées mais ce n'est pas grâce à la droite sénatoriale, qui fait tout pour freiner l'entrée de femmes au Palais du Luxembourg. C'est bien plutôt grâce aux partis de gauche, puisqu'une sénatrice sur deux est de gauche.

Les sénateurs socialistes représentant les Français hors de France sont bien placés pour dénoncer les obstacles mis par la droite sénatoriale à la parité en politique.

Déjà lors du débat sur la modification constitutionnelle finalement votée en Congrès le 28 juin 1999 (« la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives »), les sénateurs de droite avaient tenté de restreindre la portée de la loi.

Ils n'ont pas désarmé et continuent leur combat d'arrière-garde contre l'accès des femmes aux mandats électifs. Ainsi, alors qu'une loi votée le 6 juin 2000 sous le gouvernement Jospin instituait l'élection proportionnelle des sénateurs à partir de trois sièges, ce qui impliquait l'obligation d'alterner hommes et femmes sur les listes, la droite sénatoriale a fait relever le seuil à quatre sièges.

Or la proportionnelle favorise l'élection de femmes. Aux élections sénatoriales de 2001, le seuil de proportionnelle à trois sièges a permis de quadrupler le nombre de femmes élues, et sur les 22 nouvelles sénatrices 20 l'ont été au scrutin proportionnel.

Si aujourd'hui le Sénat est « l'assemblée parlementaire au sein de laquelle les femmes sont le mieux représentées », c'est grâce aux deux groupes de gauche, communistes et socialistes, au sein desquels siègent 28 des 57 sénatrices, soit une sur deux.

**Monique Cerisier ben Guiga et Richard Yung**

*Publié le 08 mars 2005*

## **Communiqué Chine / Taiwan**

Alors que les députés chinois viennent d'adopter le 14 mars une loi anti-sécession qui vise essentiellement Taiwan, et qui envisage le recours à la force en cas de déclaration d'indépendance du pays (article 8), le silence du président Chirac est étonnant. D'autant que selon cette loi la France pourrait être un jour saisie par les autorités de Pékin d'une demande d'arrestation et d'extradition d'un dirigeant taiwanais sur le sol français.

J. Chirac ne disait-il pas il y a un plus d'un an : « rompre le statu quo par une initiative déstabilisatrice, quelle qu'elle soit, serait privilégier la division sur l'union. Ce serait une grave erreur. Ce serait prendre une lourde responsabilité pour la stabilité de la région. »

Je regrette pour ma part l'adoption de cette législation qui rompt l'équilibre actuel entre les parties et menace, en évoquant l'utilisation de moyens non pacifiques, la paix dans la région alors même que des signes de rapprochement entre les deux rives se développent.

Je plaide à nouveau, et je souhaite que la France fasse de même, pour le développement du dialogue entre les deux rives, et pour que des actes significatifs, dont l'abrogation de cette législation dite « anti-sécession », permettent leur rapprochement dans des conditions acceptables par tous.

*Publié le 15 mars 2005*

## BIP n° 3 - Réécrire ou retirer ?

Le projet de directive Bolkestein est inacceptable, tout le monde le dit, sauf il est vrai les ultra libéraux.

Nous socialistes pensons que son adoption aurait pour résultat une dégradation considérable des droits sociaux des travailleurs employés dans les services, et ce pour trois raisons.

D'abord parce que la directive institue la mise en concurrence des services à l'intérieur de l'Union, sans le moindre encadrement juridique. Certes, la libéralisation des services marchands est inscrite dans le traité de Rome, et n'est pas en soi néfaste. A condition que l'ouverture du marché se fasse progressivement, secteur par secteur, avec des mesures visant à harmoniser les législations nationales vers le progrès social. C'est toute la différence entre l'harmonisation, fondée sur l'objectif d'améliorer et en tout cas de ne pas diminuer les protections sociales, et la concurrence, qui forcément tire vers le bas les droits sociaux, les protections, les salaires. Dans cette logique purement libérale c'est « le moins disant » qui l'emporte, entraînant une dégradation générale des droits sociaux. La directive Bolkestein, c'est la concurrence sans harmonisation ni encadrement, donc nous la refusons.

Ensuite, la directive pose le fameux principe du « pays d'origine », contraire à toutes les traditions juridiques qui veulent qu'un salarié soit régi par la législation du pays où il travaille. Si la directive Bolkestein était adoptée, la concurrence (voir paragraphe précédent) favoriserait les sociétés de service employant des salariés des pays où les salaires et les droits sociaux sont les plus bas. Il n'y aurait aucune raison que leur situation s'améliore, et celle plus favorable des salariés nationaux serait vite menacée. Le principe du pays d'origine équivaut à répandre dans toute l'Union les droits sociaux les plus bas, et sans objectif de les faire progresser. Nous la refusons donc.

Enfin, le champ d'application de la directive est infini et peut très bien inclure les services publics ou, selon la dénomination utilisée dans l'Union, les services d'intérêt général : la santé, l'éducation, la culture, les transports, etc. Tout simplement parce que rien pour l'instant dans le traité de Nice ne distingue entre « services marchands » et services publics et de légiférer pour permettre le respect des services publics. Rien donc ne s'opposerait juridiquement à la mise en concurrence et au principe du pays d'origine des services de santé, par exemple. Lorsque le traité constitutionnel entrera en vigueur il sera possible de délimiter les services d'intérêt général et de les sortir du traitement concurrentiel des services marchands. Une raison de plus de voter oui au referendum.

Comment s'opposer au projet de directive Bolkestein ? Il y a deux attitudes. A droite, on veut la « réécrire ». Le PS veut qu'elle soit « retirée ».

La réécrire signifie l'amender, lui retirer ceci, lui ajouter cela – par exemple, allonger la liste des secteurs qui seraient placés hors de son champ d'application. Cela passe par des marchandages qui ne peuvent conduire qu'à composer avec les ultralibéraux, et finalement se soumettre, sans doute de bon cœur, à la majorité du Parlement européen et du Conseil des ministres, de droite on le sait.

La seule attitude sérieuse est d'exiger le retrait pur et simple du projet de directive. C'est la position que doit défendre le gouvernement français s'il veut mettre ses actes en accord avec ses belles déclarations.

Mais cela ne suffit pas. Il faut, et c'est essentiel, que soit adoptée une loi-cadre sur les services d'intérêt général, préalablement à toute nouvelle directive sur les services.

Quant à une prochaine législation sur les services, elle devra respecter la démarche communautaire d'harmonisation par le haut des législations nationales, et exclure complètement le principe du pays d'origine.

*Publié le 16 mars 2005*

## BIP n° 5 - Pas d'argent pour l'aide sociale

La dernière réunion, le 7 mars, de la Commission permanente pour la protection sociale des Français à l'étranger (CPPAS) a confirmé la politique de rigueur et de privatisation du ministère des Affaires étrangères. Aux dépens des innombrables Français dans la détresse, âgés ou handicapés, qui, a rappelé l'ADFE, vivent à la frontière de la misère quand ils ne se retrouvent pas dénués de toutes ressources.

Sont atteints en particulier nos compatriotes qui n'ont pas encore atteint les 65 ans. Ils n'ont donc pas droit à l'allocation de solidarité. Il existait jusque là un fonds d'allocations à durée déterminée, permettant de faire la soudure. Il a diminué de 57 % l'an dernier, et contient tout juste 152 530 euros. La dotation pour les secours occasionnels, prévue pour faire face à des situations urgentes, a également été réduite, de 10 % (358 000 euros). Avec pour argument imparable que les consulats n'utilisent pas, ou peu, l'enveloppe à leur disposition.

Non que les besoins aient diminué, mais la consigne est de ne pas y répondre, de façon à faire des économies, et de transférer l'aide sociale aux sociétés de bienfaisance. Elles sont d'ailleurs les principales bénéficiaires de la distribution des fonds publics : en 2005 elles vont recevoir 40 % d'argent en plus, soit plus d'un million d'euros.

Nos représentantes ADFE, Marion Berthoud et Thérèse Paraiso, ont dénoncé un autre moyen d'épargner sur l'aide distribuée : les taux de base ne sont pas revalorisés, car il est fixé sur le plus petit salaire local payé par l'ambassade ou le consulat. Dans beaucoup de pays pauvres, le salaire du gardien, du jardinier, atteint à peine le SMIC local, souvent très inférieur à 100 euros mensuels, ce qui ne permet même pas de survivre.

Devant la Commission permanente, les services du MAE se sont félicités de ce que les consulats aient résorbé le déficit « grâce à une gestion rigoureuse », ce qui signifie verser les aides au compte-goutte.

Cette politique justifie sans doute que pour la troisième année consécutive la dotation n'augmente pas. Elle reste strictement identique, à l'euro près : 17 838 934. Les besoins augmentent ? De plus en plus de personnes vivent dans la précarité ? Aux représentants de l'ADFE qui s'indignaient, le Directeur des Français à l'étranger a répondu froidement que c'est le cadet de ses soucis : ses services « ne sont pas là pour répondre aux besoins, mais pour gérer l'aide publique ».

Voilà qui a au moins le mérite de la clarté. Il ne s'agit plus de secourir, de témoigner aux Français hors de France de la solidarité nationale, mais de faire des économies ; il ne faut plus utiliser les fonds publics mais privatiser l'aide sociale en la transférant aux associations de bienfaisance.

C'est d'une autre politique sociale et d'une autre pratique que les Français à l'Etranger ont besoin, et que le Parti Socialiste entend proposer à l'ADFE et aux partis de gauche, sur les bases des propositions faites par la sénatrice Monique Cerisier ben Guiga :

- développer la dotation budgétaire jusqu'à ce qu'elle soit l'équivalent de celle d'un département français de population similaire ;
- mettre la politique sociale sous le contrôle de l'AFE, doter celle-ci de ressources propres ;
- créer 15 postes d'assistant/e sociale sur 5 ans dans les consulats généraux de plus de 8 000 immatriculés dans les pays où cela est nécessaire ;
- développer la formation professionnelle pour les jeunes adultes ;
- encourager la réinsertion sociale des adultes dans leur pays de résidence ;
- mettre en place une Allocation Locale d'Insertion Sociale (ALIS) sur le modèle du RMI, ainsi qu'un Revenu Local de substitution ;
- aider les personnes âgées indigentes (logement, couverture médicale).

*Publié le 16 mars 2005*

## **BIP n° 7 - L'immigré, voilà le coupable**

Chaque fois qu'un gouvernement de droite est en difficulté, il a recours à une ficelle qui ne s'use pas : la chasse à l'immigré, responsable de tous les malheurs.

Le plan d'action contre l'immigration irrégulière présenté le 11 mai par le ministre de l'Intérieur utilise les mêmes ressorts démagogiques, et annonce des mesures répressives qui nuiraient gravement aux droits de l'homme.

L'étranger, on sent bien que Dominique de Villepin s'en méfie. Il note avec inquiétude l'augmentation de la population immigrée, de 20 % en six ans, même s'il s'agit d'immigrés résidant tout à fait régulièrement sur notre territoire, et pointe les causes : trois fois plus de mariages avec des étrangers (et pourquoi pas ?), de plus en plus d'étudiants étrangers (tant mieux, et USA et Grande-Bretagne sont plus accueillants encore), toujours beaucoup trop de demandes d'asile.

Trop d'étrangers arrivent en France avec un visa de trois mois, et y restent ? Grâce à des visas biométriques on pourra les suivre à la trace. Trop de mariages sont célébrés dans le seul but de donner au conjoint nationalité française et titre de séjour ? Le ministre entend mettre fin à la pratique des mariages de complaisance. Une disposition de la loi de 2003 - un maire peut refuser le mariage si l'un des conjoints est en situation irrégulière – ayant été, heureusement, annulée par le Conseil constitutionnel, le maire peut « seulement » suspendre la cérémonie et saisir le procureur. Ils viennent de recevoir plus de pouvoirs. Combien de cérémonies vont être interrompues par des édiles soupçonneux, simplement parce que le fiancé est un étranger à la peau sombre ? Au nom de la chasse aux tricheurs – il y en a sans doute quelques uns -, combien d'abus vont être commis ?

Quant aux mariages célébrés à l'étranger entre un Français et un étranger, ils deviennent globalement suspects, mieux : nuls et nonavenus. Jusqu'ici, le consulat pouvait transmettre un dossier de transcription de mariage au procureur du tribunal de Grande Instance de Nantes, s'il avait des doutes, et localement ce genre de choses s'apprécie bien. Le procureur pouvait refuser la transcription, et ne s'en privait pas. Dorénavant, la transcription ne sera plus de droit. Les mariés devront prouver leur bonne foi, leur innocence, ce qui contrevient au principe selon lequel c'est à l'accusation de faire la preuve de l'infraction. Le ministre a bien conscience de l'énormité du changement, et reconnaît qu'une modification du Code civil est nécessaire.

La suite du plan obéit à la même logique répressive, et témoigne de l'obsession du contrôle, du fichier, de l'augmentation des places en centre de rétention, de la reconduite à la frontière. Quant aux régularisations collectives, comme celle que le gouvernement Zapatero vient faire, le ministre les déplore évidemment. La dernière à avoir été effectuée en France a été l'œuvre du gouvernement Jospin en 1997-1998.

On sait bien que ce genre de filet piège les innocents, attrape quelques petits poissons et laisse échapper les gros : les trafiquants qui s'enrichissent du marché de l'immigration clandestine, les entrepreneurs, par exemple du bâtiment, qui sans être inquiétés « embauchent » des sans-papiers.

Le plus grave, c'est cette nouvelle atteinte aux droits de l'homme, cette suspicion envers l'étranger, qui ne fera qu'alimenter la xénophobie et les attaques racistes.

*Publié le 20 mai 2005*

## Conseil National du PS du 4 juin 2005

Mon point de vue se concentre sur les aspects proprement européens de la situation

1. le vote de dimanche dernier est clair : une majorité des Français ne veulent pas de la constitution européenne. Ils n'en veulent pas pour différentes raisons : trop étatiste, trop fédéraliste, ou au contraire trop libérale, pas assez démocratique. S'y ajoutent bien d'autres raisons d'ordre intérieur que je n'évoquerai pas ici.
2. Ce rejet est conforté par celui des Pays Bas, autre pays fondateur de l'Union avec un vote encore plus net (62% de non) et plus clair puisqu'il exprime la crainte de voir l'immigration augmenter, le sentiment d'être sous la domination des grands pays, enfin un coût économique et financier trop élevé, c'est à dire qu'il est libéral, partiellement souverainiste et xénophobe. Il est donc sensiblement différent du NON français.
3. Et notre premier devoir c'est de comprendre le message du NON en France pour ce qui concerne l'Europe. Les analyses nous montrent que la première motivation du NON, c'est de permettre la renégociation du Traité ; la seconde, c'est de refuser une Europe trop libérale ; la troisième, c'est de préserver l'indépendance de la France et la quatrième, c'est de marquer son opposition à l'entrée de la Turquie.

Ce sondage sur ces trois motivations du NON (je laisse tomber la question turque) doit nous aider à définir notre action.

**Première motivation** : doit-on, peut-on chercher à renégocier le projet de Traité, même si la première conséquence du vote, c'est que le projet de constitution européenne est probablement mort ?

La thèse de la renégociation est difficile à croire : il n'y a pas le consensus minimal entre les gouvernements (les Pays Bas en sont un bon exemple) sur les sujets d'une telle renégociation et même s'il le voulait, ce dont on peut douter, Jacques Chirac, affaibli, n'a pas la capacité d'ouvrir une telle négociation. A cet égard j'ai des doutes sur les trois points indiqués par Laurent Fabius lors de son passage à Europe N°1 chez Jean Pierre Elkabbach le 18 Mai dernier, à savoir changement de la règle de l'unanimité pour amender le Traité, changement de la règle de l'unanimité pour la mise en œuvre des coopérations renforcées, et surtout suppression de la partie III. Mais tout doit être tenté pour relancer la négociation et les plus européens d'entre nous ne peuvent être que d'accord avec les deux premiers de ces trois points. La suppression de la partie III, nous l'avons déjà, si j'ose dire, c'est à dire que nous avons le Traité de Rome, l'Acte Unique, le Traité de Maastricht et le Traité de Nice.

Ce qui serait pire encore, ce serait un simulacre de renégociation, à l'issue de laquelle, moyennant quelques petits accommodements, on chanterait victoire et l'on représenterait le même traité au vote des Français : cela, ils ne l'accepteraient pas, ceux qui ont voté NON comme ceux qui ont voté OUI.

**Deuxième motivation** du NON, dont nous devons comprendre le sens : « refuser l'Europe libérale ».

Ce slogan facile renvoie à la définition d'objectifs précis à la fois sur l'existant, la définition de ce que nous voudrions voir figurer dans les traités européens, la révision de ceux-ci mais surtout la recherche d'alliés européens pour ce faire. Ce sera j'imagine un des enjeux centraux du prochain congrès ;

**Troisième motivation** enfin : « préserver l'indépendance de la France »

C'est pour moi un choix souverainiste que seuls l'extrême droite et Chevènement assument ouvertement, d'autres le faisant de manière cachée, mais ce ne peut être

un choix socialiste car il tourne le dos à ce qui fait notre identité profonde, l'internationalisme, il dresse les classes ouvrières les unes contre les autres, il mène au nationalisme.

Eh bien mes chers camarades, la vérité c'est que nous devons nous habituer à l'idée que nous allons continuer à vivre avec les traités existants pour les 10 ou 15 prochaines années : c'est le temps qu'il faudra pour que nous puissions remettre l'ouvrage sur le métier.

L'autre conséquence, c'est qu'il faut maintenant poursuivre le débat ouvert. On n'imaginerait pas qu'après une telle passion, qu'après avoir rejeté le projet de Traité, la question européenne retombe dans le silence voir dans l'oubli. Au contraire, nous devons nous saisir de l'occasion pour continuer notre travail de clarification commencé à Dijon, et pour ma part je ne suis pas prêt à jeter aux orties mon ambition d'une Europe forte, d'une Europe puissance, d'une Europe sociale, et j'invite tous ceux et toutes celles qui s'inscrivent dans cette perspective à continuer le combat. Nous devons montrer que, pour une majorité de la gauche, l'idéal européen de créer une Union de 25 ou 30 pays de taille petite ou moyenne pour qu'elle soit désormais une zone de paix, de prospérité, et qu'elle puisse peser dans les affaires du monde, que cet idéal, que cette démarche historique unique depuis que l'histoire de nos sociétés organisées est connue, que cet idéal est toujours vivant et d'actualité.

Cette relance elle devrait se faire à mon sens autour des sujets suivants :

- proposer une politique économique et sociale européenne ambitieuse qui ait pour priorité de créer des millions d'emplois, autour d'un investissement massif dans la recherche et la création d'entreprises
- une politique de grandes infrastructures et de grands travaux à l'échelle européenne ; la mise sur pied de services publics européens
- lever l'hypothèque du financement communautaire limité actuellement à 1%
- développer un système européen d'éducation pour préparer en une ou deux générations, une vraie citoyenneté européenne
- rapprocher les justices et polices de nos états

Ce sera maintenant un long chemin pour tous ceux qui veulent reprendre l'œuvre européenne.

Raison de plus pour commencer tout de suite. Que notre prochain congrès en soit le signe le plus fort.

## **BIP n° 9 - Quelle aide pour les pays très pauvres ?**

L'accord signé le 10 juin à Londres entre les pays du G8 est symbolique de la mauvaise conscience des pays très riches vis à vis des 3 milliards d'êtres humains vivant avec moins d'un dollar par jour.

En effaçant d'un coup de gomme la dette multilatérale de 18 PPTÉ (pays pauvres très endettés), le G8 a généreusement sacrifié 40 milliards de dollars. Neuf autres pays pourraient dans les 12 à 18 mois bénéficier du même allègement de leur fardeau, et 11 autres dès qu'ils auront réuni les conditions nécessaires.

Sans doute, quand on vit dans la misère, la famine, et que l'espérance de vie n'atteint pas 40 ans, toute aide est bonne à prendre – même si une partie seulement arrive à ses destinataires. Et il faut saluer cette décision, qualifiée à juste titre d'historique. Il faut aussi en noter les limites.

D'abord seule la dette multilatérale publique, celle contractée auprès du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, est concernée. La dette privée (auprès des banques privées internationales) des pays en voie de développement se montait fin 2001 à 1600 milliards de dollars. A comparer avec le cadeau de 40 milliards.

Ensuite le nombre de pays bénéficiaires – 18 – est trop faible. Certes, il faut bien commencer. Mais le G7 lui-même avait établi en 1996 la liste des PPTÉ dont la dette devait être allégée, et ils étaient 42.

Car il ne suffit pas d'être pauvre et très endetté pour voir ses créances effacées. Il faut remplir les conditions, fixées par les institutions internationales, FMI en tête : réformes structurelles, privatisations, ouverture au marché international, c'est-à-dire aux produits des pays industrialisés. Ce qui d'une part limite le nombre de pays éligibles, d'autre part contrecarre leurs efforts de développement, rendus vains par l'inégalité entre leurs modestes productions et celles, subventionnées, des pays industrialisés.

Enfin, se pose la question du financement de la remise de dette de 40 milliards. Une partie pourrait être prise sur le fonds de réserve du FMI destiné à l'aide d'urgence – autant de moins qui sera disponible pour les PPTÉ. La plus grosse partie sera assumée par les pays signataires, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement n'étant pas du genre à faire de cadeau. Et c'est là que le bât blesse : où les pays industrialisés trouveront-ils l'argent, sinon dans les fonds destinés à l'Aide publique au développement ? En somme, ce qu'on donne d'une main est retiré de l'autre.

Cette Aide publique au développement justement est bien le nœud du problème. Elle se monte actuellement à 50, peut-être 80 milliards de dollars par an, bien en-deçà du taux de 0,7 % du PIB des pays développés, engagement qu'ils avaient pris .... il y a 30 ans. Il faudrait doubler cette somme pour remplir l'objectif fixé par l'ONU lors du sommet du Millenium : diviser par deux la pauvreté d'ici 2015.

L'accord du 10 juin du G 8 n'est donc qu'un premier pas, et ne doit pas faire oublier les responsabilités de chaque pays riche devant le sous-développement.

*Publié le 14 juin 2005*

## Les Nations-Unies ont 60 ans

Le 26 juin 1945 à San Francisco 850 délégués de 50 pays représentant 80 % de la population du globe, de presque toutes races, religions, continents, résolus à mettre sur pied une organisation qui sauvegarderait la paix et aiderait à créer un monde meilleur, ont solennellement signé la Charte instituant les Nations-Unies. Elle devait entrer en vigueur cinq mois plus tard, la majorité des Etats l'ayant ratifiée.

Voulue par F.D. Roosevelt qui avait tiré les enseignements de l'échec de la SDN après la 2ème guerre mondiale, l'ONU a été créée avec la ferme détermination de résoudre pacifiquement les conflits. Soixante ans plus tard, son rôle s'est diversifié à d'autres missions et, si sous son égide des solutions négociées ont pu être mises au point (guerre Iran-Irak, Timor, Darfour, Balkans), elle n'a pas toujours réussi à maintenir la paix, faute de pouvoirs, ainsi en Somalie et au Moyen-Orient.

Nous sommes convaincus que les Nations-Unies sont et doivent être le cadre normal de la résolution des conflits politiques et militaires. Les relations bilatérales en effet ne sont plus adaptées à la gestion d'un monde multipolaire - elles ne d'ailleurs l'ont jamais été - et seul le multilatéral offre la possibilité de prendre en compte l'ensemble des positions, donc d'arriver à un accord.

Des réformes doivent être apportées au fonctionnement des Nations-Unies, en particulier dans la composition et les pouvoirs du Conseil de Sécurité. Il doit être élargi afin de refléter les grands rapports de force mondiaux. Il doit être doté de pouvoirs accrus, notamment sur le plan militaire, pour qu'il puisse prévenir, intervenir, résoudre les conflits, y compris par des moyens militaires.

Dans notre vision d'une Union européenne plus forte et intégrée, la constitution d'une Europe de la Défense contribuerait à la mission de paix des Nations-Unies, et lui apporterait les moyens militaires et civils nécessaires à la restauration et à la garantie de la paix lors de conflits régionaux. Dans ce cadre, le partage entre la France et l'Allemagne d'un siège au Conseil de Sécurité serait un premier pas symbolique.

Par ailleurs, nous demandons l'institution d'un Conseil de Sécurité Economique, qui, regroupant les différentes institutions, mettrait en commun leurs moyens et pourrait agir mondialement sur l'économie.

On peut lire la Charte de l'ONU ici : <http://www.un.org/french/aboutun/charte/>

**Monique Cerisier ben Guiga et Richard Yung**

*Publié le 26 juin 2005*

## **BIP n° 11 - Des ordonnances ... pour la précarité de l'emploi**

Suite à son discours de politique générale, prononcé le 8 juin dernier, Dominique de VILLEPIN, le nouveau Premier Ministre, a demandé au Parlement d'autoriser le Gouvernement à légiférer par ordonnances afin de mettre en œuvre un plan d'urgence pour l'emploi dans un délai de trois mois. En ayant recours à la procédure des ordonnances, le Gouvernement a désormais les mains libres pour légiférer sans aucun débat dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales.

Selon l'exposé des motifs, le projet de loi débattu à l'Assemblée Nationale et au Sénat vise à « lever les freins à l'embauche de nouveaux salariés dans les très petites entreprises, à mieux accompagner les chômeurs vers la reprise d'emploi et à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes ».

**Toutefois, les différentes mesures envisagées par le Gouvernement sont marquées du double sceau de la flexibilité et de la précarité.**

En effet, le Gouvernement a présenté la création du **Contrat Nouvelle Embauche** (pour les petites entreprises comprenant au moins 20 salariés) comme la mesure phare de son plan d'urgence pour l'emploi. Or, ce nouveau type de contrat, caractérisé par une période d'essai de deux ans, pousse à son paroxysme la précarisation de l'emploi en France.

De l'aveu même du gouvernement, la **suppression des limites d'âge pour accéder à la fonction publique** ne constitue pas une mesure innovante. En effet, il s'agit essentiellement d'une décision symbolique dans la mesure où un très grand nombre de dérogations existent déjà dans la fonction publique d'Etat.

La **création d'un Pacte junior** permettrait soi-disant aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système éducatif sans diplômes ou ayant des difficultés d'insertion professionnelle, de bénéficier d'une formation en alternance rémunérée et d'intégrer la fonction publique, à l'issue d'un examen professionnel, en qualité de fonctionnaire titulaire. Or, cette réforme risque notamment de remettre en question le principe du concours comme voie de recrutement traditionnelle de la fonction publique.

Quant à la **suppression totale des cotisations patronales à hauteur du SMIC** (à l'horizon 2007), il s'agit d'une mesure qui bloquera inmanquablement les bas salaires.

Par le truchement des ordonnances, le Gouvernement souhaite aussi **multiplier les emplois de service** en augmentant les exonérations de charge. Néanmoins, en encourageant la création d'emplois peu qualifiés et à temps partiel, la droite favorise la précarité de l'emploi.

En outre, le développement des contrats d'avenir, destinés aux titulaires de minima sociaux dans le secteur non marchand, devient une priorité absolue alors même que le gouvernement ne prévoit pas d'améliorer ces CDD destinés à favoriser la réinsertion sociale (26 heures hebdomadaires en moyenne) et rémunérés au SMIC.

L'instauration d'un **chèque emploi entreprise** dans les petites entreprises vise à simplifier au maximum les démarches administratives relatives à l'embauche en remplaçant le bulletin de salaire et le contrat de travail. Il va sans dire évidemment que cette mesure favorisera la disparition des garanties pour les salariés et encouragera le blanchiment de travail dissimulé dans ces entreprises.

Le versement d'une **prime de 1.000 € à tout chômeur depuis plus d'un an, titulaire de minima sociaux, qui retrouve un emploi** va dans le sens d'une stigmatisation des chômeurs alors même qu'il faudrait prendre en considération leur

besoin de réinsertion et de formation pour leur permettre un retour durable à un emploi.

Enfin, la mise en place d'un **crédit d'impôt de 1.000 € pour les jeunes de moins de 25 ans trouvant un emploi dans les secteurs ayant des difficultés de recrutement** ne s'attaque aucunement aux racines profondes du chômage des jeunes, qui n'est pas uniquement liées aux difficultés de recrutement de tel ou tel secteur où la pénibilité du travail est forte et le niveau des salaires faible.

Toutes ces mesures approfondiront donc sensiblement la précarisation de l'emploi, symptôme d'une politique inadéquate menée depuis trois ans. Contrairement aux mesures engagées par le gouvernement, fondées notamment sur la dérégulation du marché du travail, la lutte contre le chômage devrait passer par une politique économique de soutien de la croissance et de la consommation et par une politique active de soutien de l'emploi.

*Publié le 08 juillet 2005*

## Mort de Robin Cook

Ainsi Robin Cook vient de nous quitter. Je l'avais rencontré lors du Congrès du Parti Socialiste Européen à Bruxelles au printemps 2004, qu'il avait présidé avec humour et brio, favorisant avec tact l'élection de Poul Rasmussen au secrétariat général parce que celui-ci représentait une ligne politique plus ancrée dans le monde du travail et la volonté de politiques sociales plus affirmées.

Il avait longtemps combattu les orientations du Neo Labour de Tony Blair, sa reprise de l'héritage thatchérien, son aspect « paillettes ». Robin incarnait le Labour historique, plus proche de la social-démocratie et du socialisme français, lié au mouvement syndical britannique et défenseur d'un socialisme humaniste.

Il fut un grand ministre des affaires étrangères de 1997 à 2001, très engagé pour la cause européenne. C'est par exemple à lui que l'on doit les grands progrès de l'Europe de la Défense, après le sommet franco-britannique de Saint-Malo.

Ministre des Relations avec le Parlement, il quitta le gouvernement en mars 2003 pour protester contre l'intervention unilatérale en Irak et prononça à cette occasion un grand discours aux Communes.

Il aurait pu représenter, dans la période post-Blair, une alternative et une réconciliation avec l'histoire et l'engagement socialiste des Travaillistes.

La France et l'Europe perdent un ami, les socialistes européens un allié.

*Publié le 10 août 2005*

## L'évacuation de Gaza

L'évacuation des colons israéliens de Gaza marque un tournant important dans le conflit israélo-palestinien. Le fait que la plus grande partie des colonies (près de 80% des 8000 colons) ait été évacuée en quelques jours sous le contrôle et avec l'aide de Tsahal et de la police montre la détermination politique d'Ariel Sharon.

Il était probablement le seul en Israël à pouvoir mener cette action avec un « prix » politique et social acceptable, c'est-à-dire sans attentats d'extrême droite, sans mutinerie de l'armée, dans le cadre et le respect d'un Etat de droit. Il faut rendre hommage à son courage, quoi qu'on puisse penser de ses actions passées au Liban ou au gouvernement. Il n'a pas hésité à entrer en conflit avec son propre parti, le Likoud, en tirant pleinement les conclusions des cinq ans de la seconde Intifida et des conséquences négatives de l'idéal projeté d'Eretz Israël.

Il a montré là des qualités d'homme d'Etat comme l'ont fait avant lui Menahem Begin et Itzak Rabin. Sa récente visite en France a par ailleurs permis une normalisation bienvenue des relations entre les deux Etats.

Souhaitons que la fin de l'évacuation de Gaza et des quatre villages de colons de Cisjordanie soit menée à bien de manière satisfaisante dans les tous prochains jours.

Pour autant, reste posée la question de la suite des événements :

- L'avenir de Gaza : la situation économique et sociale y est désastreuse (plus de 70% de chômage) tant à cause de l'occupation et de l'Intifada que par la mauvaise gestion de l'Autorité palestinienne depuis 1994 (corruption, inefficacité, guerres de clans). Mahmoud Abbas saura-t-il constituer une équipe qui relance les grands projets d'infrastructure comme l'aéroport du Sud, la construction d'un port, la liaison avec la Cisjordanie, attire des industries et crée des emplois, mette en place les routes, l'assainissement, les écoles si nécessaires ?
- Saura-t-il maintenir la paix et la sécurité, en mettant au pas les petits chefs de guerre du Fatah, et les grands du Hamas ? La libération de Mohamed Ouathi, preneur de son de France 3, enlevé depuis une semaine aujourd'hui, en sera une preuve (nous nous associons au mouvement national et international qui la réclame, voir le communiqué du PS).

Quelle suite politique peut-on imaginer pour le processus de paix ? Est-ce que l'évacuation de Gaza va entraîner la fin des attentats et des actions terroristes du côté palestinien ? Si oui, quelle procédure de reprise des discussions peut-elle être envisagée et sur quels sujets ? L'implantation de nouvelles colonies ailleurs qu'à Gaza va-t-elle cesser et, au delà des quatre villages de Cisjordanie qui devraient être évacués ces jours-ci, d'autres le seront ils plus tard et selon quelles règles ? Quel sort réserver au mur de séparation construit récemment ?

Une partie de réponse se trouvera dans les prochaines élections générales palestiniennes, mais aussi dans les conséquences politiques et parlementaires en Israël pour Sharon lui même et son projet, mais aussi pour un Parti travailliste dont on voit mal aujourd'hui les propositions et la capacité à offrir une solution alternative.

*Publié le 21 août 2005*

## **Interview du 23 septembre 2005 sur Expatries.Senat.fr**

### **Quel était l'objet de votre déplacement en Louisiane ?**

J'y suis allé pour apporter aux 2.000 Français de Louisiane le salut de la France, de la République, leur dire qu'on ne les oubliait pas et évaluer les principales difficultés qu'ils rencontrent.

Il semblerait qu'il n'y ait pas de victimes, bien qu'il soit nécessaire de rester prudent. Le consulat a fait un grand travail de porte à porte pour vérifier s'il reste des gens.

Dans la mesure où les autorités américaines ont fermé tous les moyens de transport, 48h avant l'arrivée du cyclone - l'aéroport, la gare routière, la gare ferroviaire -, tous les gens qui n'avaient pas de voiture se sont retrouvés piégés. C'était le cas des populations pauvres et des touristes qui ont eu comme instruction de rester dans leurs hôtels et d'attendre. Dès qu'elles l'ont pu, les autorités sont allées chercher les touristes dans leurs hôtels, ce qui représente environ 150 personnes. La très grande majorité des Français ont pu fuir en voiture. Il n'y a que de rares cas qui soient restés, peut-être quelques personnes âgées. En tout cas, il n'y a ni décès, ni victimes répertoriées.

J'y allais aussi pour féliciter et encourager le consulat et la cellule de crise qui ont énormément travaillé pendant quinze jours. D'ailleurs, l'arrivée du nouveau cyclone Rita les plonge à nouveau dans une certaine morosité.

J'ai enfin porté un message de soutien du maire de Paris, Bertrand Delanoë, au maire de La Nouvelle Orléans.

### **De quelle aide les Français de Louisiane ont-ils ou vont-ils bénéficier ?**

Ils ont reçu des aides d'urgence de la part du consulat de France, et, comme tous les Américains, une aide fédérale de 2.000 \$ de la part du gouvernement fédéral. Ce qui est en discussion c'est de savoir si le gouvernement fédéral va aider.

On ne dispose pas d'une évaluation exacte des dégâts subis par la communauté française. Mais généralement, les expatriés sont plutôt locataires que propriétaires. Et puis, une des spécificités de la société américaine, c'est la mobilité. Les Américains se réinstallent très vite. Certains ont déjà retrouvé du travail sur place.

D'ailleurs, une des craintes du maire de la Nouvelle Orléans et des autorités sur place, c'est qu'une partie de la classe moyenne aille se réinstaller ailleurs et ne revienne pas à La Nouvelle Orléans. C'est pour ça que le maire insiste tellement pour que les gens reviennent.

Le consulat français lui-même n'a pas été touché. Le vrai problème à La Nouvelle Orléans n'est pas tant le cyclone en tant que telle que l'inondation de la ville consécutive à la rupture des digues.

### **Quelles conséquences risque d'avoir l'ouragan sur la communauté française ?**

Compte-tenu de la désorganisation générale du système scolaire avec l'afflux des élèves déplacés dans les écoles préservées, le consulat craint que le programme d'enseignement du français ne passe au second plan. J'ai rencontré le super-intendant de l'éducation qui nous a rassurés sur ce point. Nous allons essayer de recaser les professeurs de français dans d'autres écoles et peut-être faire venir d'autres professeurs. Il y a 600 professeurs de français en tout en Louisiane, francophones ou américains. Un certain nombre de Sénégalais.

Et puis maintenant, un nouveau cyclone arrive ! J'ai pris un des derniers avions au départ de Houston.

## **Quelle aide le gouvernement français compte-t-il apporter ?**

Cela n'est pas tout à fait formalisé. L'ambassadeur de France devrait l'annoncer lors de son déplacement en Louisiane jeudi prochain. Il y a eu bien sûr une aide d'urgence aux Français, secours, localisation, ... Des équipes de secours françaises ont été envoyées sur place.

A plus long terme, le consul général souhaiterait que la France soutienne la préservation du patrimoine musical de La Nouvelle Orléans. Par exemple en finançant le séjour en France de musiciens et en organisant des concerts de soutien pour lever des fonds et reconstruire le centre historique de La Nouvelle Orléans, sauver les archives, les vieux instruments de jazz, etc.

## BIP n° 14 - Cerbères

Les immigrés ne sont pas les bienvenus dans la prospère Europe, on le savait, mais on préférait ignorer comment elle les repousse. On se doutait bien qu'au large de la Sicile chaviraient des barques surchargées, on ne voulait pas savoir qu'au petit matin les douaniers évacuaient discrètement des dizaines de cadavres apportés par le flot.

Il est maintenant impossible d'oublier les images insoutenables de ces centaines d'émigrants africains transférés en bus dans l'extrême sud du Maroc, puis abandonnés en plein désert, sans eau ni provisions, parfois même menottés, pour avoir commis le crime de s'être approchés trop près de nos frontières.

Les méthodes employées par les troupes marocaines – vouées par la géographie à faire le sale travail – évoquent la férocité des Cerbères, ces chiens préposés à la garde des enfers. Car que fuient ces populations, sinon l'enfer de la misère et de l'absence de tout espoir d'une vie meilleure. L'accès au monde européen concrétisait leur rêve d'une existence digne et décente, un travail et des conditions de vie convenables, de quoi faire vivre leurs familles et leur village. Ce rêve les avait soutenus au cours des mois, voire des années d'errance vers Ceuta ou Melilla. Les conditions de leur retour forcé sont totalement inhumaines.

Renonceront-ils pour autant à tenter leur chance, eux qui n'ont rien à perdre ? Le fossé de 3 mètres de profondeur que l'armée marocaine va creuser autour de Melilla, et qui s'ajoutera au mur, aux clôtures, aux grillages, les découragera-t-il ? Evidemment non.

Une fois que les méthodes sont condamnées, reste à trouver une solution à un problème auquel tous les grands pays développés sont confrontés : l'Europe, mais aussi les USA, l'Australie. Force est de reconnaître que les diverses formules mises en œuvre n'ont pas réussi, ou sont contraires à nos idéaux de solidarité. C'est le cas de la politique proposée par Sarkozy, qui se place uniquement sur le terrain sécuritaire et répressif. La méthode des « quotas » d'immigrés tolérés ou recrutés en vue de répondre aux besoins du marché du travail est, quant à elle, une fausse bonne idée : d'une part c'est une réponse à court terme, d'autre part elle ne prend pas en compte l'objectif d'intégration.

Il nous faut aussi reconnaître que le modèle d'intégration à la française ne fonctionne plus, que l'extrême dénuement des populations immigrées, la crise de l'emploi, la ségrégation dans le logement, aboutissent à une communautarisation des sociétés étrangères dont on voit, dans les pays anglo-saxons, les dégâts et les dangers. C'est d'ailleurs au niveau de l'Union Européenne que pour être efficace doit être menée une politique de l'immigration – et on en est loin.

Tant qu'une partie de la planète vivra en dessous du seuil de pauvreté, l'immigration zéro sera illusoire et blâmable. La seule réponse est donc dans le développement, dans la collaboration avec les pays africains sur des contrats de projet. C'est une œuvre de longue haleine. A plus brève échéance, il doit être possible, chez nous, de démanteler les filières d'immigration clandestine et de faire la chasse aux ateliers clandestins. Enfin, il faudrait prendre la décision courageuse de régulariser ceux qui sont arrivés et vivent sans papiers, sans protection et dans la peur du renvoi.

*Publié le 12 octobre 2005*

## **BIP n° 15 - Paris brûle-t-il ?**

Contrairement à ce que le gouvernement voudrait faire croire, la révolte des banlieues n'a rien à voir avec une guerre ni un quelconque complot. La thèse d'un plan intégriste musulman visant la République est ridicule.

Que voyons-nous ? Des actions menées contre soi-même et les siens : on brûle les voitures, les écoles, les autobus utilisées par les pères, mères, frères et sœurs ; on attaque les pompiers, les ambulances. La seule demande de tous ces « casseurs » : avoir un métier, un logement, une famille comme tout le monde.

Dans nos banlieues en effet la situation sociale est désespérante. L'ascenseur social est en panne depuis plus de 30 ans, et les pères, sources d'autorité et modèles naturels du comportement civique, sont au chômage depuis trop longtemps. L'école ne donne aucune perspective, et les cités sont devenues des ghettos où, faute d'emploi, la débrouille individuelle semble la seule issue. Dans ces conditions de vie, le processus d'intégration ne peut plus fonctionner.

Les violences urbaines ont commencé dès 1982, sous la gauche. On se souvient des violents incidents de Vaulx-en-Velin et des Minguettes. Nous n'avons pas trouvé la solution idéale, puisque celle-ci passe par une croissance économique régulière et un chômage minimal. Nous avons essayé la politique de la ville (Mitterrand, 1982), la réforme de l'école (plan Savary de 1985), la réhabilitation des HLM (plan Rocard de 1989 : « repeindre chaque cage d'escalier »), nous avons relancé la construction des HLM (plan Jospin de 1998). Nos camarades maires, conseillers généraux et régionaux ont aussi pris des initiatives à leur niveau, par exemple à Nantes, Angers, Montpellier, Brest ou Sarcelles, où nos camarades mènent une politique extrêmement ciblée – et très coûteuse – de mixité sociale et économique, « famille par famille et habitat par habitat » selon les mots mêmes du maire de Sarcelles. Dans ces villes il n'y a pas de difficultés majeures.

### **Que faire aujourd'hui ?**

Il faut d'abord, évidemment, maintenir l'ordre républicain. Mais surtout pas en laissant les forces de l'ordre faire n'importe quoi – lancer une grenade dans une mosquée, rester l'arme au pied devant des exactions – sans sanctions.

Mais, et c'est tout aussi nécessaire, ouvrir le dialogue, montrer du respect, rechercher la vérité sur les deux enfants morts à Clichy dans un transformateur électrique et sur les circonstances de la mort des autres victimes.

C'est tout le contraire de l'action brouillonne, agitée, de Sarkozy, dont les mots blessants n'ont fait que jeter de l'huile sur le feu. Il devait ramener l'ordre ; il a fait exactement le contraire, puisqu'il a étendu les violences à d'autres villes de France. Ceci étant, son départ pourrait contribuer à ramener le calme, mais ne résoudrait pas le problème de fond.

C'est une autre politique sociale qu'il faut mener, qui passe par des créations d'emplois, la réhabilitation et la mixité des logements, des aides massives à l'école. Mais aussi par le rétablissement des moyens de la police de proximité, par le retour des subventions aux associations sportives, culturelles, etc., qui permettaient de faire tenir le tissu social, et qui tout naturellement enseignaient le respect des règles sociales et du civisme. Par l'implantation de pôles de médiation, un rôle essentiel qu'il ne faut pas laisser aux imams.

Sans doute, pour avoir des résultats visibles et durables, il faut une action sur 10 ou 20 ans. Autant commencer tout de suite.

*Publié le 07 novembre 2005*

## Tunisie

La lâche agression dont a été victime à Tunis vendredi dernier Christophe Boltanski, journaliste à Libération, confirme que le régime du président Ben Ali ne recule devant aucune violence pour bâillonner ceux qui entendent utiliser leur liberté d'expression. Christophe Boltanski était envoyé par son journal – interdit en Tunisie depuis des années – pour couvrir le Sommet mondial de l'Information, organisé par l'ONU dans un État où l'information est muselée : la presse libre est interdite, les rédacteurs sont harcelés, diffamés, voire emprisonnés, les connexions Internet censurées.

Il venait de publier un article sur les droits de l'homme en Tunisie, relatant en particulier la grève de la faim menée depuis 28 jours par sept personnalités de la société civile, et le passage à tabac, lors d'une manifestation de soutien à ces personnalités, de Me Mokhtar Trifi, président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme. Près de 500 Tunisiens sont en prison pour délit d'opinion.

Il faut dénoncer, avec le Parti Socialiste, les atteintes aux droits de l'homme, les entraves aux libertés d'un régime autoritaire voire dictatorial, et exiger le respect de la Constitution tunisienne et le retour de la démocratie.

*Publié le 14 novembre 2005*

## Scandaleux refoulement du président de RSF

Le 17 novembre Robert Ménard, président de Reporters sans frontières (RSF), a été refoulé à son arrivée à l'aéroport de Tunis-Carthage.

Il était pourtant dûment accrédité par l'ONU pour assister au Sommet mondial sur la société de l'information.

Les prises de position de RSF en faveur des libertés et en particulier de la liberté de l'information sont sans aucun doute la cause de cet ostracisme.

Depuis le 18 octobre, six personnalités de la société civile mènent courageusement une grève de la faim pour dénoncer les atteintes graves aux droits de l'homme commises par le régime policier du président Ben Ali. Les journalistes qui osent en parler sont victimes, comme tous ceux qui militent pour les libertés, d'intimidations, de harcèlements ou d'agressions physiques, comme celles qui ont frappé lors de l'ouverture du Sommet un journaliste de Libération, une équipe de télévision belge et leurs confrères de TV 5.

Si l'on peut se réjouir de constater que le ministère des Affaires étrangères français ait exprimé quelques inquiétudes auprès des pouvoirs publics tunisiens, on attend encore une condamnation de ces agissements et un appel à l'ONU pour qu'elle fasse respecter au moins les droits des personnes qu'elle a accréditées.

En ce qui concerne enfin le refoulement de Robert Ménard, on peut s'étonner de l'absence, à l'aéroport de Tunis-Carthage, de tout représentant de l'Ambassade de France, pourtant avertie des probables difficultés qui attendaient un ressortissant français.

*Publié le 17 novembre 2005*

## **BIP n° 16 - Cri d'alerte**

Les nuages s'amoncellent au-dessus des Français établis hors de France : le service public à l'étranger poursuit sa détérioration.

Il ne s'agit pas de critiquer le travail des agents du MAE. Dans leur immense majorité, ils s'efforcent au contraire de faire face à leurs responsabilités et d'offrir le service le meilleur qu'ils puissent, avec des moyens techniques, financiers, humains qui diminuent chaque année. Ils sont souvent les premières victimes de cette politique : les fonctionnaires sont remplacés par des CDI, les CDI par des recrutés locaux, les recrutés par les stagiaires sans contrat, sans sécurité, qui, en fait, payent pour travailler.

Mais la politique fiscale vise à favoriser les revenus les plus élevés. Ainsi l'an prochain les contribuables les plus fortunés verront leurs impôts baisser de près de 10 000 euros ; du coup dans les consulats il manquera toujours trois sous pour faire un franc ! De fait, le projet de budget 2006 du MAE se traduit par une diminution de 76 postes budgétaires, après cinq années de vaches déjà bien maigres, par une réduction de plus de 2 % des crédits de la mission « action extérieure de l'Etat », et par la baisse, pour la troisième année consécutive, de la dotation prévue pour l'AEFE - alors que l'enseignement devrait être la première de nos priorités politiques. Les dotations budgétaires se réduisent comme peau de chagrin avec un objectif avoué : chercher des financements extérieurs privés ou venant du pays hôte ! Dans la réalité, ceci n'est que poudre aux yeux, et se traduira par une baisse concomitante de nos possibilités d'aider nos compatriotes les plus démunis.

Les conséquences de cette politique sont accablantes.

Les Français établis hors de France constatent que leurs consulats disparaissent les uns après les autres, remplacés par des consulats dits « d'influence », euphémisme qu'un diplômé de l'ENA a dû inventer pour dire que précisément ces nouveaux consulats en sont particulièrement dépourvus. Ils doivent désormais parcourir 200, 300 voire 400 km pour leurs démarches obligatoires auprès du consulat ou pour voter, alors que des solutions existent : les messageries électroniques, le téléchargement des formulaires, l'utilisation des structures administratives du pays hôte, dans l'Union Européenne en tout cas. Quant au vote électronique, il ne semble pas pouvoir être généralisé pour les élections de 2006, malgré les engagements du ministre devant l'AFE en septembre dernier, engagements récemment réitérés.

Tout à sa rage doctrinale de privatiser, le gouvernement a liquidé la politique de formation professionnelle à l'étranger, l'assistance donnée dans les consulats aux Français pour obtenir leurs certificats de nationalité, la plupart des centres médicaux sociaux si précieux, et supprime maintenant les CCPAS et les comités pour l'emploi, pour les remplacer par de fumeux comités de gestion (COGES) qui se créent cahin-caha, dans le plus grand désordre, et sans rien apporter de mieux.

Quant à la fusion des listes électorales, décidée par la loi du 20 juillet dernier, elle devrait, d'après le ministre, être effective pour les élections à l'AFE de juin prochain. Mais les décrets d'application ne sont pas encore pris, aucune information n'est faite auprès des communautés françaises, pas plus d'ailleurs que pour s'inscrire sur les listes électorales, les consulats utilisent toujours les anciens formulaires et tiennent deux listes électorales, bref, l'incurie érigée en système !

Il nous faut d'abord protester fort sur le terrain, dans l'enceinte de l'AFE, au Sénat, pour que les Français hors de France prennent conscience de ce qui se passe et du fait qu'il n'y a pas de fatalité. Nous devons aussi, à l'ADFE et au PS, prendre des engagements sur le rétablissement des prestations et des services les plus importants en matière sociale et d'emploi, et réfléchir à des propositions nouvelles.

Monique Cerisier-ben Guiga et moi avons commencé à le faire en déposant quatre propositions de loi visant à améliorer la représentation politique des Français établis hors de France, nous devons continuer sur les questions de l'éducation et de la protection sociale.

*Publié le 27 novembre 2005*

## Les mariages binationaux

Bien décidé à faire porter par les immigrés la responsabilité de tous les maux français, le gouvernement a l'intention de rendre plus difficile l'accès à la nationalité française. Dans sa ligne de mire, les étrangers qui, par leur mariage avec un Français, peuvent accéder à la nationalité française. Le gouvernement les soupçonne tous en bloc de vouloir frauder en contractant un mariage blanc. Pour les dissuader, il veut doubler le délai nécessaire après le mariage pour pouvoir demander la nationalité française : de deux ans il passera à quatre ans. Quant aux couples vivant à l'étranger, il leur faudra attendre cinq ans au lieu de trois ans, une discrimination à l'égard des Français établis à l'étranger.

Les mariages binationaux contractés à l'étranger seront d'emblée frappés de nullité, jusqu'à ce que le conjoint étranger ait fait la preuve de sa bonne foi... on ne sait d'ailleurs comment. Jusqu'ici, le parquet de Nantes, chargé de transcrire le mariage en droit français, pouvait s'opposer a posteriori si le consul exprimait des doutes. Dorénavant, la charge de la preuve est inversée, ce qui contrevient au principe de la présomption d'innocence.

Cette logique répressive conduit le gouvernement à faire une entorse à sa volonté de réaliser des économies. Les consulats recevraient en effet les moyens nécessaires pour lutter contre cette immigration illégale. Mais on sait ce qu'il advient de ce genre d'annonces : pas un sou, pas un agent de plus, et les tâches policières doivent être accomplies au détriment du service public aux Français résidents et de passage. Dans le même temps, les crédits qui leur sont alloués pour l'aide sociale en faveur de nos compatriotes démunis n'ont pas augmenté d'un centime depuis 2002.

Les sénateurs socialistes représentant les Français à l'étranger dénoncent cette nouvelle aggravation de la situation des Français vivant à l'étranger. Ils s'opposeront fermement, lors du débat parlementaire sur le projet de loi, à l'adoption de mesures xénophobes et qui contreviennent gravement aux droits de la famille.

**Monique Cerisier ben Guiga et Richard Yung**

*Publié le 29 novembre 2005*

## **BIP n° 19 - Vœux pieux et mauvaises mains**

Les fêtes passées, il reste un goût d'amertume dans la bouche des Français. Les chiffres du chômage régresseraient - mais c'est grâce aux manipulations des statistiques et aux départs à la retraite. La sécurité des personnes, bien loin de s'être améliorée malgré les coups de menton et les rodomontades sarkoziennes, s'est dégradée sensiblement entre 2004 et 2005. La révolte des banlieues, aujourd'hui apparemment assoupie, a montré qu'une partie de la population et des jeunes issus de l'immigration se sent exclue de la société. Les avoir traités de « racaille » à nettoyer « au kärcher » n'a certainement pas contribué à régler des problèmes toujours brûlants.

Plus profond encore, il y a ces vœux permanents du Président de la République auxquels plus personne ne croit, et qui dévalorisent la fonction présidentielle et nourrissent la défiance envers la politique. Parmi les derniers, j'ai relevé la promesse d'une réforme du financement de la sécurité sociale consistant à l'asseoir non plus sur les seuls salaires mais sur la valeur ajoutée - idée pillée dans la motion de synthèse de notre Congrès du Mans. Elle risque bien de se terminer par un cadeau supplémentaire au MEDEF ; la même idée, en 2004, concernant la taxe professionnelle, a abouti à un cadeau de plus de 3 milliards d'euros aux grandes entreprises... Autres promesses en l'air : la parité dans les exécutifs des régions et des communes, refusée par la propre majorité présidentielle ; la suppression du célèbre article 4 de la loi sur la reconnaissance du rôle positif de la colonisation, et bien d'autres.

De leur côté, le couple Villepin-Sarkozy, opposés certes par leur rivalité personnelle mais bien en phase pour une politique économique libérale et une politique sociale répressive, s'efforcent de nous convaincre que les politiques classiques de gauche comme de droite ne fonctionnent plus. Le « modèle social français » serait responsable du chômage, il faut donc le réformer en accroissant encore la flexibilité par la suppression des CDI et de la protection sociale, ce qui entraînerait la généralisation de la précarité.

Ne nous laissons pas enfermer dans cette fausse problématique. Nous savons bien que pas un emploi nouveau n'a été créé depuis 2002, que les conditions de vie des Français se sont aggravées, que la sécurité s'est dégradée constamment, que le déficit des finances publiques est imputable essentiellement à Balladur et à Juppé, et qu'enfin la détérioration de la balance commerciale donne du souci pour la compétitivité des entreprises françaises. La France est décidément en de mauvaises mains.

En même temps, ce constat nous donne les grandes lignes de ce notre Projet : emploi, éducation, logement, fiscalité. Jamais les conditions n'ont été davantage réunies pour la gauche soit l'alternance. Sachons saisir notre chance !

*Publié le 23 janvier 2006*

## Réunion au Quai d'Orsay

Le 22 février 2006, le ministre des Affaires étrangères a reçu les sénateurs représentant les Français établis hors de France (absents : Pierre Biarnès et Louis Duvernois), accompagné de Jérôme Cauchard, conseiller diplomatique du Président du Sénat, d'Emilie Berger, chef adjoint de cabinet, et de Françoise Le Bihan, chef de service à la DFAE.

Tous les sénateurs ont exprimé leurs protestations contre la dégradation des conditions de fonctionnement des consulats et les mauvaises conditions d'accueil, tant des citoyens français que des nationaux des pays hôtes venant demander un visa ou des renseignements. Cette dégradation n'est pas imputable au personnel, le plus souvent dévoué et compétent, mais à l'asphyxie financière.

Le ministre a annoncé une réorganisation du MAE pour mieux le centrer sur ses missions, ainsi qu'une « rationalisation » de la carte consulaire. Il n'a pas fourni plus de détails. Nous sommes donc restés dans le flou, sauf à craindre qu'il s'agisse de continuer à fermer les consulats.

Un effort sera fait sur la télé-administration avec un financement de 4 millions d'euros, et la mise en place du projet RACINE qui permettra aux consulats de consulter et d'échanger des données.

Le Ministre a aussi annoncé une externalisation de l'examen des visas, sans donner là non plus davantage de détails.

Le ministre nous a annoncé la préparation d'un décret organisant le vote par internet. Il instituera un Bureau central du vote électronique, qui sera assisté d'un comité technique, ainsi que d'un comité composé entre autres de représentants de l'AFE et des associations représentatives des Français à l'étranger.

Une lettre à tous les Français inscrits, les informant de la possibilité du vote électronique, sera envoyée le 31 mars. Ils auront jusqu'au 22 avril pour déclarer qu'ils souhaitent utiliser cette possibilité.

Ils pourront voter entre le 10 et le 14 juin ; les résultats seront ensuite envoyés aux différents bureaux de vote.

A la demande des sénateurs le ministre a accepté d'ouvrir plus longtemps la période de vote, et de lancer rapidement une campagne d'information.

Le ministre a ensuite évoqué les questions relatives à l'enseignement du français à l'étranger. Il a rappelé les projets immobiliers qui seront développés en « partenariat public-privé », à Madrid, au Caire, à Londres, Tokyo, Moscou et Munich. Ces projets regroupent en fait des situations très différentes : nouvelles constructions, remises en état, valorisations de terrains.

Le ministre a enfin indiqué que le 9 mars, à l'occasion de l'Assemblée plénière de l'AFE, il inviterait les conseillers à un buffet-dinatoire.

*Publié le 24 février 2006*

## Brevets européens, enjeu français

par Catherine TASCA et Richard YUNG

Libération : lundi 27 février 2006

*Catherine Tasca ancienne ministre de la Culture, sénatrice (PS) des Yvelines, et Richard Yung, ancien directeur de la coopération internationale à l'Office européen des brevets, sénateur (PS) représentant les Français établis hors de France.*

Le 29 juin 2001, la France a signé l'accord de Londres modifiant la convention sur la délivrance de brevets européens, signée à Munich en 1973. Il permettrait que les brevets déposés en français soient valables sans traduction. Les enjeux sont considérables, en matière de francophonie, de développement de la recherche, d'accroissement de la compétitivité. A condition que la France ratifie enfin cet accord.

A l'échelle européenne, c'est l'Office européen des brevets (OEB, 31 Etats membres) qui se charge de recueillir les dépôts de brevets, en moyenne 200 000 demandes annuelles. Ce titre de propriété industrielle est composé de deux parties. La première partie, intitulée «Revendications», constitue le coeur du brevet, c'est-à-dire le droit accordé. La seconde partie, la «description», détaille les aspects techniques de l'invention.

Actuellement, le déposant d'un brevet européen doit exprimer sa demande – revendications et description – dans l'une des trois langues officielles de l'OEB : l'allemand, l'anglais et le français. Une fois le brevet délivré, les choses se compliquent car le texte doit être entièrement traduit, pour la quasi-totalité des pays européens, dans la langue nationale. De cette situation, il résulte que le coût des traductions est prohibitif et pénalise considérablement l'industrie européenne.

L'accord signé à Londres vise à simplifier ce système car il prévoit que tous les Etats dont la langue est l'une des trois langues officielles de l'Office européen des brevets renoncent à leur droit d'exiger une traduction des brevets dans leur propre langue officielle. Ce faisant, les brevets déposés en français seraient valables sans traduction. Toutefois, l'accord de Londres ne pourra pas entrer en vigueur tant qu'il n'aura pas été ratifié par au moins huit Etats, parmi lesquels l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. Contrairement à six membres signataires, dont le Royaume-Uni et l'Allemagne, la France n'a pas encore ratifié l'accord. L'entrée en vigueur de cette convention internationale est donc subordonnée à sa ratification par la France. Or le gouvernement français continue de faire la sourde oreille alors qu'il sait pertinemment que la ratification de l'accord de Londres répondrait à un double enjeu, linguistique et industriel.

En effet, sur le plan linguistique, l'accord de Londres représente une chance formidable pour le français, dont le rayonnement est sérieusement menacé par l'expansion de l'anglais. Dans le contexte de la mondialisation, la défense de la langue française passe également par le terrain scientifique. A la différence de certains professionnels de la propriété industrielle, nous estimons que l'accord de Londres ne bote pas le français hors du champ de la propriété industrielle. Bien au contraire, cette convention consacre le régime à trois langues de l'OEB. Le français demeurerait l'une des langues en usage à l'OEB et la première partie des brevets européens, avant leur délivrance par l'office, continuerait d'être obligatoirement publiée en français. L'usage de notre langue serait ainsi préservé. Quant aux pays dont la langue n'est pas l'un des idiomes officiels de l'OEB, ils renonceraient à la traduction intégrale des brevets en dehors des cas de litiges. Ainsi, un brevet européen délivré en français déploierait-il ses effets en République tchèque même s'il n'était pas traduit en tchèque.

En matière industrielle, l'accord de Londres permettrait sans nul doute de réduire sensiblement le coût des traductions des brevets européens, qui est prohibitif, pénalise l'industrie européenne et freine l'innovation. Actuellement, le coût moyen d'un brevet délivré par l'OEB s'élève à plus de 24 000 euros, contre seulement 7 600 euros aux Etats-Unis. Environ 14 000 euros sont imputables aux seules dépenses de traduction. Pour cette raison, 40 % des entrepreneurs et inventeurs abandonnent l'idée de déposer un brevet européen. Et lorsqu'ils ne renoncent pas, ils ont malheureusement de plus en plus recours à l'anglais comme langue de première publication, car la traduction d'un brevet vers des langues moins courantes est moins coûteuse à partir de l'anglais qu'à partir du français.

L'accord de Londres participe donc de la stratégie de Lisbonne (2000), qui vise à rendre pour 2010 l'Union européenne la plus compétitive et dynamique au monde, en ce qui concerne l'économie de la connaissance. En permettant de diminuer de 25 % à 30 % le coût de la traduction des brevets européens, cette convention stimulerait les investissements dans les domaines de l'innovation et de la recherche et développement. Ainsi l'accord de Londres aiderait-il à atteindre le fameux objectif fixé à 3 % du PIB consacrés à la recherche. D'autre part, nous sommes convaincus que la réduction du coût des brevets européens favoriserait la création d'emplois dans le domaine de l'économie de la connaissance. Enfin, la mise en oeuvre de l'accord permettrait d'avancer dans la voie de la création d'un brevet communautaire, objectif fixé par le Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000.

Si la France ne ratifie pas cette convention internationale dans un bref délai, il y a fort à parier que les autres Etats se mettront d'accord pour imposer un système de brevet exclusivement fondé sur l'anglais. Par excès d'inertie, la France risquerait de favoriser l'expatriation des connaissances et des compétences en matière de propriété industrielle de l'Europe continentale vers les pays anglophones. Cette inaction signifierait la fin de la langue française dans le domaine des brevets.

Au vu de ces enjeux fondamentaux, le gouvernement doit impérativement déposer un projet de loi de ratification. Il en va du maintien du français comme langue de l'information technologique en Europe et de l'accroissement de la compétitivité économique de l'UE. Le Conseil d'Etat ayant confirmé la constitutionnalité de l'accord de Londres dans un avis du 21 septembre 2000, seul l'immobilisme du gouvernement, soumis à des intérêts corporatistes, fait aujourd'hui obstacle à son approbation par le Parlement. La promotion de la francophonie passe aussi par la science et la technologie.

## **BIP n° 21 - Débat tronqué, débat truqué**

Comme s'il redoutait d'être pris de vitesse par la rue, le gouvernement pousse les feux pour faire adopter un projet de loi baptisé, sans doute par antiphrase, « pour l'égalité des chances ».

A l'Assemblée nationale, l'utilisation de l'article 49.3 lui a permis de faire voter en bloc, sans débat, les 21 articles suivant l'article 3. L'opposition s'est focalisée, à juste titre d'ailleurs, sur le contrat première embauche (CPE), qui curieusement fait l'objet d'un amendement à l'article 3 alors qu'il est présenté comme la mesure phare du gouvernement, la solution miracle au chômage des jeunes. Les jeunes, les syndicats, la gauche y voient plutôt un permis de licencier sans motif pendant deux ans et un accroissement de la précarité et de l'exclusion, le tout sans effet pour l'emploi puisqu'il est d'ores et déjà établi que son grand frère le CNE n'a pas créé le moindre poste de travail.

Les autres mesures, moins connues faute de débat public – et de concertation avec les partenaires sociaux – sont loin d'être innocentes. Ainsi le contrat d'apprentissage dès 14 ans, avec travail de nuit à 15 ans. La fin de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, un des immenses acquis de la République, et le retour au moyen-âge ! Le démantèlement des ZEP. Et ce fumeux « contrat de responsabilité parentale » qui consiste à priver d'allocations familiales les familles dont les enfants sèchent l'école, ce qui revient à enfoncer un peu plus des foyers déjà en grande détresse. On peut aussi mentionner les déclarations ronflantes en faveur du logement, alors que la loi SRU qui obligeait les communes à construire au moins 20 % de logements sociaux, vient à peine d'être mise en pièces. Tout cela donc, et beaucoup d'autres mesures importantes, adopté en bloc, sans examen, par l'Assemblée nationale.

C'est donc au sénat, où le 49.3 ne peut être employé, que le débat peut avoir lieu. Et les sénateurs de gauche, socialistes, communistes, verts, sont sur la brèche, déterminés à ce que le débat ait lieu et à le faire durer le temps qu'il faudra. Ils mènent l'offensive face à des collègues de droite plutôt passifs – on dirait qu'ils attendent que ça se passe. Les sénateurs socialistes ont déposé 350 amendements, leurs collègues communistes 250. Jusqu'ici ils ont tous, à deux exceptions près, été repoussés par la majorité sénatoriale.

Cela pourrait être le jeu démocratique des rapports de force entre les partis, s'il n'y avait pas la méthode, exécration, et l'attitude, méprisante, des ministres et de la droite, qui utilisent tous les artifices de procédure, les moindres sous-alinéas du règlement, pour museler l'opposition.

Cette hâte est un aveu de faiblesse : la popularité de Villepin est en chute libre, la mobilisation des jeunes, des syndicats, s'intensifie. De notre côté, nous affinons nos propositions pour un CDI forme normale d'embauche, un contrat sécurité formation, l'indemnisation des stagiaires – y compris dans les postes consulaires ! –, la lutte contre les discriminations à l'emploi, entre autres par la légalisation du « testing », un service civique obligatoire pour toutes et tous.

Et nous veillons à ce que les mesures proposées pour les stages, le service civique obligatoire, s'appliquent également aux jeunes français résidant à l'étranger.

*Publié le 28 février 2006*

## **BIP n° 23 - La gauche italienne a gagné, grâce aux Italiens de l'étranger**

Enfin une bonne nouvelle : la gauche italienne a gagné – même si c'est de peu. Elle nous montre la voie, en faisant voter ses 3,5 millions d'Italiens de l'étranger, formant une circonscription extérieure divisée en quatre zones. Ils ont élu, par correspondance dans les consulats, 12 députés et 6 sénateurs les représentant, dans les mêmes conditions que les Italiens de la péninsule. Mieux : leur vote a été décisif car c'est l'apport des 4, voire 5, sénateurs de gauche élus à l'étranger qui a permis à l'Unione de Prodi d'avoir la majorité au Sénat.

Certains, en France, feront la moue en disant « la gauche ? une gauche du centre ? ». Mais la réalité est là : les idées que nous défendons pour l'organisation générale de l'économie et de la société, ce qu'on a appelé « le modèle européen de société » sont majoritaires au sein des peuples européens. C'est une erreur de sauter comme un cabri en dénonçant la toute puissance de l'idéologie libérale ; nous devons plutôt mettre en commun nos forces afin de développer des propositions d'actions gouvernementales et locales qui répondent aux enjeux du chômage, de l'insécurité, de la construction européenne, de la société civile. C'est ce qu'a fait l'Unione de Romano Prodi, cette coalition de toutes les forces de gauche, des catholiques de la Marguerite jusqu'aux communistes orthodoxes de Rifundazione, en passant par ceux de la DS, les centristes de l'Olivier et une dizaine d'autres formations.

Nous avons bien senti lors de sa visite au Congrès du Mans qu'il se passait quelque chose en Italie : sa manière de parler de la construction de la maison commune de la gauche, la primaire ouverte à tous pour désigner le candidat premier ministre, tout cela faisait souffler un vent annonciateur de victoire et de renouveau.

Le peuple italien a su réagir sainement et ne pas céder aux mirages du populisme. Pourtant, le « cavaliere » n'avait pas lésiné sur les moyens, fait déverser des torrents de populisme et de démagogie par ses chaînes de télévision, de radio, ses journaux, et osé traiter de « couillons » les électeurs de gauche. Il lui fallait faire oublier une mandature de cinq ans (la plus longue depuis la Libération) complètement gaspillée et gâchée : dégradation de la situation économique, détérioration de la balance commerciale, croissance des impôts et du déficit public - n'avons-nous pas en France une situation analogue ? La législation berlusconienne n'a servi que ses propres intérêts : loi sur les conflits d'intérêt, sauvetage de sa chaîne Rete 4 (loi Gaspari), dépénalisation de la falsification de bilans, accroissement considérable de la publicité officielle et publique sur les chaînes de son groupe au détriment de la RAI. Pendant l'exercice de son mandat de Président du Conseil, l'homme le plus riche d'Italie est ainsi passé de la 55ème fortune mondiale à la 25ème, tout en clamant que sa politique était la défense « du petit » contre « les gros » !

Après l'Espagne, l'Italie rejoint la famille de gauche. Nous espérons que la France se ressaisisse elle aussi, dès 2007, et reprenne le dialogue sur la construction européenne.

*Publié le 11 avril 2006*

## Iran : que faire ?

Ahmadinejad, candidat surprise, est l'élu des petites gens, auxquels il a promis de « rendre l'argent du pétrole ». De formation technocratique (il était professeur à l'université de Téhéran) il pratique un populisme de type péroniste et a déjà doublé les bas salaires et subventionné le prix de l'essence à la pompe. Il a battu Rasfanjani qui incarne la corruption du clergé.

Il transforme peu à peu en centre du pouvoir réel la fonction de Président de la république, un poste relativement secondaire dans l'organisation du pouvoir iranien – Khatami n'en avait rien fait.

Homme lige du Guide suprême Khamenei il s'en émancipe progressivement ; quoique très religieux il ne se comporte pas en mollah et se démarque de l'aile dure chiite. Il s'oppose par exemple à la répression contre les femmes qui portent un voile de couleur ou montrent leurs cheveux. Il tolère une relative liberté d'expression.

Sa grande popularité ne résout pas la césure entre le pouvoir et une population qui s'est habituée à composer avec les diktats des autorités.

Sur le plan extérieur, l'Iran se pense comme la grande puissance régionale, héritière d'une culture et d'un Etat anciens, pourvue de ressources naturelles en particulier énergétiques (pétrole et surtout gaz), d'une industrie performante, de cadres techniques de bon niveau.

Mais il est isolé sur le plan international. Localement il n'a pas d'alliés ; ses relations avec le monde sunnite sont exécrables et toutes ses frontières lui semblent menacées. Officiellement il n'a pas de relations avec les USA, qui ont rangé l'Iran dans l'axe du Mal. Du côté iranien il s'agit d'un statu quo plutôt neutre.

Les relations avec la Russie sont bonnes car ce pays l'a aidé à acquérir les techniques d'enrichissement. Le Pakistan aussi a contribué au développement du programme nucléaire militaire. La Chine d'autre part est dépendante économiquement de l'Iran car importe pétrole et gaz liquide.

Un arc chiite ou persan (Iran-Syrie-Hezbollah-Djihad palestinien) est en formation, incluant un relatif soutien au Hamas, exprimé par plusieurs déclarations inacceptables et condamnables d'Ahmadinejad sur l'Holocauste et le droit à l'existence d'Israël.

L'armée iranienne est considérablement affaiblie par 25 ans d'embargo, en particulier son aviation, mais il lui reste une capacité de défense anti-aérienne.

Dans ce contexte, le défi lancé par Ahmadinejad sur la construction de centrales nucléaires est d'ordre purement politique et nationaliste.

Il n'y a en effet aucune centrale nucléaire en fonctionnement en Iran. Celle de Bouchehr, construite par les Russes, n'est pas encore en fonctionnement et le combustible nucléaire, spécialement traité, sera fourni par eux. L'Iran affiche des projets de construction d'autres centrales nucléaires civiles, mais rien n'a vraiment démarré et il faudrait 4 ou 5 ans minimum pour en construire. L'Iran n'a donc aucune raison avant longtemps de vouloir fabriquer de l'uranium enrichi comme combustible nucléaire civil, d'autant que le pays qui fournira la technologie de la centrale, ou même un autre pays doté de capacités d'enrichissement, pourra toujours fournir le combustible adapté. Des propositions d'enrichissement d'uranium ont d'ailleurs été faites par les Russes, mais elles ont été éludées, tout comme des propositions semblables faites le 9 août par trois pays européens (E3).

D'autre part l'Iran a développé des sites et des installations cachés, puis a décidé de passer outre aux interdictions de l'AIEA – dont il fait partie. Il a aussi cherché à mettre au point des techniques (enrichissement au laser, production de polonium 210) qui ne servent que pour le nucléaire militaire. L'on est en droit d'en déduire que l'Iran a la volonté de se doter de l'armement nucléaire. Compte tenu de ce que nous savons, le délai serait de 3 à 5 ou 7 ans. Il est à peu près certain qu'il ne cédera pas aux demandes et aux injonctions internationales.

Il y a de nombreuses raisons d'empêcher l'Iran de se doter de l'arme nucléaire. S'il dénonce le traité de non-prolifération nucléaire et les accords de contrôle de l'AIEA dont il est signataire, comme l'a déjà fait la Corée du Nord, il deviendra impossible de contenir la prolifération, d'autant que les autres puissances nucléaires de la région (Inde, Pakistan, Israël) n'ont pas signé le traité.

Ce serait une menace pour Israël – même si elle est peu crédible, en dépit des imprécations d'Ahmadinejad.

Les rapports de force régionaux seraient modifiés, et l'arc chiite et persan renforcé, ce que redoutent les pays du Golfe, alliés des Occidentaux.

Ce serait une menace potentielle pour l'Europe, en tous cas pour l'OTAN et la Turquie, mais aussi pour la Russie et ses alliés de la région.

La diplomatie a pour le moment échoué. Et tant qu'il y aura un veto russe et chinois, il y a peu de chances de voir la négociation progresser. Pendant ce temps, l'Iran avancera dans son programme militaire.

### **Quelle stratégie adopter ?**

Une première nécessité est d'obtenir du Conseil de Sécurité, c'est-à-dire surtout de la Russie et de la Chine, un accord pour que des sanctions soient prises. Rien ne serait plus désastreux qu'une gesticulation de l'AIEA et de l'ONU sans aucune conséquence.

Des sanctions politiques et diplomatiques sont indispensables : condamnation des Nations-Unies, suspension des négociations OMC, suspension de l'assistance technique et financière. Ceci isolerait le régime de Téhéran sur le plan international mais ne l'amènerait certainement pas à composer.

Il faut aussi avoir conscience qu'un embargo économique n'est pas efficace – les exemples sont légion – et frapperait la population, avec deux effets possibles : soit de couper le régime d'une partie de sa base (les commerçants ou bazaris), ce qui l'affaiblirait, soit au contraire de renforcer la cohésion autour de lui par une réaction nationaliste, ce qui est le plus probable.

Une autre option serait l'option pétrolière, c'est à dire de fermer le détroit d'Ormuz au pétrole iranien. Elle aurait l'intérêt de mettre assez rapidement le régime dans une situation économique et politique intenable puisque la rente pétrolière – du moins celle qui n'est pas accaparée par les mollahs – est de loin la plus grande recette du budget et sert à acheter la paix sociale. Elle aurait bien sûr des conséquences sur le prix du baril, et nécessiterait un dispositif militaire et naval pour être mise en œuvre.

L'option militaire est plus difficile, mais risque d'être envisagée sérieusement par Israël, avec l'appui logistique des États-unis, ou par les États-unis seuls avec plusieurs variantes : frappes d'avertissement, frappes sur un certain nombre de sites, frappes lourdes. Même si l'engagement en Irak n'encourage pas une telle aventure, il est probable que l'opinion américaine et une partie de l'opinion internationale ne seraient pas hostiles. Les Américains et les Occidentaux devraient cependant hésiter devant les conséquences lourdes dans le monde arabe (opinion publique hostile, sentiment d'humiliation, déstabilisation des pays proches de l'Occident, crise pétrolière) et pour les relations avec la Russie et la Chine. De toutes manières, sauf à envahir et à occuper l'Iran, l'action militaire aurait pour conséquence de retarder – certes de plusieurs années – le programme, mais non pas de l'arrêter définitivement. Certains experts considèrent même que l'effet de choc passé, cela accélérerait ce programme comme cela a été le cas avec Saddam Hussein, après le bombardement d'Osirak.

C'est donc un dossier particulièrement difficile puisque le choix est entre un Iran nucléaire à plus ou moins long terme et une crise diplomatique et politique majeure.

L'Union Européenne qui a joué un rôle important dans la recherche d'un accord acceptable par l'Iran devrait prendre l'initiative de proposer dans un premier temps des sanctions politiques et diplomatiques, auxquelles d'autres membres du Conseil de Sécurité et de l'ONU pourraient décider de se rallier.

Elle devrait alors mettre en œuvre toute sa capacité à obtenir de la Russie et de la Chine qu'elles acceptent des sanctions dans le cadre du Conseil de Sécurité.

Elle pourrait préparer une diminution des achats de pétrole iranien à condition d'obtenir des autres acheteurs qu'ils n'augmentent pas les leurs.

*Publié le 30 avril 2006*

## Stagiaires : rien de plus.

Le gouvernement a annoncé le 28 avril la signature d'une chartre entre le gouvernement et le syndicat des employeurs encadrant les stages en entreprise. Sans faire de mauvais esprit, il s'agit clairement d'un service après-vente du CPE qui vise à redonner un peu de couleurs sociales au premier ministre, et à afficher sa bonne volonté envers notre belle jeunesse, par ailleurs si indisciplinée. La preuve : il s'agit d'une « chartre », c'est-à-dire d'un texte non contraignant juridiquement, et dont l'application dépendra du seul bon vouloir patronal - on sait ce que cela veut dire ! Ajoutons qu'aucune association ni syndicat des stagiaires ou d'étudiants (sauf l'UNI, d'extrême droite) ne l'a signé, pas plus que de syndicats de salariés. Les principales mesures sont : obligation d'une convention de stage, une durée de 6 mois maximum sauf dérogation pédagogique, rémunération si le stage est de plus de 3 mois. C'est plus que décevant. Rappelons que lors de la discussion de la loi sur les inégalités, le PS avait reçu la coordination « Génération précaire » qui représente les stagiaires, puis déposé une série d'amendements visant à mieux lutter contre les abus dont les stagiaires sont victimes : remplacement de salariés, pas de formation sérieuse, pas de rémunération, pas de protection sociale. Les choses sont pires encore à l'étranger où de nombreuses ambassades, services culturels et Alliances Françaises fonctionnent à coup de stagiaires qui doivent se loger, payer leur assurance sociale, leur voyage... Une grande déception donc pour les jeunes étudiants et les stagiaires. Nous reviendrons bientôt sur la question avec la finalisation d'une proposition de loi par le groupe socialiste au Sénat.

*Publié le 2 mai 2006*

## Danger sur le mariage

Un projet de loi intitulé « contrôle de la validité du mariage » doit venir en discussion au Sénat fin mai après être passé à l'Assemblée Nationale. Le directeur des Français à l'Etranger (DFAE) du MAE a pris l'initiative – rare – de réunir le 27 avril les sénateurs représentant les Français établis hors de France pour leur présenter le texte et indiquer les amendements que l'administration appelait de ses vœux.

En fait de contrôle du mariage, ce projet vise surtout à donner un coup de vis supplémentaire à l'immigration et à la possibilité d'acquérir la nationalité française. L'idée de base est, sous couvert de lutter contre les mariages forcés et les mariages irréguliers ou blancs, ce que tout le monde appelle de ses vœux, de limiter le développement des mariages mixtes, que ce soit en France ou à l'étranger, en les rendant plus difficiles, en demandant davantage de papiers, de démarches, et en généralisant l'intervention possible du juge accompagnée de délais de plus en plus longs.

À ce stade, il ne s'agissait pas d'entamer le débat politique, il y a encore un Parlement pour cela, et nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ce projet. J'ai seulement indiqué tout le mal que je pensais de cette proposition, inutile et mal venue.

Il s'agit seulement de vous alerter sur cette nouvelle initiative du gouvernement visant à montrer qu'il est aussi répressif et restrictif vis-à-vis des étrangers, sinon plus, que l'extrême-droite.

*Publié le 2 mai 2006*

## **BIP n° 25 - La piètre pitance du MAE**

Philippe Douste-Blazy a vu se manifester à l'étranger un « désir de France ». Pour le combler il a mis au point des projets visant à relancer la langue, la culture et l'enseignement français dans le monde. Leur aspect est sans doute appétissant, mais le contenu guère consistant, en tout cas insuffisant pour combler le « désir de France ».

En matière de diffusion culturelle, le ministre annonce la fusion de deux des agences concernées, l'AFAA et l'ADPF en un organisme unique « CulturesFrance » (sans espace entre Cultures et France, ça fait plus moderne). C'est un progrès dont on le félicite, mais on aurait aimé qu'il ne s'arrête pas à mi-chemin, et qu'il crée enfin une grande agence culturelle, regroupant tous les vecteurs de diffusion, sur le modèle du British Council. Autre souci : le financement. Le budget initial de 30 millions d'euros est d'ores et déjà trop faible, puisque le ministre lui-même a lancé un appel à de « nouveaux partenaires financiers »... Mentionnons - pour la forme, car c'est devenu une habitude - l'absence totale de concertation sur ces projets avec les acteurs du réseau et le ministère de la culture.

Deuxième volet : la création d'un guichet unique facilitant l'accueil des étudiants étrangers en France. Qui serait contre ? Mais cela ne résoudra en rien les vrais problèmes : l'insuffisance des moyens consacrés aux bourses, et une politique frileuse et rétrograde d'attribution des visas.

Enfin le plat de résistance : la construction de nouveaux lycées. Le ministre a fièrement présenté une vingtaine d'établissements. A y regarder de plus près, on reste sur sa faim. Dans la plupart des cas il s'agit seulement de rénovation ou de mises aux normes, dans d'autres on en est encore à rechercher un terrain ou étudier la faisabilité financière. En fait, une seule construction est pour l'instant sur les rails : celle du nouveau lycée du Caire. Plus que de véritables projets, on nous sert donc de bonnes intentions, ce qui ne nourrit pas son homme.

Autre épineuse question, celle du financement. Le ministre a évoqué la recette miracle le partenariat public privé. Nous ne sommes pas hostiles par principe à l'appel à des fonds privés, à condition que le coût des investissements et de la construction de bâtiments ne retombe pas sur les parents ; à condition que les écolages n'augmentent pas. Nous jugerons sur pièces.

Reste à savoir si les annonces de Philippe Douste-Blazy satisferont le « désir de France ». On peut craindre que non. En tout cas pas celui des Français à l'étranger.

*Publié le 17 mai 2006*

## **Non, les Français ne sont pas tous satisfaits !**

Paris, le 29 mai 2006

Les sénateurs socialistes représentant les Français établis hors de France protestent contre une enquête réalisée par TMS SOFRES pour le compte de « Avenir Export », concluant que « 95% des Français de l'étranger sont satisfaits ou très satisfaits d'avoir quitté la France ». Ces résultats sont publiés quelques jours avant l'ouverture du Salon de la mobilité internationale. Le message est explicite : « Pour rejoindre ces expatriés heureux : le salon est ouvert au public ».

Les sénateurs notent que cette enquête ne porte que sur les Français expatriés, et qu'il est abusif de prétendre qu'elle reflète l'opinion de l'ensemble des Français vivant à l'étranger, dont la moitié est binationale et donc pas « expatriée ». Ils contestent d'autre part la méthodologie de l'enquête. Comme l'établit le magazine « Vivre à l'étranger », en l'absence de catégories socio-professionnelles rigoureuses elle ne peut prétendre être représentative de la population des Français à l'étranger. Réalisé par questionnaires sur Internet, le sondage lui-même est forcément biaisé, car il ignore ceux qui n'ont pas d'ordinateur ou pour lesquels la connexion est trop chère. Une fois de plus, on présente les Français de l'étranger comme des privilégiés vivant dans l'opulence et l'insouciance sous le soleil des Tropiques. Cette image d'Epinal est pourtant, et depuis longtemps, périmée. La majorité de nos compatriotes est établie durablement dans un pays d'accueil, et ses conditions de vie sont les mêmes que celles des nationaux du pays, et peu différentes de celles des Français vivant dans l'hexagone, pire même souvent pour les Françaises.

Au-delà de l'exploitation commerciale de cette enquête pseudo-scientifique, les sénateurs mettent en garde contre une exploitation politique de ses résultats qu'ils dénoncent vigoureusement, tendant à justifier le désengagement de l'Etat de ses missions. Non, les Français de l'étranger ne sont pas tous satisfaits, et ils ont toujours besoin de consulats, d'écoles françaises qu'ils puissent se permettre de payer, de services sociaux !

**Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung**

## **Élections à l'Assemblée des Français à l'Étranger**

Paris, le 21 juin 2006

Les Français établis hors de France d'Europe, du Moyen-Orient et d'Asie-Océanie ont voté le 18 juin pour renouveler la moitié des conseillers à l'Assemblée des Français à l'Étranger.

Nous saluons la progression des suffrages recueillis par les listes présentées par l'ADFE et soutenues par les Verts, le PRG et le PS. L'union ainsi réalisée par les forces de gauche a permis de présenter aux électeurs une alternative claire aux listes de droite.

La campagne a été dure pour la plupart des candidats de l'ADFE. La droite, souvent divisée par des querelles de personnes et les conflits internes à l'UMP, a mobilisé ses réseaux d'affaires liés aux différentes institutions qui les représentent, a bénéficié du soutien amical d'une grande chaîne hôtelière, et n'a pas hésité sur les coups bas. Les résultats pourtant sont probants : l'ADFE progresse de plus de 10%, et avec 29 sièges atteint presque l'égalité avec l'UFE, organisation représentative de la droite (30 sièges). L'ADFE emporte le siège nouvellement créé à Moscou (Cédric Etlicher), et gagne deux des quatre sièges de Rome (Armanda Miranda et Dominique Depriester). A Londres elle gagne un siège (Anne-Colette Lequet) et à Bruxelles (Francine Bougeon Maassen) elle fait maintenant jeu égal avec l'UFE/RFE. En Israël (Claude Dawidowicz) elle a désormais trois sièges sur quatre. Elle s'implante à Abou Dhabi (Elisabeth Al Youssef). A une exception près, les sortants ADFE qui se représentaient sont réélus. Le renouvellement est en marche, puisque dix nouveaux conseillers viennent grossir le groupe ADFE qui compte désormais 61 membres. Voilà qui nous réconforte sur la capacité de l'ADFE à défendre les thèmes de progrès et de solidarité devant les Français hors de France.

En revanche le faible taux de participation - 14% - est extrêmement préoccupant. Il est clair qu'avec 75 000 votants nous ne pesons politiquement, tous partis confondus, que le poids d'une petite ville de province. Il ne faut pas s'étonner dès lors des difficultés que nous rencontrons pour faire avancer les dossiers comme la réforme de l'AEFE, la baisse du coût de l'enseignement à l'étranger, une meilleure couverture sociale pour les Français à l'étranger, l'aménagement de la carte consulaire, la réforme de l'AFE.

Le vote électronique aurait pu augmenter la participation au scrutin, mais la complexité des procédures mises en place et la mauvaise information préalable ont découragé les électeurs.

Les vraies causes sont plus profondes : les Français établis hors de France ne connaissent pas leurs instances représentatives, en particulier l'AFE et ses conseillers. Quand ils les connaissent, ils perçoivent bien leur fonction d'élus locaux au service de leurs compatriotes, mais ce contact personnel est très difficile à établir dans les circonscriptions vastes ou peuplées. Quant au rôle politique des conseillers et de l'AFE, il est totalement méconnu, ce qui affaiblit la motivation des électeurs. Il est donc urgent de repenser l'organisation, les pouvoirs et les moyens de l'AFE.

**Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung**

## **BIP n° 27 - Le 1er Juillet, Sarkozy ouvre la chasse aux enfants**

Le 30 juin expire le sursis accordé aux élèves étrangers sans papiers. Ils deviennent expulsables à merci.

Certes, Sarkozy a essayé de se donner un visage humain et annoncé une circulaire aux préfets, supposée permettre à ces enfants d'être régularisés sous certaines conditions. C'est une technique souvent utilisée par les politiques honteux : on fait des annonces avec « mouvements de menton », puis on adoucit – légèrement – l'application. Sarkozy avait déjà fait cela en 2003 avec son premier tour de vis sur l'immigration, assorti de la suppression de la double peine.

Les critères retenus par le décret (être né en France ou y être arrivé en bas âge, y être scolarisé, ne pas parler la langue de son pays d'origine) sont tels que 2% seulement des élèves concernés pourront bénéficier de la régularisation. Pour les 98% restants, c'est le risque permanent d'être poursuivis, interpellés, placés dans un centre de rétention pour trois ou quatre semaines, avant d'être expulsés manu militari.

La vocation universelle et éducative de la France et de la République est ainsi singulièrement mise à mal ! Ne nous a-t-on pas appris que l'enseignement dispensé par l'école de la République était le même pour tous, que l'on s'appelle Jean, Nicole, Natacha, Ahmed, Pedro ou Abdoulaye ?

Ces enfants seront donc renvoyés dans leur pays d'origine, où ils n'ont ni foyer ni école. Dans de nombreux cas, ils n'en parlent pas la langue, ce qui les marginalisera scolairement et socialement ; dans certains pays, les jeunes filles seront interdites d'école, parfois mariées contre leur gré. Enfin leurs familles peuvent être soumises à répression pour des raisons politiques ou tout simplement pour être parties à l'étranger.

Par cette politique injuste, honteuse, Sarkozy montre bien qu'il est le digne successeur de son maître Charles Pasqua et des lois répressives de 1992 qui avaient instauré charters et menottes.

Mais cette fois-ci, il s'agit d'enfants, d'élèves scolarisés chez nous. Nous ne devons pas accepter cela. Un puissant mouvement citoyen s'est spontanément développé, indépendamment de toute appartenance politique, dans les villes et villages où des enfants sont menacés. Il a été relayé par différentes associations, en particulier le « Réseau éducation sans frontières ».

Monique Cerisier-ben Guiga et moi-même avons apporté notre soutien à cette mobilisation et participé à des actions de parrainage d'enfants. Nous continuerons à être mobilisés durant l'été et vous invitons à être attentifs, et si vous êtes en France, à apporter votre soutien à toute action dans votre région.

*Publié le 27 juin 2006*

## **BIP n° 29 - La carte scolaire en question**

Le débat sur la carte scolaire est très important, car il exprime le souci bien naturel des familles de mettre leurs enfants dans une « bonne » école. Celles qui en ont les moyens s'arrangent pour contourner la loi : obtenir des dérogations pour une langue « rare » ou une option artistique ou sportive, voire donner de fausses adresses. Ce qui suppose du temps et de l'argent pour les longs trajets scolaires, qui ne sont d'ailleurs pas très bons pour l'enfant. Conséquence, du moins dans les grandes villes : constitution d'une école à deux vitesses, avec dans le centre-ville des établissements renommés, où l'enseignement est efficace car élèves et professeurs sont sélectionnés, et dans les banlieues défavorisées les enfants en difficulté, qui n'ont pas d'aide à la maison, et les maîtres débutants.

S'il y a débat parmi nous, c'est que la question touche à l'une de nos valeurs fondamentales : le principe d'égalité. A la droite qui brandit la fameuse liberté de choix de l'école – cela figure dans la plate-forme de l'UMP -, la gauche répond égalité des conditions d'enseignement, et défend les vertus d'intégration que permet la mixité sociale de l'école de la République.

Il faut admettre que la mixité sociale n'est pas réalisée. Faut-il pour autant, parce qu'elle n'est pas respectée, supprimer la carte scolaire ? Le remède serait pire que le mal, car le résultat serait d'accélérer et généraliser la ségrégation scolaire – on le sait, la liberté profite aux plus aisés. La solution séduisante du « *busing* » américain, supposée rétablir le mélange social à coup de transports en bus publics, a tout bonnement provoqué une ruée des classes favorisées vers les écoles privées.

### **Alors, quelles solutions ?**

Certaines sont du domaine de la politique scolaire : donner plus, beaucoup plus de moyens aux ZEP, y attirer des enseignants spécialement qualifiés, installer des collèges et des lycées dans les zones difficiles, y enseigner des langues rares et les options artistiques et sportives. Ce qui implique d'attribuer aux départements les moyens nécessaires... tout le contraire de ce que fait la droite.

Quant à la carte scolaire, au lieu de la supprimer ou de l'assouplir, on pourrait imaginer de la redessiner, en tenant compte par exemple des transports en commun.

L'école n'est pas seulement un lieu d'enseignement, elle est aussi un formidable outil d'intégration et de brassage social. A ce titre, le débat sur la carte scolaire est un révélateur du clivage gauche-droite. Les positions du PS sont claires et volontaristes, ainsi lorsque notre Projet annonce : « nous ferons évoluer le collège pour qu'il ne soit plus le lieu du tri social ».

*Publié le 14 septembre 2006*

## **Interview du 19 septembre 2006 sur Expatries.Senat.fr**

### **Quel bilan tirez-vous de la dernière session de l'Assemblée des Français de l'étranger qui a eu lieu du 4 au 9 septembre dernier à Paris ?**

Un bilan mitigé. Cette session n'a pas été radicalement différente des sessions précédentes. Comme d'habitude, on perd beaucoup de temps et le temps réservé aux vraies discussions politiques est très contraint. Il n'y a pas de rupture par rapport aux sessions précédentes.

Il faudrait que l'ordre du jour soit beaucoup plus resserré et musclé. Il faudrait que l'Assemblée soit maîtresse de son ordre du jour.

### **Quel commentaire faites-vous sur la nouvelle composition de l'Assemblée des Français de l'étranger issue des élections du 18 juin dernier ?**

L'ADFE a progressé de trois sièges et compte désormais un tiers des élus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger. Nous avons demandé en conséquence un tiers des postes à responsabilité dans les bureaux des commissions. Mais nous ne sommes pas parvenus à un accord satisfaisant. Les deux commissions temporaires et la sous-commission qui vont voir le jour ont servi de variables d'ajustement pour obtenir un compromis. Ainsi, nous avons désigné un président et un rapporteur dans la sous-commission emploi au sein de la commission des affaires économiques.

Mais nous déplorons toujours un déficit de un à deux responsables dans les commissions permanentes.

En termes de suffrages exprimés, l'ADFE a progressé de 16 % aux dernières élections pour renouveler l'AFE malgré la baisse du taux de participation.

### **Qu'avez-vous pensé du débat de la semaine dernière au Sénat sur le Liban ?**

Monique Cerisier-ben Guiga a souligné l'action rapide et bien organisée de la France dans l'opération de rapatriement des Français du Liban. Quand ça marche bien, il faut le dire. La DFAE a ainsi pris l'excellente initiative de louer un ferry boat pour faire des allers-retours entre Larnaka et Beyrouth, ce qui a permis d'agir très vite, avant que notre marine nationale qui a été un peu longue à larguer les amarres, prenne le relais une semaine après.

La question qui se pose maintenant est : que faire vis-à-vis des Franco-Libanais qui ont été rapatriés en France ? La réponse du directeur des Français à l'étranger a été un peu faible. Aucune action spéciale n'est prévue pour aider les 10.500 rapatriés.

Le même problème s'était posé pour les Français de Côte d'Ivoire. Un dispositif d'aide à l'installation en France a été mis en place avec une participation à l'investissement : d'abord 10 % puis 30 % du montant de l'investissement. Peut-être pourrait-on l'étendre aux Franco-Libanais s'ils décident de rester en France. Car sinon, nous ferions le lit du Hezbollah qui distribue ses dollars par milliers.

### **Quelles seront vos priorités en ce début de session parlementaire ?**

Nous interviendrons avec Monique Cerisier-ben Guiga sur le projet de loi relatif à la validation du mariage. Ce projet participe de toutes ces mesures inutilement vexatoires qui embêtent les couples dits mixtes, parmi lesquelles l'obligation pour le conjoint de repartir dans son pays pour obtenir un visa de longue durée. Ce sont des mesures cosmétiques qui évidemment ne règlent rien. Certes, les mariages mixtes ont considérablement augmenté ces dernières années, mais ça n'est pas une raison pour faire une chasse permanente aux conjoints. S'il y a des abus, il faut les identifier mais dans la grande majorité des cas, il s'agit de mariages normaux.

**Le projet du parti socialiste pour 2007 propose la mise en place de députés des Français de l'étranger. Combien de députés souhaitez-vous créer et pour quelles circonscriptions ?**

Nous proposons douze députés dans quatre circonscriptions. Huit députés élus à la proportionnelle dans le cadre de scrutins de liste dans deux grandes circonscriptions : Europe et Amérique du Nord, et quatre députés élus au scrutin majoritaire dans deux autres circonscriptions : Afrique et Asie-Océanie.

## Journée parlementaire socialiste à Nantes

Le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale était l'hôte le 20 septembre dans sa belle ville de Nantes, de la journée parlementaire socialiste à laquelle participaient les deux sénateurs socialistes représentant les Français établis hors de France. Dans son discours de bienvenue, il a annoncé que ce serait sa dernière journée parlementaire comme président du groupe et, parlant du débat interne, il a souligné : « comme chaque militant, je vais devoir choisir et il m'en coûte. Pour moi, l'engagement envers l'un d'entre vous n'est pas, et ne sera jamais, le reniement des autres ... Il n'y aura jamais d'adversaire pour moi au parti socialiste. Il n'y a que des compagnons des bons et des mauvais jours ».

Étaient présents les députés, sénateurs, députés européens, ainsi que les candidats désignés pour les prochaines élections législatives.

Parmi les interventions marquantes, celle de Robert Badinter à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire du vote de la loi abolissant la peine de mort en France, un grand moment de notre histoire, celle de la volonté et des valeurs humanistes. C'est dans de tels cas que le PS fait acte de courage et d'unité : les deux conditions de la victoire. Rappelons que plusieurs députés de droite ont voté la loi, parmi lesquels Jacques Chirac et Philippe Séguin. À cette occasion, il a souligné que la peine de mort existe encore dans de nombreux pays (voir le dernier livre que Robert Badinter vient de publier). Nous devons donc continuer la croisade.

Après un échange avec les futurs candidats et des militants du PS sur la politique de l'emploi et sur celle du logement, François Hollande a prononcé le discours de clôture.

À noter que contrairement aux apparences, l'Europe progresse ! En dépit du non au référendum, les parlementaires socialistes ont pu entendre des messages de Poul Rasmussen, président du PES, et de Romano Prodi, président du Conseil des ministres italien et fondateur du centre-gauche de la péninsule.

Certains diront que la partie intéressante de la journée se déroulait en dehors de la salle, avec les déclarations – off – des uns et des autres sur les candidatures à la présidentielle. Lionel Jospin n'était pas là, DSK non plus qui participait à un colloque à New York. Le premier sera-t-il candidat, et si oui, cela mettrait-il en difficulté la candidature de DSK ? Ségolène Royal, Jack Lang et Laurent Fabius étaient là et sont intervenus brièvement dans les tables-rondes.

*Publié le 23 septembre 2006*

## **BIP n° 31 - Pénalisation de la négation du génocide arménien : une loi inutile et néfaste**

L'Assemblée nationale a adopté le 12 octobre une proposition de loi socialiste instituant des sanctions à l'encontre de ceux qui ne reconnaîtraient pas le génocide arménien. Cette loi, qui je le souhaite ne recevra pas l'aval du Sénat, est à mon avis inutile et extrêmement néfaste, pour plusieurs raisons.

D'abord, la loi Gayssot réprimant l'apologie des crimes contre l'humanité est suffisante, à condition d'y intégrer les génocides. Mieux vaudrait modifier la loi Gayssot qu'ajouter une nouvelle loi. On pourrait alors abroger la loi de 2001. Ensuite, ce n'est pas à la loi de fixer l'Histoire. Il y a là une dérive dangereuse et liberticide. D'autres États ont sans doute reconnu le génocide arménien (11 seulement) mais aucun n'a osé pénaliser sa négation.

D'autre part, pourquoi choisir de s'intéresser particulièrement au génocide arménien (il y en a hélas bien d'autres : à quand une loi sur le génocide rwandais, ou ceux commis dans l'ex-Yougoslavie ?), si ce n'est pour sanctionner la Turquie, ou complaire à l'électorat arménien ?

Ce vote est, surtout, particulièrement malvenu alors que la Turquie entame un processus d'exploration de ce passé jusqu'alors totalement occulté. Ainsi que l'ont déclaré des intellectuels turcs non suspects de négationnisme (comme le journaliste de langue arménienne Hrant Dink, le président de l'université de Galatasaray, ou encore le patriarche arménien), cela ne peut que figer ce processus et fermer ce qui était en train de s'ouvrir.

Enfin, comme l'a souligné Olli Rehn, commissaire européen à l'élargissement, cette proposition de loi va immanquablement avoir des répercussions sur les relations entre la Turquie et l'Union européenne, et menacer le processus d'adhésion en cours. Peut-être est-ce son but ?

Il est fort regrettable que des députés socialistes se soient laissés engager aux côtés de Chirac dans une opération démagogique, et dangereuse pour nos relations avec la Turquie et l'avenir de l'Europe. C'est une grave erreur.

Pour toutes ces raisons, si cette proposition de loi venait devant le Sénat je serais obligé de voter contre.

*Publié le 12 octobre 2006*

## **Recours collectif - Communiqué de presse**

Paris, le 9 novembre 2006

Nicole BRICQ et Richard YUNG, sénateurs socialistes et auteurs d'une proposition de loi sur le recours collectif, prennent acte du dépôt du projet de loi en faveur des consommateurs, qui prévoit notamment l'introduction dans notre droit de l'action de groupe. Cette nouvelle procédure est nécessaire car la législation française ne protège pas les victimes de litiges dus notamment à la multiplication des services qui ne respectent pas les règles de la concurrence.

Depuis les déclarations du Président de la République, en janvier 2005, et avant de voir émerger un tel texte, beaucoup de temps a été perdu. Ce projet n'a que peu de chance d'être débattu et voté par les deux assemblées avant les prochaines échéances électorales.

Il s'agit d'un texte d'affichage. Les deux sénateurs craignent qu'en cherchant à satisfaire aux exigences du patronat, le gouvernement passe à côté d'une réforme essentielle pour redonner confiance aux citoyens subissant des préjudices. Le gouvernement prévoit de limiter la procédure aux litiges inférieurs à 2.000 euros. Ce plafond est beaucoup trop faible. Quant au champ d'application envisagé, il est trop restrictif car il n'englobe pas les atteintes à l'environnement et à la santé. Ce faisant, le Parlement aura son mot à dire si le texte lui parvient avant l'élection présidentielle et, sinon, le sujet sera porté au débat électoral.

Dans ce cadre, Nicole BRICQ et Richard YUNG veilleront à ce que l'action de groupe réponde aux attentes des citoyens tout en protégeant les professionnels des actions intempestives et non fondées. Cette procédure doit permettre de démocratiser l'accès au droit à la réparation des préjudices de faible montant et dissuader certains acteurs de la vie économique.

## **La carotte et le bâton - Communiqué de Presse**

Paris, le 14 novembre 2006

En annonçant à Alger le 13 novembre l'assouplissement des conditions de délivrance de visas aux Algériens, Nicolas Sarkozy s'octroie le mérite d'avoir mis fin à une procédure injuste et discriminatoire, qui désignait, parmi les trois pays du Maghreb, l'Algérie comme le seul Etat présentant une menace pour la sécurité de l'Europe. Car la suppression de l'obligation de consultation préalable des 15 pays de l'espace Schengen relève de ces 15 pays et non du seul ministre français de l'Intérieur. Ceci étant, grâce à la levée de l'obligation les délais d'attribution des visas seront raccourcis de plusieurs semaines, et l'on ne peut que s'en réjouir. La mesure annoncée par le président de l'UMP fleure cependant la manœuvre électorale. A cinq mois des élections, Nicolas Sarkozy s'aperçoit qu'il peut avoir besoin des voix du million d'électeurs français d'origine algérienne. Faute de vouloir renoncer à sa ligne répressive envers l'immigration, en particulier maghrébine, il tente d'en compenser les dégâts électoraux par quelques gestes favorables : la traditionnelle politique de la carotte et du bâton. Mais qui en est encore dupe, de nos jours ?

**Monique Cerisier-ben Guiga & Richard Yung**

## **Collectivité publique d'outre-frontière**

Le 27 novembre dernier, Philippe DOUSTE-BLAZY, ministre des affaires étrangères, a opposé une fin de non-recevoir au projet de création d'une « collectivité publique d'outre-frontière ». Nous dénonçons cette décision qui fait totalement abstraction du vote unanime exprimé par les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, le 9 mars dernier. Les conclusions du ministre confirment son désintérêt pour la question de la réforme de la représentation politique des Français établis hors de France. En excluant de porter ce débat au Parlement, le gouvernement refuse à nos compatriotes le droit d'être représentés par une assemblée pleinement démocratique et investie de véritables pouvoirs de décision.

Le gouvernement vient ainsi d'enterrer un texte qui prévoyait des avancées démocratiques significatives. Il tire un trait sur un projet qui entendait développer le sentiment d'appartenance nationale et renforcer les liens de solidarité entre les citoyens français à l'étranger. Il abandonne une proposition qui visait aussi à prendre en considération les droits et les intérêts légitimes de nos compatriotes expatriés.

Face à ce déni de démocratie, nous estimons qu'il appartiendra à la gauche de reprendre à son compte cette initiative en 2007. La candidate du parti socialiste et du parti radical de gauche, Ségolène ROYAL, a d'ores et déjà proposé de transformer l'Assemblée des Français de l'étranger en un « conseil général d'outre-frontière », doté de compétences décisionnelles sur l'action sociale, la formation professionnelle, les bâtiments scolaires et l'action culturelle de proximité. En cas de victoire, nous veillerons donc à ce que cette promesse soit tenue.

En attendant, lors de la prochaine discussion du projet de loi tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, nous déposerons un amendement visant à appliquer la parité à l'élection des conseillers de l'AFE représentant les circonscriptions soumises au scrutin proportionnel. Nous pensons en effet que la mise en œuvre de ce principe représenterait un premier pas vers une profonde modernisation de cette institution.

Enfin, nous tenons à vous indiquer que la décision du ministre des affaires étrangères survient au moment même où le Sénat discute du projet de loi de finances pour 2007. Le prochain budget prévoit notamment une nouvelle baisse des crédits alloués à l'action consulaire (-3,3%). Pis, les crédits consacrés à l'action sociale à l'étranger diminueront de 8,8% en 2007. Dans un tel contexte, nous sommes convaincus que, le moment venu, les électeurs établis à l'étranger sauront faire la différence entre la gauche et la droite, entre la réforme juste et l'immobilisme.

**Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung**

*Publié le 04 décembre 2006*

## BIP n° 34 - À la mémoire d'Allende

La mort hier d'Augusto Pinochet, le dictateur aux mains de sang qui asservit le Chili de septembre 1973 à décembre 1989, c'est d'abord pour ceux de ma génération un flot de souvenirs : ce sentiment d'injustice devant l'attaque par l'armée du palais de la Moneda, le suicide, les armes à la main, de Salvador Allende, le rôle des États-unis dans le renversement d'un gouvernement de gauche légitimement élu. Puis la création, en France, des Comités Chili et Secours Rouge qui regroupaient toutes les forces républicaines et progressistes, le suivi de la situation heure par heure dans la grande salle du FIAP, rue Cabanis (là même où l'ADFE se réunit) transformée en QG, l'espoir que la marine chilienne se désolidariserait, que les syndicats lanceraient une grève générale, le projet de créer une brigade internationale qui irait se battre aux côtés du peuple chilien ....

Puis est venue la répression atroce des militants et défenseurs de la démocratie, l'exil pour ceux qui le pouvaient, les stades et les camps pour les autres, et notre impuissance d'autant plus grande que nous nous déchirions entre le PC, le PSU et les groupes trotskystes et ultra sur la ligne politique et sur le contrôle des comités, d'autant plus que nous criions plus fort, « el pueblo unido jamas sera vencido ! »

De ce moment d'Histoire émerge la grande figure de Salvador Allende qui sut construire une stratégie commune avec l'ensemble des partis de gauche, « l'Unité Populaire », combinant les thèses du Front Populaire appliquées en Europe dans les années 30, avec celles des Fronts de Libération Nationale latino-américains des années 60. Il avait résisté aux dérives populistes et justicialistes du Parti Socialiste chilien que Péron fascinait, allant même jusqu'à le quitter en 1952.

Il a poursuivi un politique de transition pacifique vers le socialisme basée sur des changements économiques radicaux menés par voie légale : expropriation des grands propriétaires fonciers, nationalisation du crédit, de l'assurance, des mines de cuivre, système de santé gratuit, blocage des prix, augmentation importante des salaires, très similaire à ce que sera, 11 ans après, le programme de François Mitterrand.

Et la suite se déroulera selon un scénario malheureusement bien connu : blocus discret des États-unis, inflation galopante, tensions sociales avec une radicalisation des classes moyennes contre le régime et des classes populaires qui le soutiennent, grèves politiques des camionneurs bloquant le pays, des commerçants, une stratégie d'affrontements de la droite malheureusement relayée par l'extrême gauche pensant que le moment était venu de passer à la lutte armée révolutionnaire.

En France cela s'est terminé par les mesures d'austérité de 83-84 et la suspension de l'application du programme, confirmant malheureusement ce mythe des « 100 jours » décisifs et la malédiction qui frappe l'action économique des gouvernements de gauche jusqu'à Michel Rocard et Lionel Jospin.

Au Chili, la fin a été le coup militaire et le suicide de Salvador Allende.

« El Companero Presidente » comme on l'appelait a toujours privilégié le respect de la légalité et développé une conception morale et humaniste du socialisme démocratique, celle de Jaurès, de Blum et de François Mitterrand.

C'est à lui et aux valeurs qu'il représente que je veux penser aujourd'hui.

*Publié le 11 décembre 2006*

## **L'AFE, dernier bastion du machisme**

Depuis l'adoption de la loi du 6 juin 2000, toutes les élections au scrutin proportionnel doivent respecter le principe de la parité : un candidat, une candidate.

Toutes, sauf une : celle des conseillers à l'Assemblée des Français à l'Étranger.

Curieusement, la parité ne s'y impose pas. Quant aux douze « personnalités qualifiées » nommées par le ministre des Affaires étrangères, qui siègent avec voix consultative, elles échappent aussi à l'obligation de parité.

Pour mettre fin à cette exception que rien ne justifie, Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung, sénateurs socialistes des Français établis hors de France, ont, avec d'autres sénateurs et les membres du groupe socialiste, présenté le 14 décembre deux amendements à la loi sur la parité pour les mandats électoraux et les fonctions électives. Les listes pour l'élection des 129 sièges (sur 153) pourvus au scrutin proportionnel devraient être « composées alternativement d'un candidat de chaque sexe », et d'autre part le ministre devrait nommer à chaque renouvellement triennal « trois personnalités qualifiées de chaque sexe ».

Bien que parfaitement conformes à la loi sur la parité, ces amendements ont été repoussés, au profit d'un amendement présenté par cinq sénateurs UMP des Français de l'étranger. Leur proposition est une fausse réforme, puisqu'elle se borne à stipuler que le nombre des candidats de chaque sexe sera égal. On voit tout de suite que cela n'empêche pas de répartir les noms en mettant en tête les candidats et en queue les candidates, pourvu que leur nombre soit égal. Ceci est en contradiction avec la loi du 6 juin 2000, qui prévoit explicitement l'alternance stricte pour les élections régionales et européennes.

L'AFE restera donc un cas à part, un étrange objet auquel les règles de droit commun ne s'appliquent pas, un des derniers bastions du machisme de grand-papa.

**Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung**

*Publié le 12 décembre 2006*

## **BIP n° 35 - Les SDF du canal Saint Martin**

J'ai rendu visite le 26 décembre aux SDF du canal saint Martin, installés dans des tentes le long du quai de Jemmapes (Xème arrondissement). L'objectif de l'association « les enfants de Don Quichotte » est d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les conditions d'hébergement – quand elles existent – ou de non hébergement des SDF, en proposant aux non SDF qui le veulent de passer une nuit avec eux. Beaucoup de Parisiens ont répondu à cette invitation.

Le campement est bien installé sauf qu'il manque cruellement de sanitaires (80 à 100 personnes y vivent). Il y a des « cantines » de plein air pour se nourrir et la plupart ont mis une affichette sur leur tente avec leur nom et leur métier. Certains sont au chômage, mais 30% des SDF ont un emploi mais ne peuvent payer un loyer. C'est une ambiance amicale : les gens vous parlent spontanément et gentiment ; on sent leur fierté retrouvée d'avoir pris en main leur propre destinée.

L'initiative des « enfants de don Quichotte » a le mérite d'alerter l'opinion sur la situation très difficile des SDF, sur laquelle peu de progrès ont été réalisés. Certes, de nouvelles places d'hébergement dans des foyers ont été créées ces dernières années, en particulier à Paris, mais de nombreux sans-logis refusent d'y aller car ils sont souvent sales, la nourriture exécrable et les gens y sont l'objet de vols et violences. Celles et ceux qui ont un(e) partenaire ou un animal sont obligés de s'en séparer.

Cela ne doit pourtant pas jeter le discrédit sur le travail remarquable que font beaucoup d'associations et de bénévoles, mais il s'agit d'une question complexe car les SDF sont très divers : il y a peu de points communs entre un jeune de 20 ans qui a un emploi et qui se trouve momentanément à la rue, et une personne de 50 ans qui souffre de troubles psychiatriques lourds, entre un célibataire réfugié bosniaque et une famille colombienne de 4 personnes. La difficulté est d'apporter une solution appropriée à chaque cas et d'assurer un accompagnement social et professionnel – le problème du logement n'étant le plus souvent que la pointe émergée de l'iceberg.

Le mouvement connaît un grand retentissement et fait la Une des journaux télévisés et de la presse : son objectif est donc en partie atteint. Il reste à le concrétiser en obtenant un engagement des pouvoirs publics sur tout ou partie des demandes exprimées dans « la chartre du canal Saint Martin ». Cela semble pour le moment difficile comme le montrent les négociations difficiles entre le collectif et la ministre Vautrin.

J'ai apporté le soutien des Français établis hors de France en expliquant que beaucoup d'entre nous se trouvaient aussi dans des situations précaires ou difficiles selon les pays dans lesquels ils vivaient, et que les problèmes d'emploi et de salaire étaient souvent de même nature. J'ai aussi signé la Chartre qui, même si elle nécessitera des investissements importants sur plusieurs années et des engagements difficiles à coordonner entre l'Etat et les collectivités locales, a le mérite de bien dire les choses, en particulier dans ses articles 1 et 2. Dans un pays riche comme la France, il est intolérable que des hommes et des femmes continuent de dormir au froid en plein hiver.

C'est aussi une occasion pour souhaiter une meilleure année 2007 à tous les SDF de France et du monde.

**Bonne année aussi à vous Français du Monde.**

*Publié le 28 décembre 2006*

## La (dés) union est un combat ! (Georges Marchais)

La « mise en congé » récente de Marie George Buffet du secrétariat national du PCF et le lancement officiel de sa campagne présidentielle couronnent l'échec du rassemblement de la gauche dite « anti-libérale ». Ce terme, ambigu et inacceptable puisqu'il laisse entendre que les autres formations de gauche, au premier rang desquelles le PS, seraient favorables au libéralisme, recouvre deux sensibilités : pour une grande part celle du Non au referendum, et, plus profondément, le refus de la négociation, de l'accord et des responsabilités, typiques de la gauche protestataire héritière de l'anarcho-syndicalisme et de la vulgate marxiste. Cette malédiction traverse l'histoire du socialisme français de Jules Guesde à Arlette Laguillier.

L'incapacité de ces sensibilités à constituer un front du refus est néanmoins un grand malheur pour le PS et pour sa candidate à l'élection présidentielle, car il va décourager cet électorat de se mobiliser au premier tour, ce qui est moyennement grave, mais surtout au second tour, qui, lui, est décisif.

Or notre candidate, qui a su regrouper toutes les forces proches du PS (PRG, MDC) derrière elle, qui fait un travail important de reconquête de l'électorat populaire passé à l'UMP et au FN, fera un bon premier tour (entre 25 et 30% dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire mieux que François Mitterrand). Notre problème collectif est de passer de 25 ou 30% à 50%. L'intérêt d'une candidature « anti-libérale » était de mobiliser ensemble tout l'électorat dispersé - et dont les scores seront de toute manière bien en dessous de 2002, les électeurs de gauche ayant compris le message du 21 Avril 2002 - des trotskystes, communistes, anti-mondialistes, écologistes et de créer une dynamique qui l'amène de 10%, son étiage actuel, à 15-18%, ce qui avec le vote Vert (3 à 5%) et certaines voix du centre, permettrait d'atteindre les 50%+. Voilà ce que pouvait être un scénario gagnant.

Le PCF a décidé de passer en force et d'imposer la candidature de sa secrétaire nationale. Il considère qu'être présent dans la compétition présidentielle est vital pour sa survie et ne peut accepter que se constitue à sa gauche une force politique significative. Il préfère donc tuer dans l'œuf ce qui aurait pu être l'amorce d'une force de ce type : pas de « nouvelle voie à gauche » avec Bové ou Autain. Notons d'ailleurs qu'il a été largement aidé en cela par Besancenot et Laguillier qui, en bons staliniens, même déguisés en sympathiques facteur et retraitée, partagent sur le fond la même analyse sauf que leur démarche « démocratique et unitaire » était essentiellement « tout sauf le PC » !

Alors que pouvons nous faire ?

A court terme, nous devons continuer à rechercher un accord politique de deuxième tour avec le PC, qui doit inclure un engagement de soutien, à défaut de participation, au gouvernement de Gauche issu d'une victoire aux législatives de Juin, tout en laissant ouverte la question des circonscriptions législatives et donc du maintien d'un groupe parlementaire communiste à l'Assemblée nationale. Nous devons aussi donner dans notre programme beaucoup plus de place aux questions d'environnement, d'écologie et de développement durable : d'une part ce sont des points fondamentaux pour l'avenir, et d'autre part l'électorat « anti-libéral » y est sensible. C'est la perspective qu'il faut ouvrir aux 700 comités « anti-libéraux » qui se sont constitués ces derniers mois, du moins ceux qui ne sont pas contrôlés par le PCF.

A long terme, nous devons tirer complètement les conséquences du retour du parti socialiste français dans la famille social-démocrate européenne. Nous arrivons en fin de deux cycles historiques : celui du Congrès de Tours qui le 25 décembre 1920 marquait la scission du PCF, et celui du Congrès d'Épinay qui en 1971 officialisait la stratégie du Programme Commun, l'alliance avec le PCF et l'arrivée de François

Mitterrand à la tête du parti. Pour s'affirmer comme la grande force social-démocrate dont le pays et l'Europe ont besoin, le PS doit devenir hégémonique à gauche et reconnaître que le PCF et les différents groupes trotskystes dont l'objectif, soigneusement caché, reste la dictature du prolétariat et la reconstitution de l'Internationale, sont des survivances d'un monde ancien, effondré et disparu, et ce bien avant la chute du Mur en 1989. Le PCF reste, par contre, porteur d'une espérance pour la classe ouvrière et les petits employés, et souvent les plus démunis. Il reste, malgré tout, leur défenseur et c'est donc une responsabilité particulière pour nous que d'être capable de reprendre cette fonction et de l'assumer. Cela voudrait dire alors que le PS serait capable d'intégrer dans ses rangs toutes ces sensibilités selon leurs poids respectifs et d'en assumer la représentation politique. Nous avons été capables de doubler notre nombre d'adhérents, de rajeunir significativement l'âge moyen du PS, de désigner une candidate capable de gagner la prochaine élection présidentielle : montrons aussi notre capacité à tracer une perspective stratégique à la hauteur de notre histoire !

*Publié le 23 janvier 2007*

## Article du Monde du 25 janvier

Lettre adressée à Jean-Marie Colombani, directeur du Monde

Paris, le 29 janvier 2006

Monsieur le Directeur

Nous souhaitons réagir à l'article de Patrick Roger paru dans le Monde du 25 janvier, et vous signaler plusieurs erreurs dans son contenu.

Cet article est partial, puisque parmi les forces politiques françaises à l'étranger il est exclusivement consacré à l'UMP, omettant le PS - qui, nous le supposons, fera l'objet d'un autre article. Nous nous étonnons aussi que le rédacteur puisse identifier comme de droite les 81 % de votes oui au projet de Constitution européenne, alors que le PS aussi appelait à voter oui.

Il donne à croire que TV5 et RFI ont complaisamment relayé la campagne de l'UMP, ce qui est désobligeant à leur égard.

Il attribue à tort à la seule UMP le mérite des nombreuses inscriptions sur les listes électorales. Le rédacteur n'a sans doute pas assisté à la conférence de presse tenue en commun au ministère des Affaires étrangères par l'UFE (proche de l'UMP) et l'ADFE (de gauche) pour encourager nos compatriotes à s'inscrire sur les listes électorales.

Il est enfin particulièrement réducteur puisqu'il évoque des « raisons fiscales et professionnelles qui motivent un grand nombre de ces expatriations ». Le lieu commun a la vie dure, qui fait des Français dans le monde une aimable colonie de cadres et de nantis, alors que dans leur très grande majorité nos communautés sont composées d'employés, de commerçants, d'enseignants, dont le niveau de vie est semblable à celui qu'ils auraient en France.

Nous rejetons cette image des Français dans le monde, qui témoigne d'une grande méconnaissance des réalités. Nous sommes prêts à vous donner des informations susceptibles de rectifier les affirmations hâtives contenues dans l'article.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter cette lettre à la connaissance de vos lecteurs.

**Monique Cerisier-ben Guiga & Richard Yung**

## BIP n° 37 - L'appel de Londres

À Londres le 29 janvier Nicolas Sarkozy a voulu visiter les « cabinet war rooms » d'où Churchill dirigea la guerre, et les bureaux où le général de Gaulle s'installa en 1940 : on voit dans quelle lignée prestigieuse il veut inscrire son action ! Et sans doute inspiré par ces exemples illustres, il y a délivré son « appel de Londres » destiné aux Français à l'étranger.

Malheureusement, n'est pas Churchill ou de Gaulle qui veut, et l'appel du 18 juin du candidat UMP se résume à cette invitation surprenante : « revenez ! ».

Pour lui, les Français expatriés sont soit des fraudeurs du fisc (il est vrai que c'est le cas de quelques uns de ses proches amis) soit des personnes malheureuses n'ayant pas réussi dans une France en ruines, « des Français qui partent parce qu'ils ont le sentiment qu'il n'y a pas de place pour eux en France, parce qu'ils ont le sentiment d'un avenir bouché, d'une société bloquée, qui partent par dépit, par désespoir, parce qu'ils ne trouvent pas d'autre issue ».

C'est vraiment le Comte d'Artois fuyant la France après la Révolution !

Je dois dire que je ne me reconnais pas dans cette description de l'expatriation : il me semble que la grande majorité de nos résidents hors de France ont décidé de quitter leur pays – la plupart provisoirement – parce qu'ils avaient une opportunité, parce qu'ils avaient envie de voir d'autres pays, d'autres cultures et qu'en général, ils en sont heureux, même si, bien sûr, il y a toujours des problèmes spécifiques liés à l'expatriation : l'école, le logement, la protection sociale, les démarches administratives, l'intégration.

Il y a aussi celles et ceux qui sont en expatriation longue, soit qu'ils soient binationaux soit qu'ils aient monté « leur affaire » et qui, tout en restant attachés à la France, ont un destin dans leur pays d'accueil. Ceux là non plus n'ont pas fui la patrie en bateau de fortune !

Bref, peu d'entre nous se reconnaîtront dans cette description misérabiliste et à « la Cosette » qui montre une méconnaissance complète de la réalité et des hommes.

M.Sarkozy, si prompt à railler Ségolène Royal, n'a semble-t-il pas eu le temps de lire ses fiches avant son meeting de Londres, où du reste une partie de la salle l'a accueilli aux cris de « Ségolène, Ségolène » – on remerciera en passant le ministre de l'Intérieur d'avoir payé pour la promotion de la candidate socialiste, si tel est le cas !

Au lieu de donner une image apocalyptique de la France dont il est l'un des principaux responsables depuis 5 ans, au lieu de critiquer son propre pays devant les britanniques médusés (et sans doute secrètement ravis), que n'a-t-il pas dit : « je souhaite encourager l'expatriation parce qu'elle est une chance pour vous, une richesse pour le pays ; je souhaite réduire le coût de l'école, vous donner accès à une protection sociale convenable, vous permettre d'être représentés politiquement, .... ». J'ai la faiblesse de penser que c'est ce message que Ségolène Royal adresse aux Français à l'étranger sur son site « Désirs d'Avenir », dans ses réunions participatives avec eux et dans ses meetings en Europe, modestement, sans faux Appel de Londres !

*Publié le 01 février 2007*

## **BIP n° 39 - Paris-Berlin : il est temps de refonder l'alliance**

Il y a depuis un certain temps des nuages sur la coopération franco-allemande. La réunion qui se tient aujourd'hui entre Jacques Chirac et Angela Merkel en témoigne.

Il s'agit bien de discuter d'un certain nombre de contentieux, au premier rang desquels la restructuration d'Airbus que les Allemands nous soupçonnent de vouloir faire sur leur dos. Il y a effectivement 5 milliards d'euros d'économies à trouver, et des milliers de licenciements à effectuer.

Dans de telles situations, l'idéal européen disparaît vite au profit de la défense des intérêts nationaux. Nous devons pourtant dépasser une telle approche car sans collaboration franco-allemande, Airbus n'existerait pas et nous serions dans le tout « Boeing ». Il faut donc faire les compromis nécessaires pour que chacun puisse continuer.

Airbus n'est pas le seul dossier à friction : il y a la définition d'une politique européenne de l'énergie. La France tient à garder une place importante au nucléaire, moins cher et surtout beaucoup moins polluant pour l'air, alors que l'Allemagne ne remet pas en cause son arrêt progressif sur 30 ans.

Par ailleurs, les critiques françaises contre la Banque centrale européenne passent mal à Berlin : d'abord parce que la lutte contre l'inflation a toujours été une priorité pour les Allemands, ensuite parce que pour eux qui ont sacrifié le DM sur l'autel de l'Europe, la seule défense contre les errements monétaires est bien dans l'action de la BCE. Les déficits commerciaux de nombreux pays européens, à commencer par la France, ne sont acceptables que par l'énorme excédent commercial de l'Allemagne qui fonde la parité de l'Euro.

Enfin le projet de traité constitutionnel européen est un des dossiers difficiles de la présidence allemande, d'autant que les positions françaises sont divergentes entre Sarkozy qui veut un traité a minima ratifié par voie parlementaire, et Royal qui veut renégocier un nouveau traité soumis à referendum.

Sans compter d'autres divergences encore dans le domaine de la défense, de la justice, de la fiscalité.

Revenons au postulat de base : l'Europe n'avance que par la convergence de vues et par la collaboration étroite entre l'Allemagne et la France. Ceci est vrai depuis le Traité de Rome signé il y a cinquante ans, et s'est incarné par une relation tout à fait spéciale entre de Gaulle et Adenauer, VGE et Schmidt, Mitterrand et Kohl. Mais depuis 10 ans cette relation n'existe plus : ce devrait être le premier des engagements du prochain Président français. C'est la condition pour recréer ce lien vital entre nos pays, pour éviter que l'Allemagne ne se tourne vers les pays d'Europe centrale et orientale et se donne le rôle de puissance de la Mitteleuropa.

Le temps de refonder l'alliance est revenu.

*Publié le 23 février 2007*

## **Attentat en Arabie saoudite**

Les sénateurs socialistes représentant les Français hors de France expriment leur horreur devant le lâche assassinat de quatre de nos compatriotes dans le nord de l'Arabie saoudite, et transmettent aux familles de victimes et aux collègues de l'enseignant du lycée de Riyad leurs sincères condoléances.

En frappant des innocents dont le seul crime est d'être européens, le terrorisme a une nouvelle fois montré son visage odieux.

Nous souhaitons que les autorités saoudiennes fassent rapidement la lumière sur cet attentat, appréhendent les coupables et assurent la sécurité des ressortissants étrangers.

**Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung**

*Publié le 27 février 2007*

## **BIP n° 41 - Ce dont le Darfour a besoin**

La réunion le 20 mars à la Mutualité nous rappelle le drame, pour ne pas dire le génocide, qui depuis plusieurs années se perpétue sous nos yeux au Darfour. Un gouvernement intégriste, dictatorial et corrompu, y mène une guerre d'extermination contre d'autres musulmans - à la différence de la guerre civile qui oppose le même gouvernement soudanais aux chrétiens de la province du Juba. Tout cela pour contrôler le pétrole et surtout les pipelines de la région, et éviter la sécession de la province, ce qui entraînerait le jugement des responsables locaux par la Cour pénale internationale.

Le Darfour a par ailleurs souvent servi de base arrière à différentes forces oppositionnelles tchadiennes (Hissene Habré, Idriis Beby) luttant pour prendre le pouvoir à N'Djamena.

Le gouvernement soudanais s'appuie sur des milices locales, les Djandjawids, pour conduire une guerre utilisant méthodiquement viols, assassinats et destruction des récoltes. Nous ne pouvons pas dire que nous ne savons pas : plus de 200 000 morts, 400 000 réfugiés au Tchad, 2 millions de déplacés au Darfour même, vivant dans des conditions inhumaines, une attaque systématique des organisations humanitaires au point de les avoir chassées du terrain.

La communauté internationale montre un fois de plus son impuissance. L'accord d'Abuja du 5 mai 2006 n'est pas appliqué et consacre la division des rebelles. La résolution 1706 du Conseil de sécurité est rejetée par Khartoum. L'Union européenne vote des résolutions mais n'agit pas. Il en est de même de la France qui a pourtant 1700 hommes au Tchad pour protéger le régime d'Idriss Beby. Seuls les États-unis, il faut le dire, ont adopté des sanctions économiques et militaires. L'intervention de l'Union africaine sur mandat des Nations Unies est inefficace, le contingent de 7000 hommes se contentant d'observer sans intervenir.

Les Nations Unies sont paralysées puisque la Chine, membre permanent du Conseil de sécurité, s'oppose à toute proposition de sanctions. Il faut savoir que la Chine est devenue le premier investisseur au Soudan, avec 4 milliards de dollars, qu'elle possède 40% de la Greater Nile Petroleum Compagny, qu'elle achète au Soudan 50% de sa production de pétrole, que Hu Jin Tao y a récemment été reçu avec les honneurs.

Au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire du Traité de Rome, on se prend à rêver d'une Europe puissance qui ait la capacité de décider et d'appliquer des sanctions sévères contre des régimes comme celui de Khartoum, soit en faisant pression sur la Chine comme l'a justement réclamé Ségolène Royal, soit directement, en intervenant pour ramener la paix civile en aidant l'Union africaine. Voilà la vocation réelle de l'Europe !

*Publié le 23 mars 2007*

## **BIP n° 43 - Pour battre Nicolas Sarkozy, votons Ségolène Royal dès le premier tour**

Nous arrivons au terme de la campagne. Samedi en Amérique, dimanche en France et dans le reste du monde, nous voterons pour le premier tour de l'élection présidentielle et vous êtes encore nombreux à ne pas avoir fait votre choix.

Nous avons pour notre part sillonné le monde, tenant plus de 40 réunions avec les Français établis hors de France et nous en tirons les enseignements suivants :

- La candidature de Ségolène Royal est celle de l'originalité et du changement. Sa personnalité, son parcours personnel, son expérience de femme en politique et de présidente de région lui permettent de faire entendre sa profonde conviction et dans sa manière de mener campagne et dans les thèmes qu'elle défend : en instaurant des débats participatifs, en portant haut des valeurs comme le travail, l'ordre juste et la patrie injustement laissées à l'extrême droite.
- Les Français hors de France sont fiers et heureux de leur expatriation ou de leur installation à l'étranger. Ce qu'ils demandent, c'est une solution aux problèmes de la vie ordinaire qu'ils rencontrent comme tous les Français. C'est en pensant à eux que Ségolène Royal a élaboré un ensemble de propositions qui répondent à leurs aspirations : consulats restaurés, fin de la suspicion sur leur nationalité et sur leur mariages instaurée par Sarkozy, baisse de la charge financière de la scolarité, accès à la protection sociale, encouragement à la création d'entreprises, représentation politique par des députés. Vous avez reçu sa Lettre aux Français à l'étranger qui détaille ces propositions, du reste plagiées, et plutôt mal, par Nicolas Sarkozy et François Bayrou.

Mais il s'agit d'une élection présidentielle et non d'une élection locale. C'est sur la conception de la société et des rapports humains, sur les questions internationales que doit se faire le choix.

C'est une société apaisée, basée sur le dialogue et la négociation, une société où les patrons qui licencient 10000 salariés payés 1500 € ne touchent pas 8 millions d'euros d'indemnité, une société où l'on n'est pas déterminé socialement par ses gènes mais où l'on progresse par l'école, une société où le changement d'emploi n'est pas un drame mais un progrès, une société de la dignité retrouvée pour les salariés modestes et les petits. C'est ce qu'on appelle une politique de gauche, une politique bien différente de celle que François Bayrou envisage, quoi que son double langage puisse laisser imaginer.

Pour que le projet de la gauche devienne possible, il faut non seulement que Ségolène Royal soit au second tour, mais qu'elle y soit avec un score qui lance la dynamique de la victoire : sa force sereine triomphera de la brutalité de Sarkozy et du flou de Bayrou. Gardons à l'esprit sa conviction et son engagement social ouvert à toutes et à tous pour nous rassembler et gagner avec elle.

**Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung**

*Publié le 18 avril 2007*

## **BIP n° 44 - Pour Ségolène Royal**

Le 22 avril les Français de l'étranger se sont rendus nombreux dans les bureaux de vote, et dans plusieurs zones géographiques importantes ont placé Ségolène Royal en tête. Il s'agit maintenant d'amplifier ce mouvement et de donner un nouveau visage à notre République.

L'enjeu est important, et le choix clair entre deux programmes, deux modes de pratiques politique, deux modèles de société.

Avec le candidat sortant Nicolas Sarkozy la précarité, les clivages sociaux, l'exclusion, la stigmatisation des immigrés et des Français d'origine étrangère, la violence et la répression seraient généralisés. Son comportement récent fait craindre que les libertés soient menacées. Les Français de l'étranger verraient les services consulaires et les aides sociales se réduire encore, et l'audience de la France diminuer en conséquence. Notre politique internationale serait alignée sur celle des USA.

Ségolène Royal nous propose un État impartial, avec un nouvel équilibre institutionnel entre la majorité et l'opposition, une France apaisée et rassemblée, forte de sa diversité. Les médias, comme le demande François Bayrou, seraient libérés de l'emprise de l'argent et leur indépendance garantie. La priorité donnée à l'éducation, la recherche, l'emploi sont les moyens de réduire les inégalités et d'obtenir la croissance de notre économie nécessaire au bien-être de tous. Notre candidate a pris la pleine mesure des aspirations des Français de l'étranger et s'est engagée à apporter des solutions à leurs problèmes les plus criants. Un vrai traité européen serait renégocié et soumis à referendum.

Pour un vrai changement, pour une France ouverte et dynamique, pour un ordre international juste, pour une démocratie renouvelée, nous vous appelons à voter pour Ségolène Royal.

**Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung**

*Publié le 02 mai 2007*

## **BIP n° 45 - De la défaite faisons un tremplin**

La défaite du 6 mai 2007 est amère. Toutefois, ce second tour comporte des éléments positifs pour la gauche à l'étranger, qui poursuit sa lente mais irrésistible progression : partie de 31% en 1981, elle avait atteint 41% en 1995 et avec 46% s'approche maintenant d'un point du vote des Français de France. Merci à vous toutes et tous dont l'engagement depuis un quart de siècle a permis ce beau résultat.

*Voir la carte à la page suivante*

Notre fédération, la FFE, a fait une campagne active et large, couvrant de nombreux pays. Les associations, au premier rang desquelles l'ADFE-Français du monde, ont mobilisé les citoyens. Nous, vos sénateurs, avons fait tout notre possible pour appuyer vos efforts sur le terrain comme dans le débat des idées. Vous trouverez un compte-rendu de nos actions sur notre site.

Cette défaite est loin d'être une débâcle : à nous d'en faire un tremplin. Le résultat du 6 mai met en évidence la nécessité de rapprocher le travail de terrain, mené en priorité avec l'ADFE, avec l'action politique. Comment admettre que l'Assemblée des Français de l'Etranger soit aux deux tiers UMP et conservatrice, alors même que les Français à l'étranger sont presque pour moitié à gauche ?

Au plan national, il faut reconnaître que la défaite est nette, d'autant plus que la participation a été élevée. C'est une responsabilité collective et non celle de la seule candidate qui a eu le mérite de faire bouger, en quelques semaines, les lignes Maginot de la pensée socialiste.

C'était malheureusement trop tard, car nous avons accumulé plusieurs années d'immobilisme sur la mondialisation, l'Europe, le budget et la fiscalité, les retraites. Sans parler de nos alliances. Nous avons abandonné au candidat de l'UMP le thème de la rupture (un comble !), nous n'avons pas été suffisamment critiques sur son bilan, et nous lui avons laissé la maîtrise du débat idéologique avec son apologie d'un programme libéral clairement revendiqué.

Pour l'immédiat, nous devons rester unis pour gagner la bataille des législatives que nous devons mener avec François Hollande, pour avoir les moyens du combat parlementaire à venir.

Après les législatives, le moment sera venu de procéder à la transformation de notre parti. Il devra renouveler d'abord sa doctrine par un débat avec ses partenaires radicaux, écologistes et ceux du centre gauche. Avec eux, il devra constituer la formation nouvelle à laquelle les Français, désireux de clarté, d'efficacité et de justice pourront confier le destin de notre pays.

Tous ceux qui partagent ces idées, et ils sont nombreux, doivent s'unir, dans le parti comme dans la société civile.

**Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung**

*Publié le 07 mai 2007*

## Les résultats du deuxième tour

### Code des couleurs utilisées

Rouge : au-dessus de 52% pour Ségolène Royal

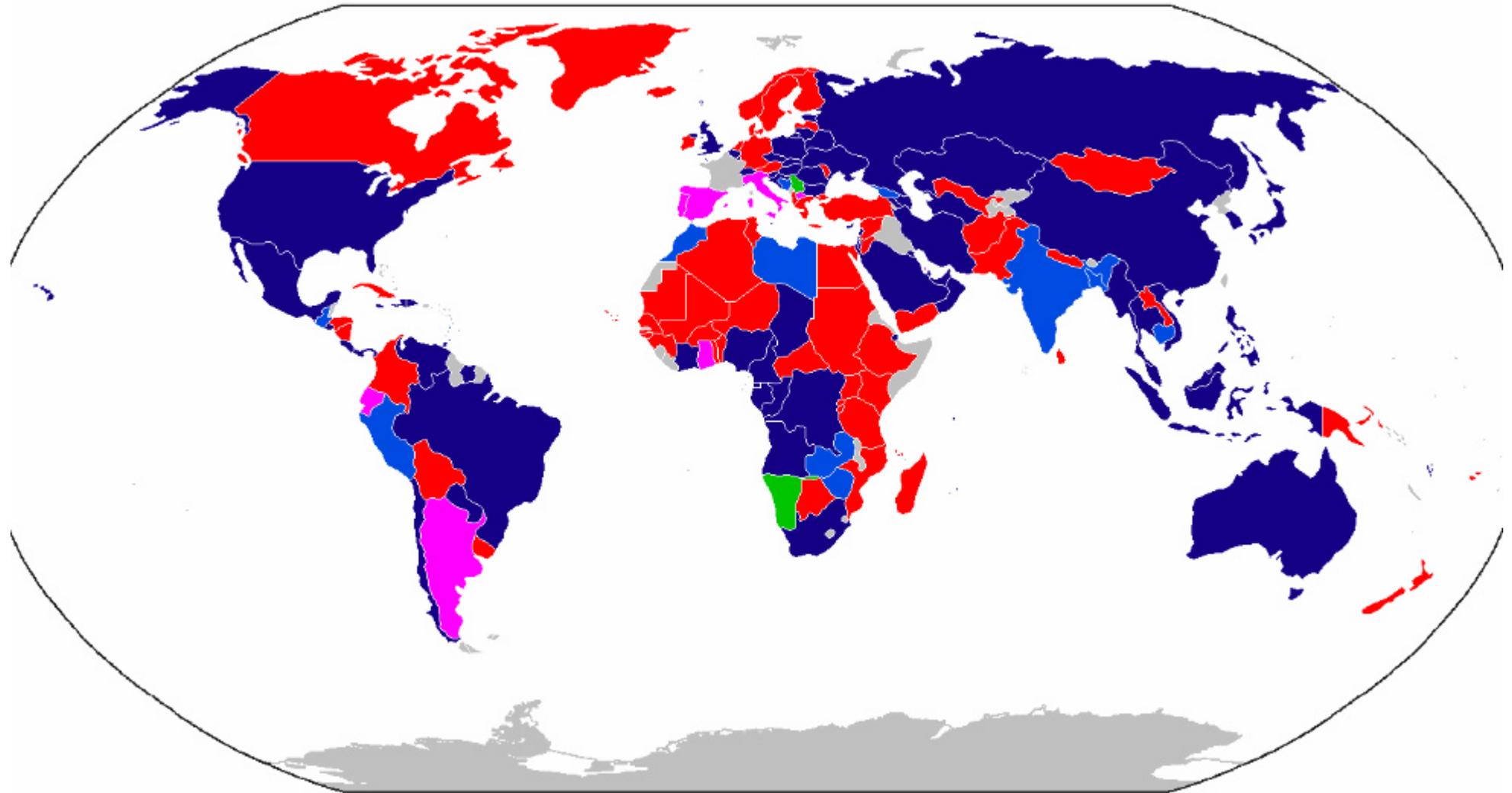
Rose: au-dessus de 50% pour Ségolène Royal

Vert pour les deux pays où les deux candidats ont fait un résultat identique

Les en pays gris n'avaient de bureau de vote

Bleu clair : au-dessus de 50% pour Nicolas Sarkozy

Bleu foncé : au-dessus de 52% pour Nicolas Sarkozy



## Bilan des 10 ans de Tony Blair au 10 Downing Street

J'ai participé le 10 mai à l'émission « Bouge la France » sur Public Sénat, au cours de laquelle j'ai débattu sur le bilan de Tony Blair avec Pierre Sled, Jean Louis Gombeaud et un journaliste de « Courrier international ».

J'ai d'abord noté ce départ volontaire, en dehors de toute victoire ou défaite électorale, à deux ans de la fin normale de son mandat, même si l'usure et l'impopularité se faisaient sentir. Voilà qui n'est guère dans les habitudes politiques françaises où l'on a tendance à aller jusqu'au bout de ses mandats.

J'ai ensuite fait remarquer que Tony Blair a été vilipendé par la gauche et par le PS français. Il n'y avait pas pire insulte dans les réunions de section que de qualifier son adversaire de « blairiste » : libéral, social-traitre, petit chien de Bush et autres amabilités.

Quel bilan peut-on faire de ces dix ans de blairisme ?

Côté ombre, une erreur, pire une faute majeure : l'alignement sur la politique étrangère américaine et la participation à l'intervention militaire en Irak. C'est d'ailleurs sur ce point que Blair a perdu la confiance de ses concitoyens, surtout pour leur avoir menti sur l'armement supposé de Saddam, et qu'il a terni son bilan. De même, après une première période marquée par des avancées sur l'Europe de la défense et de l'armement, l'action européenne de Tony Blair, et en particulier sa présidence de l'Union, a été décevante.

J'ai ajouté une autre critique. Le volet sécuritaire a pris une dimension qui va au delà du nécessaire (je pense aux millions de caméras dans les lieux publics, aux fichiers informatiques de toutes sortes), et constitue une menace pour les libertés publiques et individuelles. Pour le pays qui a « inventé » l'Habeas Corpus et le respect des libertés individuelles, c'est une régression de taille.

Enfin la croissance économique a permis une diminution très nette de la pauvreté mais n'a pas réduit les inégalités sociales.

Côté soleil, une modernisation importante des institutions ; avec la création de la mairie du Grand Londres dotée de pouvoirs importants, la « dévolution » aux parlements écossais et gallois c'est à dire une décentralisation très importante, la résolution du conflit irlandais vieux de 80 ans, et enfin le bouleversement de la Chambre des Lords avec la suppression du pairage héréditaire et l'élection de la très grande majorité d'entre eux.

Dans le domaine de l'économie, une croissance de près de 3% par an pendant 10 ans a permis de réduire le chômage à environ 5%. D'autre part la transformation de l'économie britannique en une économie d'activités tertiaires, ainsi que l'instauration d'un salaire minimum, certes faible (environ 1300 € par mois) marquent un progrès réel.

Enfin, contrairement à une idée répandue, un investissement massif dans l'éducation et la santé, nécessaires après les années de casse « thatchérienne » a permis à l'Angleterre de revenir à un niveau comparable à celui des pays de l'Union européenne.

En conclusion, on peut trouver curieux et arrogants ces Français qui, avec leur confusion idéologique et un record européen de défaites aux élections présidentielles et législatives, se drapent dans leur toge de donneurs de leçons envers un Blair qui a gagné trois élections générales de suite !

Peut-être y a-t-il mieux à faire, et s'inspirer d'une partie de son action...

*Publié le 14 mai 2007*

## **Interview du 24 mai 2007 sur Expatries.Senat.fr**

### **Comment expliquez-vous le taux de participation relativement décevant des Français de l'étranger aux 2 scrutins de l'élection présidentielle, malgré les efforts fournis par le ministère des affaires étrangères ?**

Une participation de 42,1% au 2ème tour, c'est en effet décevant. Surtout au regard des précédents scrutins (NDLR : 44,22 % en 2002 et 53 % en 1995).

Il faut y voir la conséquence paradoxale de la très forte augmentation du nombre de Français inscrits sur les listes électorales à l'étranger. Grâce, entre autres, à la fusion des listes électorales, ce nombre a plus que doublé, passant de 385 000 à 822 000 en cinq ans.

Je crois que sans cette fusion et sans l'augmentation du nombre de bureaux de vote, la participation aurait été beaucoup plus faible.

Pour accroître la participation pour les prochains scrutins, il faudra briser le tabou du vote par correspondance et développer le vote par Internet.

### **Partagez-vous le sentiment du sénateur Louis Duvernois pour qui le nombre d'inscrits à l'étranger serait relativement surestimé ?**

Les quelque 4 000 cas de Français non radiés des listes électorales à l'étranger n'expliquent pas en totalité la faiblesse du taux de participation.

### **Serez-vous signataire de la proposition de Louis Duvernois tendant à rétablir le vote par correspondance pour les Français de l'étranger ?**

Cela va dans le sens que je souhaite. J'aurai donc une approche tout à fait positive même si je ne peux pas me prononcer avant d'avoir lu le texte de la proposition en question.

### **Quelles étaient les préoccupations des Français que vous avez rencontrés au cours de la campagne électorale à l'étranger ?**

Ils s'intéressaient surtout aux propositions des candidats concernant les Français de l'étranger. Souvent, il est arrivé que les réunions électorales que je tenais soient exclusivement centrées sur l'élection de députés représentant les Français établis hors de France, l'Assemblée des Français de l'étranger, la fiscalité, l'enseignement ou la protection sociale. J'ai constaté que la méconnaissance des Français de l'étranger sur ces sujets était très grande.

### **Pourtant les programmes des principaux candidats étaient assez consensuels sur ces sujets...**

Oui, à telle enseigne que lorsque nous avons fait des réunions contradictoires, c'était assez difficile de trouver des points de divergence sur ces questions.

### **Une évolution doit vous réjouir, c'est la progression du vote à gauche dans les communautés françaises à l'étranger...**

Oui. Nous sommes maintenant à un point des moyennes nationales avec 30% de voix pour Ségolène Royal au 1er tour et 46% au second contre 47% au niveau national.

Depuis trois ou quatre scrutins présidentiels, le candidat de la gauche progresse de un à deux points par scrutin. Maintenant, le vote des Français à l'étranger est de même nature que celui des Français de France.

## **Comment expliquez-vous cette progression ?**

On parlait de très loin avec une hégémonie quasiment totale de la droite dans les instances représentatives des Français de l'étranger. Une grande partie d'entre les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger (ex CSFE) était nommée par les ambassadeurs, les responsables des chambres de commerce ou l'UFE. Il a fallu attendre 1986 pour qu'un socialiste soit élu au Sénat au sein du collège des sénateurs représentant les Français établis hors de France.

Par ailleurs, la sociologie des Français à l'étranger se rapproche de la sociologie française : il y a de moins en moins d'expatriés et de plus en plus d'employés, d'artisans ou de petits entrepreneurs.

N'oublions pas non plus que plus de 50 % des Français de l'étranger sont des binationaux qui vivent - et qui votent - comme les nationaux du pays. En novembre dernier, à l'occasion d'une longue tournée dans le sud de Madagascar, j'ai constaté que les Français y avaient subi, comme les nationaux, l'appauvrissement de la société malgache.

Enfin, les Français expatriés ont tendance à s'aligner sur le vote du pays dans lequel ils résident, soit idéologiquement, soit électoralement. Dans les pays socio-démocrates, ils votent socio-démocrates. En revanche, lorsqu'ils sont sur la côte est des États-Unis ou à Shanghai, c'est la mentalité « far ouest » qui domine : « je débarque, je monte mon entreprise et dans cinq ans je suis millionnaire ». Ces Français là votent plutôt pour le candidat libéral...

## **Qu'est-ce que vous attendez de ce nouveau gouvernement s'agissant des Français de l'étranger ?**

Nous attendons qu'il mette en œuvre son programme et ses propositions concernant les Français de l'étranger. Propositions auxquelles nous ne sommes pas opposés dans la mesure où elles sont assez proches de celles de Ségolène Royal. A la différence près que Nicolas Sarkozy a promis la gratuité totale de l'enseignement public à l'étranger, ce qui est assez peu réaliste - bien que souhaitable.

Nous veillerons, tels des aiguillons vigilants, à l'application des mesures promises en matière d'enseignement, de fiscalité, de création de députés, de réforme de l'AFE, etc.

Parmi les propositions de Nicolas Sarkozy, figure aussi le renforcement du réseau de l'AEFE et la fortification du réseau consulaire que nous avons défendu nous même en proposant la recapitalisation de ce réseau.

La question qui se pose maintenant, c'est comment le gouvernement va-t-il financer toutes ces mesures...

## **Quelles seront vos priorités au cours de la législature qui s'ouvre ?**

Je combattrai les lois que Brice Hortefeux, le nouveau ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement, proposera sur l'immigration et le regroupement familial. Il ne s'agit pas de s'opposer pour s'opposer mais de défendre une certaine conception de la liberté individuelle et politique.

Je vais aussi mener une réflexion sur le financement de l'extension du réseau d'enseignement français à l'étranger, étant entendu qu'on ne peut pas tout demander à l'Etat. Les partenariats public-privé qui ont pour l'instant du mal à démarrer doivent en particulier être évalués.

Je suivrai aussi de près la réflexion sur les réformes institutionnelles - la création de députés représentant les Français établis hors de France -, et l'action économique française à l'étranger.

Enfin, en matière d'action culturelle, qui pâtit à l'heure actuelle de la fermeture de nombreux centres et instituts culturels, il convient de trouver des solutions localement, en favorisant par exemple les partenariats avec les institutions nationales. Il ne faut pas hésiter à solliciter les landers allemands qui disposent de moyens importants. Le land de Bavière finance ainsi 60 % des sections maternelle et primaire du lycée français de Munich. C'est un exemple dont il faut s'inspirer.

## Cinquième anniversaire de l'enlèvement d'Ingrid Betancourt

J'ai participé le 23 mai au rassemblement pour le cinquième anniversaire de l'enlèvement d'Ingrid Betancourt, organisé par son comité de soutien français. Compte tenu des élections peu d'élus avaient malheureusement pu se libérer, mais toutes les familles politiques étaient présentes.

La famille d'Ingrid Betancourt était là : son ex-mari, sa fille Mélanie et son fils Lorenzo. En compagnie de l'évêque coadjuteur de Paris (pour moi, une première en quarante ans de vie militante !) nous avons défilé du parvis de Notre-Dame à la mairie de Paris, où nous avons été reçus par Anne Hidalgo, premier adjoint au maire de Paris.

Mélanie a pris la parole pour souligner l'importance de maintenir la flamme demandant la libération de sa mère, d'autant que nous savons qu'elle reçoit des informations sur le monde extérieur. Elle a redit tout son espoir puisque, par un otage qui a réussi récemment à s'enfuir, nous savons qu'elle est vivante et à peu près en bonne santé. Nous savons aussi qu'elle a tenté 5 fois de s'enfuir, ce qui prouve un moral indompté.

Tous les orateurs ont demandé de façon pressante au président colombien et aux FARC qui détiennent les otages de négocier, de rechercher les conditions d'un accord humanitaire permettant la libération de tous les otages sans exception, et ceci sans tenter d'opération militaire qui se solderait nécessairement par la mort des otages. Plusieurs artistes, comme Robert Hossein et Moshé Mizrahi ont ensuite lu des textes adressés à Ingrid et aux otages.

Au total une célébration simple et digne. Souvenons-nous et œuvrons pour la libération de tous les otages !

*Publié le 25 mai 2007*

## **BIP n° 46 - Quand la guerre froide sert à torpiller l'Europe**

C'est l'histoire de trois provocateurs qui jouent à se faire peur, sans trop y croire, mais portent un coup de plus à la construction européenne.

Le premier, c'est Georges Bush qui poursuit le déploiement du bouclier anti-missile censé protéger le territoire américain. Après l'Alaska, c'est en Pologne et en Tchéquie qu'il a décidé d'installer les antimissiles et le radar destinés à intercepter d'éventuelles attaques iraniennes. Il y a comme un parfum de déjà entendu : la fois d'avant, c'était l'Irak qui menaçait le monde avec ses armes de destruction massive, maintenant c'est l'Iran qui pointe ses fusées, non pas tant d'ailleurs sur l'Europe que sur les États-Unis ! Même si personne ne peut faire confiance à Ahmadinejad qui s'est mis au ban du monde par ses appels à détruire Israël, il est permis de demander à vérifier les informations de Bush.

Le second, c'est Vladimir Poutine qui saute sur l'occasion et souligne la menace qui s'exercerait sur la Russie, dénonce une provocation s'ajoutant aux négociations d'entrée dans l'OTAN de ses anciens alliés d'Europe centrale que sont la Pologne, la Tchéquie, la Hongrie, et crie à une rupture dans l'équilibre des forces. Poutine sait parfaitement que les missiles intercepteurs en question ne sont pas une menace pour la Russie puisqu'ils ne contiendront pas d'armement nucléaire, mais l'affaire tombe bien pour qu'il puisse développer les budgets militaires, mobiliser le nationalisme de l'opinion et montrer son mécontentement vis-à-vis de l'Occident.

Et les troisièmes, ce sont les responsables polonais et tchèques qui, en acceptant ces installations sur leur territoire, montrent leur défiance vis-à-vis de Moscou et mettent ainsi de l'huile sur le feu dans les relations OTAN-Russie, alors que la bonne approche eût été d'associer au projet de bouclier les Russes, au moins aussi menacés par les fusées iraniennes. Ils se mettent en situation de dépendance par rapport aux États-Unis et par là même torpillent toute possibilité de développer un pôle européen de défense. Ils montrent de nouveau qu'entre participer à une Europe forte et être un satellite américain, ils ont choisi la seconde option.

Mais le vrai problème est l'incapacité de l'Union européenne à bâtir une relation politique à long terme avec la Russie, au-delà de son approvisionnement en énergie, et à développer des projets de défense communs comme celui d'un système alerte avancé. Les difficultés actuelles du projet Galileo illustrent bien ce manque de volonté des grands pays de l'Union. Tout ce que l'on peut espérer c'est qu'une relance européenne inclura ces différents éléments.

Enfin cette crise aux relents de guerre froide amène à se demander à quoi peuvent bien servir les réunions du G8 dans leur forme actuelle. Ne serait-il pas temps de refonder cette institution tout comme celles datant de la fin de la seconde guerre mondiale ?

*Publié le 05 juin 2007*

## **Entrevue avec Bernard Kouchner, nouveau ministre des Affaires étrangères**

Nous avons participé le 6 Juin à un déjeuner de travail avec Bernard Kouchner pour faire un premier point sur les dossiers concernant les Français à l'étranger. Participaient également les sénateurs UMP, les présidents de l'ADFE et de l'UFE, les vice-présidents de l'AFE ainsi que plusieurs collaborateurs du ministre et les directeurs de la DFAE et de l'AEFE. Le ministre a souligné son intérêt pour les Français hors de France et rappelé qu'il les avait beaucoup côtoyés dans ses séjours à l'étranger.

### **Enseignement français à l'étranger**

Le principal sujet a été celui de l'éducation avec la mise en œuvre des engagements du candidat Nicolas Sarkozy, devenu Président de la République. Nos collègues de l'UMP nous réservaient une surprise de taille : les millions d'entre nous qui ont écouté le candidat Sarkozy dans son émission sur TV5 ont mal compris. Le candidat n'aurait pas pris l'engagement de la gratuité complète de la prise en charge des frais de scolarité pour les enfants français à l'étranger. Ce serait un lapsus ou une erreur. Le seul engagement qui vaille, toujours selon plusieurs des sénateurs UMP, serait celui de sa « lettre aux Français de l'étranger », à savoir la prise en charge à partir de la seconde.

Si c'est bien la cas, c'est une première reculade, et nous devons demander à Nicolas Sarkozy s'il maintient ou non son engagement.

A noter que Bernard Kouchner ne s'est pas prononcé sur cette question, mais qu'il a dit avoir commencé les discussions sur l'avenir de l'AEFE avec son homologue de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, familier du dossier et qu'une coordination interministérielle serait demandée.

En tout état de cause, nous avons dit clairement notre opposition à une gratuité limitée au second cycle, et que notre choix allait à une gratuité en début de scolarité pour permettre à ceux qui en ont besoin d'accéder à l'enseignement français.

Un second point doit être souligné. A plusieurs reprises les sénateurs UMP ont évoqué l'idée que cette prise en charge du second cycle permettrait d'établir une enveloppe financière qui « pourrait être utilisée autrement » sans que cet « autrement » soit explicité. Mais cela veut dire que l'idée de gratuité pourrait rapidement être menacée et son financement détourné vers d'autres usages comme, par exemple, l'immobilier.

L'administration a ensuite donné une première évaluation de l'engagement de Nicolas Sarkozy ( la version « light »). Il y a actuellement 75 000 élèves français dans le réseau. 19 000 bénéficient d'une bourse totale ou partielle dont 4 000 dans le secondaire. 2 000 demandes de bourses ne seront pas satisfaites à la rentrée 2007 et 6 000 bourses sont partielles.

Il faudrait donc environ 14 millions d'euros de plus pour ces demandeurs, et pour réaliser la promesse de Nicolas Sarkozy (gratuité à partir de la seconde) il faut ajouter 45 millions d'euros, soit en tout 60 millions d'euros de plus dès la rentrée 2007.

Il faut prévoir que cette gratuité provoquera un afflux de 20 000 élèves français supplémentaires dans nos établissements déjà surpeuplés. On voit que la mesure n'a pas été sérieusement réfléchi ni évaluée.

Il n'empêche que nous devons tenir bon pour qu'elle soit respectée et dans le combat qui s'annonce « ne pas jouer petit bras » comme l'a dit le Président de l'ADFE !

Le ministre a enfin proposé de faire travailler la commission de l'enseignement de l'AFE – avant sa session normale de septembre – pour lui faire des propositions sur la question, ce qui est certes louable dans l'intention démocratique, mais sans beaucoup

de réalité sur le fond puisque ce que nous attendons, ce sont les propositions du gouvernement sur la mise en œuvre de son programme.

### **Autres points**

- L'engagement de créer un fond d'indemnisation pour les Français à l'étranger spoliés ou victimes de catastrophes naturelles. Il semble que l'UMP ait en tête un système d'assurances volontaires auprès des compagnies d'assurances. Notre crainte est que ceci ne réponde que très partiellement aux besoins, et ne couvre que ceux qui auront pu souscrire. Les petits et les démunis en seront exclus.
- La question des Français qui ne perçoivent pas leur retraite de certaines caisses africaines . Il semble qu'il y ait une clause à ce sujet dans le dernier accord signé avec le Congo. Affaire à suivre.
- Le ministre a développé ses vues sur le Liban et indiqué que son ministère gardait la responsabilité de la politique du développement et de la francophonie.

Une première séance utile, qui ne peut que nous encourager à être vigilants.

**Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung**

*Publié le 08 juin 2007*

## Chose promise, chose due...

Pendant la campagne présidentielle, Nicolas SARKOZY avait exprimé son souhait d'instaurer une TVA sociale. Décomplexé, son Premier ministre n'aura pas jugé bon attendre la fin des élections législatives pour annoncer son intention d'« ouvrir le chantier de la TVA sociale ». Ce mécanisme repose sur une baisse des cotisations sociales, qui serait compensée par une augmentation du taux de TVA, dont le surplus de recettes serait affecté au financement de la protection sociale.

Bien que l'idée d'une TVA sociale soit mauvaise, on peut néanmoins mettre au crédit de Nicolas SARKOZY et de François FILLON leur souci de la cohérence budgétaire. En effet, une hausse de la TVA mettrait à contribution les consommateurs les plus pauvres et les plus âgés pour gager financièrement les 11 milliards d'euros de « cadeaux fiscaux » promis aux ménages les plus aisés.

Le Premier ministre n'a pas non plus tort de présenter la TVA sociale comme une alternative au financement de la santé et de la politique familiale. Cependant, en omettant de dévoiler la face sombre de ce dispositif fiscal, il ne joue pas le jeu de la transparence promise par le Président de la République.

La TVA sociale est d'abord difficilement applicable car, à 19,6%, le taux normal de TVA est déjà très élevé. Fervent partisan de la TVA sociale, Jean ARTHUIS, le président de la commission des finances du Sénat, va même jusqu'à prôner une hausse de cinq points du taux de TVA ! Or, rappelons qu'en Allemagne, la création d'une forme de TVA sociale s'est établie à partir d'un niveau initial de TVA beaucoup plus faible.

Bien que réduisant le coût du travail, la TVA sociale n'aurait qu'un faible impact sur l'emploi car, pour que cet effet soit important, il faudrait une très forte baisse du coût du travail par rapport à celui du capital. D'autre part, la TVA étant déductible des investissements, la TVA sociale n'affecterait pas le coût du capital. Il ne faut donc pas s'attendre à un important effet de substitution en faveur de l'emploi.

La TVA sociale n'a de social que le nom. Elle serait socialement injuste car elle ferait payer aux consommateurs l'allègement des cotisations accordé aux entreprises au moyen d'une contribution proportionnelle. La TVA sociale serait aussi économiquement dangereuse car elle réduirait le pouvoir d'achat des ménages et freinerait ainsi la consommation, moteur essentiel de la croissance en France.

A vrai dire, si la TVA sociale devait voir le jour, elle devrait seulement s'appliquer à certains produits et s'accompagner d'une TVA à taux zéro sur les produits de première nécessité. Or, tel ne semble pas être la voie empruntée par le gouvernement.

La TVA sociale n'est donc pas une panacée et François FILLON serait bien inspiré de réfléchir aux moyens de substituer une partie des cotisations sociales par des écotaxes portant sur des consommations particulièrement polluantes.

*Publié le 13 juin 2007*

## L'amnistie ne passera pas par le Sénat

Par Renaud LECADRE

**Libération** : vendredi 15 juin 2007

Des rumeurs prêtent au Sénat de bien sombres manoeuvres en coulisses. Il est notamment question d'une mission d'information, chargée depuis trois mois des problématiques de prescription, qui doit rendre son rapport mercredi. L'un de ses rapporteurs, le socialiste Richard Yung (avec les UMP Jean-Jacques Hyest et Hugues Portelli), dément formellement toute velléité d'assurer à l'ex-président une immunité à vie. Bien au contraire, la mission sénatoriale devrait proposer l'allongement des délais de prescription (de trois à cinq ans pour les délits, de dix à quinze ans pour les crimes), quitte à encourager un peu plus l'archéologie judiciaire. « *On comprend bien l'agitation actuelle*, souligne le sénateur PS, *mais elle ne passera pas par nous.* » Si, d'aventure, Nicolas Sarkozy – qui a toujours réfuté toute amnistie des délits routiers ou financiers – songeait à garantir une quiétude pénale à Jacques Chirac, comme l'affirmait récemment le Canard enchaîné, la manoeuvre passerait par d'autres truchements. A suivre de près, au Sénat ou ailleurs.

## **BIP n° 47 - Nous voulons du nouveau !**

Les élections législatives n'ont donc pas donné à l'UMP l'écrasante majorité qu'attendait le Président de la République. En accordant seulement 49,55 % des voix à la droite et 48,75 à la gauche, au second tour des législatives, les Français ont voulu apporter un correctif à leur vote des présidentielles, où ils avaient donné 53 % à Nicolas Sarkozy et 47 % à Ségolène Royal.

Ce réajustement a plusieurs significations. Certes, les mesures anti-sociales annoncées par le gouvernement ont ramené aux urnes les abstentionnistes de gauche. Elle montre aussi que les électeurs du MoDem ont choisi le camp de l'opposition. Elle s'explique plus profondément par la volonté de tempérer les pouvoirs exorbitants que, paradoxalement, l'électorat avait dévolus à Sarkozy. Les Français veulent, en bons républicains, que, face au pouvoir, il y ait un contrepouvoir.

A l'intérieur de chaque camp, on constate d'autre part une nette bipolarisation, bien que le PC ait presque retrouvé son étiage de 2002. Sans reprendre les discours de François Bayrou sur la place indispensable d'un « centre » qui ne soit ni à gauche ni à droite, il faut déplorer que le système électoral écrase les petits partis, et militer en faveur de l'introduction d'une dose de proportionnelle.

Les législatives ont permis un certain renouvellement des députés, qui ne s'est malheureusement pas traduit pas l'arrivée d'élus « de la diversité » comme on dit dorénavant. Les femmes sont plus nombreuses, 18,54 % au lieu de 12,3 %, mais c'est encore ridiculement bas, et la France reste toujours en queue de peloton dans le classement mondial de la parité en politique. Il y a cependant plus de députées à gauche (61) qu'à droite (46), soit proportionnellement deux fois plus.

Notons enfin l'étonnante contradiction de l'électorat socialiste, qui n'a pas voulu que la candidate du PS devienne Présidente, mais envoie à l'Assemblée un tiers de députés socialistes en plus. L'image du PS serait donc toujours celle d'un parti d'opposition et non de gouvernement, il ne serait pas perçu comme apte à occuper la magistrature suprême, mais juste bon pour la gestion locale, au niveau des communes, des départements, des régions.

Comment sortir de cette image qui nous condamne à l'opposition, la dénonciation, la contestation ? Ces scrutins font au PS l'obligation de se réformer au plus vite et en profondeur. Rajeunir ses cadres, se donner des responsables neufs, inventer des propositions nouvelles adaptées aux transformations de la société, repenser sa stratégie : c'est la tâche qui attend tous les socialistes, et que nous devons réussir pour redevenir le parti de gauche capable de gagner les prochaines élections nationales.

**Monique Cerisier-ben-Guiga et Richard Yung**

*Publié le 17 juin 2007*

## Avis de naufrage sur l'Europe

Le sommet de Bruxelles a accouché le 23 juin d'un « traité modificatif » amendant les différents traités européens, sonnante le glas du Projet de Constitution.

Certains s'en réjouissent, pensant que l'épée du traité constitutionnel qui empoisonnait les relations européennes mais aussi les vies politiques nationales depuis les référendums français et néerlandais sera retirée de nos pieds douloureux. Rien de bien grave n'aurait été remis en cause par rapport à ce projet : la partie institutionnelle est à peu près intacte (un président pour 30 mois, un Haut Représentant, un rôle accru pour les parlements nationaux). Les politiques communes ont été renvoyées là où elles appartiennent, c'est-à-dire dans leurs traités respectifs, et cette IIIème partie si honnie (à tort et par ignorance) supprimée.

Pour eux, il n'est pas très grave que nous ne chantions plus l'Hymne à la Joie (« Joie, tes charmes reliaient ce que l'épée sépare, les mendiants fraterniseront avec les princes »), que nous rangions au placard le drapeau aux douze étoiles. On peut vivre avec un système de vote à géométrie variable, et sans Charte sociale !

Sans doute ont-ils raison, du moins pour le court terme. L'Europe pourra désormais s'occuper d'autre chose : la réforme de la politique agricole, l'union monétaire et économique, une action commune pour le Moyen-Orient, ... A cet égard, Angela Merkel a montré qu'elle était une négociatrice de première force. La présidence allemande a rempli avec succès son mandat, confirmant son importance dans la constellation européenne. Nicolas Sarkozy y a participé de manière active, relançant le moteur franco-allemand en panne depuis plusieurs années. Il prépare ainsi une présidence française plus libérée pour la seconde moitié de 2008.

Je comprends ces arguments en faveur du texte, mais ils ne sauraient en compenser le recul sur les symboles et dans le domaine du social. Les symboles, ce n'est pas rien. La Marseillaise, le drapeau tricolore sont l'expression de l'unité nationale. Supprimer l'Hymne à la Joie, le drapeau bleu aux 12 étoiles, c'est un message clair : on ne veut pas d'Europe politique. Quant au social, le détricotage est achevé : la Charte des droits fondamentaux ne figurera plus dans les traités et devient une référence vague. C'est un pas en arrière pour la sécurité sociale, le droit pénal et le droit de la famille.

On aboutit ainsi à un traité à la carte où chacun obtient ce qui lui plaît - les Anglais sont dispensés du social, les Polonais peuvent garder les règles de vote. Le message est simple : chacun pour soi, pas de politiques communes autres que pour le marché libre. Est-ce ce que souhaitaient les partisans du Non ? Le plan B dont ils menaçaient les tenants du Oui se révèle être l'enterrement de la Charte sociale et de toute Constitution...

Le 23 juin aura été une victoire pour les Anglais et les Américains, et la défaite des pays fondateurs de l'Europe. Car la vraie justification de l'Europe, après la paix, c'est de nous permettre de jouer un rôle important dans le monde, de créer le seul contre-pouvoir à l'hégémonie américaine, de ne plus être le chihuahua de Bush, de promouvoir nos valeurs sociales et politiques.

Qu'on ne me demande pas d'approuver le naufrage de l'Europe !

*Publié le 25 juin 2007*

## **BIP n° 50 - Plus ça change, plus c'est pareil**

La politique du gouvernement pour les Français à l'étranger, telle qu'exposée le 3 septembre par le ministre des Affaires étrangères devant l'Assemblée des Français à l'étranger, ne paraît pas répondre aux espoirs que certains avaient pu formuler dans un changement – pour ne pas dire une rupture, même avec un ministre ex socialiste.

La promesse de la gratuité de l'enseignement français à l'étranger ? Elle a fondu comme neige au soleil. D'abord restreinte aux trois classes du secondaire, la voilà maintenant bornée à la seule terminale, du moins pour cette rentrée scolaire, ce qui coûtera quand même de 5 millions d'euros cette année et de 20 millions en 2008. On peut douter que l'extension de cette mesure à la première puis à la seconde soit finançable. Et il reste que le choix de favoriser les seules familles d'enfants scolarisés dans le secondaire est tout-à-fait injuste.

La création de députés représentant les Français à l'étranger ? Pourtant avancée par le Président de la République, elle n'a même pas été mentionnée, pas plus que la modernisation et le renforcement de l'AFE.

L'action sociale à l'étranger ? Sous l'égide de M. Catta, nouveau directeur de la DFAE, elle doit « redéfinir ses orientations ». Après des années de vaches maigres, de suppressions de postes, il est à craindre que cette expression cache en fait d'autres diminutions des moyens pour les commissions sociales des consulats, pour les CMS et le nombre d'assistantes sociales.

Il en est de même pour le réseau consulaire. Nous sommes bien évidemment favorables à son évolution, pour tenir compte des mouvements de la population française et de la diplomatie économique. Notre préférence irait à la mise en œuvre de coopération européenne dans le domaine consulaire comme dans celui de la délivrance des visas Schengen. Mais là encore force est de constater que jusqu'ici cette « évolution » s'est traduite par des fermetures de consulats ou leur transformation en structures diverses telles que « consulats d'influence » qui ne sont plus des consulats et qui n'ont aucune influence, par des suppressions d'emplois et de crédits. Il n'y a guère de changement à escompter : les restrictions budgétaires ne peuvent que se resserrer, étant donné les déficits créés par les choix politiques du gouvernement Sarkozy, et la faible capacité du Quai d'Orsay à défendre ses orientations.

Je ne me réjouis pas de tout cela et j'aurai sincèrement préféré qu'il y ait rupture, qu'il y ait changement pour nos compatriotes à l'étranger mais force est de constater, pour le moment, qu'il n'en est rien ; c'est aussi mon devoir de le dire !

*Publié le 10 septembre 2007*

## **Les promesses électorales de Sarkozy débattues à l'AFE**

**L'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) réunie en Assemblée plénière s'est penchée sur les deux promesses phares faites par le Président aux Français résidents hors de France pendant sa campagne**

### **Gratuité pour les élèves de Terminales. Pourquoi nous nous sommes abstenus**

Le 7 septembre, l'Assemblée des Français de l'étranger, a voté à l'unanimité la gratuité de la scolarité pour les seuls élèves de terminales des lycées français à l'étranger.

Mais le groupe ADFE de l'AFE, considérant que cette mesure ne prenait pas en compte la situation financière des familles, s'est abstenu.

Pourquoi, en effet, instaurer en priorité la gratuité de la scolarité aux classes de Terminale (prise en charge de l'État 5 millions d'euros) et projeter la mise en œuvre de la gratuité pour les classes de première en 2008 (coût 20 millions d'euros) et des classes de seconde l'année d'après ?

La réponse est simple : on cible les élèves les moins nombreux, et donc le moindre coût, pour donner le sentiment que la promesse du candidat Président se réalise, alors qu'elle est différée pour l'essentiel.

Dés lors, quelle importance que cette gratuité cloisonnée soit inéquitable ? Inéquitable car elle privilégie le haut de l'échelle scolaire, les futurs bacheliers, et ignore les familles à revenus moyens qui ne peuvent ni prétendre à des bourses scolaires, ni assumer la scolarisation de leurs enfants en attendant, (en 2008 ? en 2009 ?) la prise en charge par l'État. L'injustice fait privilégier un critère de classe (les terminales) au lieu de l'assistance à tous les lycéens, de l'école primaire à la terminale, selon le critère des revenus des familles.

On comprend la déception des associations et des familles dont la principale revendication portait sur l'augmentation des bourses scolaires, qui aurait concerné davantage de familles et en particulier celles de la classe moyenne, les plus défavorisées par le système des bourses.

### **Des députés pour les Français de l'étranger**

La question de l'élection de députés par la communauté française établie hors de France, autre promesse de Sarkozy, a aussi donné lieu à un vif débat initié par le sénateur UMP, Jean-Pierre Cantegrit. Nous avons tenu à rappeler à ce dernier que, contrairement à ce qu'il disait, une telle mesure ne mettait absolument pas en cause l'existence de l'AFE. Au contraire, son rôle de conseil sera d'une très grande aide aux députés. L'AFE n'en sortira donc que renforcée.

Quant à dire qu'en ayant des députés le nombre de sénateurs diminuerait, c'est un faux argument. Ce qui importe n'est-il pas l'intérêt des Français de l'étranger plus que celui des sénateurs ? Comment mieux les servir qu'en leur donnant plus d'élus ? Est-il nécessaire de souligner que seuls les députés votent le budget et que ce sont eux qui ont le dernier mot sur nos lois ? La réponse est si évidente que les sceptiques ont finalement préféré s'abstenir que de voter contre la Recommandation proposée par la Commission des lois de l'AFE. Ce texte, auquel Pierre-Yves Leborgn' et nous-mêmes avons joint nos voix, appelle à la modification de l'article 24 de la Constitution afin de pouvoir créer des députés représentants les Français de l'étranger. Nous serons extrêmement vigilants sur le suivi de cette question, en espérant que partis politiques et parlementaires l'appuieront, pour éviter qu'elle ne vienne grossir les rangs déjà trop nombreux des promesses de campagne non tenues.

**Richard Yung et Monique Cerisier ben-Guiga**

*Publié le 13 septembre 2007*

## **Brice Hortefeux : Ministre de l'expulsion nationale**

Brice Hortefeux, Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, a convoqué hier une vingtaine de préfets. Il a exigé d'eux plus de fermeté envers les sans-papiers, estimant que leurs départements ne respectaient pas les quotas fixés en la matière.

Ces expulsions -hypocritement appelées « reconduites à la frontière », comme si l'on raccompagnait gentiment les immigrés- ont pourtant fortement augmenté depuis l'an dernier, portant le nombre d'expulsés par voie aérienne à 6 041 pour les cinq premiers mois de 2007. Même si le Ministre prétend que 95% d'entre elles se font sans problème, il ne nous fera pas oublier le petit garçon de 12 ans tombé du 4ème étage de son immeuble le 9 août à Amiens alors que des policiers faisaient irruption chez lui pour venir chercher ses parents, ni les forces de l'ordre allant traquer jusque dans les écoles, les clandestins... Brice Hortefeux a d'ailleurs déclaré lui-même que le seul choix laissé aux sans papiers serait celui d'un départ volontaire, peu probable quand on sait ce que ces personnes sont prêtes à endurer pour rester en France ; ou d'un départ contraint. Il faudra donc qu'il nous explique comment un départ forcé pourrait se faire sans brutalité ni violence. Quand bien même cette violence ne serait pas physique, elle existe réellement pour ces hommes que l'on arrache au pays qu'ils ont choisi pour les ramener vers des lieux qu'ils ont fuis.

Où sont passé les Droits de l'Homme, le respect de la dignité humaine, la fraternité, tout ce qui fonde notre République ? La valeur de la vie humaine ne se résume pas à des papiers, encore moins à des chiffres ou des quotas ! L'objectif de 25 000 expulsions est une injure faite à ces milliers d'hommes : époux, femmes, enfants, et au-delà d'eux, une injure faite à nous tous en tant qu'êtres humains. Nous ne nions pas que l'immigration clandestine soit un problème complexe, mais ce chiffre, clair, précis, n'est rien d'autre qu'une annonce s'inscrivant dans la ligne de politique spectacle du nouveau Président. Une politique du résultat qui veut faire oublier les causes d'un phénomène, les implications morales d'une décision, pour effacer ce qui dérange en le cachant sous une effroyable neutralité numérique. Il pourrait y avoir 25, 30 000 expulsions, ou plus, la question ne serait pas réglée. Le véritable problème n'est pas un nombre, c'est la misère d'un monde inégalitaire, autrement plus difficile à régler.

Et pendant que leur Ministre sermonnait ses préfets, les députés de la majorité à la Commission des lois de l'Assemblée nationale présenté par Thierry Mariani, celui là même qui est responsable des Français de l'étranger à l'UMP, durcissaient encore le texte sur l'immigration en adoptant un amendement préoccupant. Celui-ci encourage le recours à des tests génétiques pour obtenir un visa dans le cadre du regroupement familial. C'est non seulement contraire à l'article 16 du code civil qui interdit les test génétiques en dehors des cas médicaux ou de recherche, mais c'est surtout moralement et humainement inacceptable. Sans compter les difficultés juridiques et matérielles, il est clair que cette pratique deviendra rapidement obligatoire.

Nous condamnons donc fermement les propos de M Hortefeux, et appelons tous les députés à rejeter ce texte de loi et cet amendement inique.

**Richard Yung et Monique Cerisier-ben Guiga**

*Publié le 14 septembre 2007*

## **La mort d'une Chinoise sans-papiers illustre la politique de terreur du gouvernement**

Vendredi 21 septembre, la Chinoise de 51 ans qui s'était défenestrée la veille pour échapper à la police, s'est éteinte à l'hôpital Georges Pompidou. Cette femme sans-papiers avait pris peur à l'arrivée des forces de l'ordre dans l'appartement de son logeur auquel les policiers venaient remettre une convocation judiciaire. Elle a tenté de s'enfuir en sautant du premier étage, mais a fait une mauvaise chute.

Bien que les policiers affirment qu'ils ne venaient pas pour l'arrêter, ce drame montre bien l'ampleur de l'angoisse dans laquelle sont contraints de vivre les sans papiers. On connaît déjà 4 cas de défenestration depuis 2 mois, dont le petit Ilan, jeune Russe de 12 ans, qui est toujours hospitalisé ; et certaines associations dénoncent des rafles policières fréquentes.

Je tiens à condamner une nouvelle fois le climat de peur instauré par une politique de traque et de quotas d'expulsion.

*Publié le 25 septembre 2007*

## **Situation en Birmanie**

On ne peut évidemment que condamner ce 25 septembre le début de la répression par la junte birmane des manifestations pacifiques des moines et des civils birmans qui auraient déjà fait deux blessés parmi les manifestants par des tirs de police et l'armée birmanes.

L'annonce de nouvelles sanctions par le Président Georges W. Bush contre la junte militaire n'est cependant pas la meilleure solution au drame qui s'annonce. À ce jour, les sanctions économiques prises contre le régime militaire birman par la communauté internationale, dont les Etats-Unis et l'Union européenne, n'ont eu que peu d'effet, et n'ont pas empêché la Birmanie de devenir membre de l'ASEAN et de participer au dernier sommet Europe - Asie de l'ASEM en 2006. Jusqu'à maintenant les sanctions ont plus contribué à un appauvrissement de la population qu'à une démocratisation du pays.

Le gouvernement chinois est probablement le seul à avoir une influence à Rangoon. Il est donc important que le gouvernement français, et l'Union européenne, interviennent auprès de celui-ci pour qu'il puisse convaincre la junte birmane de la nécessité d'une réaction modérée face aux manifestations du peuple birman et de mettre enfin en place des négociations de « réconciliation nationale » comme l'avait demandé le Président Hu Jintao lors du récent sommet de Sydney des pays de la région Asie-Pacifique.

*Publié le 26 septembre 2007*

## **BIP N° 51 - Un peu de dignité pour nous, Français établis hors de France**

Nous vous avons informés de l'adoption à l'unanimité par la commission des Lois du Sénat du rapport d'information sur l'état-civil des Français résidant ou ayant résidé hors de France. Le fait que le rapport soit cosigné par trois sensibilités politiques (PS, UDF, UMP) souligne la communauté de vues à la fois sur le constat et sur les recommandations.

Ce BIP est l'occasion d'y revenir car ces questions d'état-civil n'ont cessé de prendre de l'importance à cause des différentes législations qui, ces dernières années, rendent de plus en plus difficile la preuve de la nationalité française. Elles ont d'abord concerné celles et ceux qui sont nés dans les pays anciennement colonisés par la France (Asie du sud-est, Afrique noire), dans les départements français d'Algérie, en Tunisie et au Maroc. Puis les citoyens résidant en France, souvent depuis leur naissance, mais qui ont le malheur d'avoir un nom à consonance « non beauceronne » qui veulent renouveler leur passeport ou leur CNI. Puis les étrangers qui ont épousé un Français / une Française, non pour obtenir la nationalité mais parce qu'ils ont eu l'idée saugrenue d'en tomber amoureux. Tous ces cas sont douloureux pour tous ceux et celles qui les vivent et qui se sentent mis en cause dans leur dignité.

C'est ce que nous avons voulu réparer dans notre rapport, en demandant que les consulats assistent les demandeurs pour la préparation de leurs dossiers, que les administrations se communiquent les papiers et certificats qu'elles exigent, que des instructions de discernement et d'application raisonnables soient données pour les certificats de nationalité, enfin que toutes les administrations concernées par l'état-civil des Français à l'étranger soient regroupées dans un pôle spécialisé à Nantes, ce qui leur permettrait d'avoir un guichet d'accueil et de renseignements commun, et leur permettrait de travailler ensemble sur les mêmes bases de données.

Espérons que les propositions de notre rapport soient entendues du gouvernement, et, au moins pour les plus urgentes d'entre elles, qu'elles puissent être mises en œuvre rapidement. A vous aussi, Français de l'étranger, de les leur rappeler !

*Publié le 01 octobre 2007*

## **Pour la démocratie en Birmanie**

La Birmanie, c'est l'histoire d'un pays pauvre dont le gouvernement est en exil depuis plus de 15 ans. C'est l'histoire d'une junte militaire qui entend imposer ses décisions à un peuple démuni. C'est l'histoire de ce peuple qui se révolte au péril de sa vie. C'est l'histoire d'un long combat : le combat pour la démocratie.

Nous nous devons de mettre tout en œuvre pour aider les Birmans dans leur lutte. L'envoi d'un émissaire de l'ONU à Rangoun, et l'appel à la « retenue » fait aux militaires de la junte par le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-Moon, nous semble très insuffisants. La répression a déjà fait 9 morts et les années de dictature militaire n'ont fait que réduire davantage la population à la misère dans un pays pourtant plein de richesses (pétrole, gaz, pierres précieuses...)

Les évènements de ces derniers jours sont loin de se résumer à une affaire interne, comme l'affirme la Russie - sans doute pour assurer sa tranquillité en Tchétchénie-, il s'agit du désir d'un peuple de se débarrasser d'un pouvoir autoritaire qui le pille depuis de trop longues années. Il est donc fondamental que la communauté internationale s'unisse pour faire pression sur la junte militaire. Mais attention, ne faisons pas l'erreur de nous contenter de mesures économiques qui seraient pour les Birmans une sanction bien plus qu'une aide, et qui donneraient à la junte encore plus de pouvoir sur la population. Nous disposons de meilleures armes : nous pourrions convaincre le voisin chinois de jouer un rôle de médiation pour pousser les militaires à laisser, sans risque, la place à la démocratie. Compte tenu de leurs besoins économiques et financiers et les Jeux Olympiques approchant, il ne serait pas difficile de trouver des arguments pour faire entendre raison à la Chine désireuse de jouer un rôle réel, sur la scène internationale. Elle ferait ainsi pression, soutenue par l'Europe et la France, pour une solution négociée au conflit qui conduirait la Birmanie sur le chemin de la démocratie et son peuple vers la liberté à laquelle il aspire.

**Monique Cerisier Ben-Guiga et Richard Yung**

*Publié le 01 octobre 2007*

## **DSK au FMI : le temps de la réforme**

Dominique Strauss-Kahn a été élu vendredi dernier, le 28 septembre, directeur général du Fond Monétaire International pour un mandat de 5 ans. Nous souhaitons l'en féliciter.

Cet évènement est l'occasion de montrer que les socialistes peuvent être reconnus pour leur compétence en matière économique. Mais ce sera surtout le début de la réforme de cette institution. Le FMI a été créé après la deuxième guerre mondiale, à une époque où la plupart des pays d'Asie et d'Afrique n'étaient pas encore indépendants. Plus de 60 ans après, ces pays se sont développés, de même que plusieurs États d'Amérique Latine. Ainsi la Chine, l'Inde, le Brésil sont devenus des puissances économiques mondiales, mais restent toujours sous représentés au sein de cette institution. Ce sont pourtant eux qui ont eu à faire face aux conséquences sociales désastreuses de certaines politiques imposées par le Fond Monétaire. Il est grand temps que ces injustices changent, et c'est pourquoi nous soutenons DSK dans sa volonté de réformer le FMI pour accorder une plus grande place aux pays en voie de développement et enfin montrer qu'une mondialisation solidaire est possible.

**Richard Yung et Monique Cerisier ben-Guiga**

*Publié le 04 octobre 2007*

## Précisions sur la crise Birmane

Relatant les événements qui bouleversent la Birmanie, la télévision nous a montré l'image furtive du visage défaits et des larmes d'Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix, trois ans après sa dernière apparition. Une vision lourde de sens.

Car la réalité de la répression a fini par éclater, et elle concerne un peuple tout entier il ne s'agit pas d'une *Révolution des Bonzes*. Bien entendu, les moines bouddhistes ont participé activement et massivement aux manifestations, et il est évident que leur implication et leur répression par la junte birmane ont sans doute renforcé la mobilisation. Il faut rappeler que 80% des Birmans sont bouddhistes et que la violence exercée sur les bonzes, religieux très respectés manifestant pacifiquement, a profondément choqué la population. Mais il serait faux et injuste de ne pas parler des autres citoyens qui ont été déportés ou qui ont disparus par centaines.

Dans ce contexte, la visite de M. Gambari en Birmanie, ne nous paraît pas concluante. Ne sachant pas comment réagir, hésitant entre sanctions et attente, l'envoi d'un émissaire par la communauté internationale semble être un maigre palliatif médiatique pour calmer les consciences. Ibrahim Gambari s'est laissé conduire par la junte durant son séjour, n'ayant aucune maîtrise sur le cours des événements, patientant sans savoir s'il allait pouvoir rencontrer les chefs de la junte... Ceux-ci lui ont finalement accordé une entrevue sans résultat probant.

Pour nous, la solution ne passe pas par des sanctions économiques qui ne feraient que donner plus de pouvoir à la junte et punir la population. Il est clair, d'autre part, que rien n'aboutira sans une médiation chinoise – même si elle est peu probable.

Nous voulons également lancer un appel à notre gouvernement pour que la France ouvre ses portes aux Birmans qui seront contraints de fuir leur pays. Il ne s'agit pas ici d'une solution au conflit, mais cela pourrait permettre, en attendant le retour au calme, de soulager un peu la population et de lui afficher clairement notre soutien.

**Monique Cerisier-ben Guiga & Richard Yung**

*Publié le 06 octobre 2007*

## Les Français de l'étranger, des privilégiés ?

L'article « Les Français s'expatrient de plus en plus en Asie » publié dans le Figaro d'aujourd'hui peut laisser penser que les Français installés à l'étranger sont des privilégiés : la moitié d'entre eux gagneraient plus de 45 000 euros par an et 97 % d'entre eux seraient satisfaits de leur vie. Ces chiffres tirés d'une enquête réalisée par TNS SOFRES pour le salon Avenir international doivent être cependant considérés avec une extrême réserve. Ces résultats sont publiés la veille de l'ouverture du salon et le message est explicite : « Pour rejoindre ces expatriés heureux : le salon est ouvert au public ».

Cette enquête ne porte que sur les Français expatriés, et il est abusif de prétendre qu'elle reflète l'opinion de l'ensemble des Français vivant à l'étranger, dont la moitié est binationale et donc pas « expatriée ». Par ailleurs, la méthodologie de l'enquête est contestable. Réalisé par questionnaires sur Internet, le sondage est forcément biaisé, car il ignore ceux qui n'ont pas d'ordinateur ou pour lesquels la connexion est trop chère.

Une fois de plus, les Français de l'étranger sont présentés comme des privilégiés vivant dans l'opulence et l'insouciance. Cette image d'Épinal est pourtant, et depuis longtemps, périmée. La majorité de nos compatriotes est établie durablement dans un pays d'accueil, et ses conditions de vie sont les mêmes que celles des nationaux du pays, et peu différentes de celles des Français vivant dans l'hexagone.

Nous souhaiterions qu'une image complète et fidèle de la population française à l'étranger soit présentée à l'avenir.

**Monique Cerisier-ben Guiga & Richard**

*Publié le 09 octobre 2007*

## Ouverture de la Cité de l'immigration

Mercredi, la Cité nationale de l'immigration a ouvert ses portes dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Cet événement n'est pas anodin, il reflète le désir de développer un nouveau rapport entre la France et les gens qu'elle accueille. L'emplacement même de cette Cité est hautement symbolique puisque la Porte Dorée a d'abord été le musée de la colonisation, puis celui des arts d'Afrique et d'Océanie, avant de devenir celui de l'immigration. Cette évolution traduit bien un changement progressif de regard : à l'impérialisme de la colonisation, suit la découverte d'une culture et l'acceptation progressive de ces peuples en tant que tels, pour enfin leur ouvrir nos portes.

Bien entendu, le contexte actuel nous rappelle que cette évolution n'est pas acceptée par tous, et que nombreux sont ceux qui voudraient que nos frontières restent closes. C'est notamment le cas du Gouvernement qui n'a pas jugé bon d'organiser une inauguration officielle. Cela est choquant pour nombre de nos ressortissants issus de l'immigration et dont les parents ont été appelés en France par l'Etat lui-même après la guerre.

Des personnalités socialistes telles que François Hollande et Bertrand Delanoë étaient par contre présentes. Nous nous y rendrons prochainement et vous encourageons à faire de même.

**Richard Yung et Monique Cerisier ben-Guiga**

*Publié le 12 octobre 2007*

## Où est passée la stratégie de Lisbonne ?

Alors que s'ouvre le premier Conseil européen de la Présidence portugaise et que l'attention des Européens est focalisée sur le projet de traité simplifié, je souhaiterais me pencher sur un thème tout aussi capital et qui sera au menu des chefs d'Etat et de gouvernement : la stratégie de Lisbonne. Je voudrais en particulier insister sur les retards pris dans l'application du programme fixé en 2000, lorsque les Etats membres avaient décidé de faire de l'Union européenne l'« économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » d'ici 2010.

Loin de moi l'idée de nier les atouts dont dispose l'Union européenne, notamment dans les domaines de l'aéronautique, de l'espace, des télécommunications, etc. La livraison du premier Airbus A380 prouve d'ailleurs que l'Europe est capable d'audace technologique. Cependant, ce succès ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Il faut en effet rappeler que l'Europe n'investit pas assez dans la recherche et l'innovation. Elle consacre seulement 2% de son PIB à la recherche-développement, tandis que les Etats-Unis et le Japon y affectent 3% de leur richesse nationale. Au rythme actuel, il est peu probable que l'objectif fixé à Lisbonne (3% du PIB consacrés à la R&D) soit atteint d'ici à 2010. D'autre part, il est déplorable de constater que les projets Galileo (futur système européen de radionavigation et de positionnement par satellites) et Quaero (moteur de recherche européen) sont de nouveau au point mort.

Outre le fait que la stratégie de Lisbonne ne constitue pas encore une priorité budgétaire de l'Union européenne, il me semble que son échec – provisoire, je l'espère – est en partie dû à l'immobilisme de la France et aux déficiences de son système d'innovation. En effet, hormis la création des pôles de compétitivité, la stratégie de Lisbonne n'a pas trouvé d'application concrète en France. Rappelons que le budget public français de recherche-développement est passé de 1 à 0,8% du PIB entre 2002 et 2005 et que, qualitativement, le dispositif français reste très axé sur la recherche publique, en particulier militaire. Quant aux entreprises, elles participent insuffisamment à l'effort d'innovation (elles injectent seulement 1% du PIB dans la R&D contre 2,2% au Japon) et coopèrent peu ou pas avec les centres de recherche universitaires.

De mon point de vue, la relance de la stratégie de Lisbonne passe aussi par la relance d'une politique d'innovation dans notre pays. La France doit constituer, au côté de l'Allemagne, le moteur d'une véritable politique industrielle européenne fondée sur des investissements massifs dans l'innovation et la recherche. Pour ce faire, de nombreuses initiatives doivent être prises : accroître les dépenses publiques consacrées à la recherche-développement et améliorer leur efficacité ; abandonner le saupoudrage des crédits dans des filières sans avenir ; favoriser l'interpénétration entre recherche fondamentale et appliquée ; conditionner les aides aux entreprises et la baisse de l'imposition des sociétés au niveau des bénéficiaires réinvestis dans la recherche-développement ; soutenir les entreprises innovantes en réformant le crédit d'impôt recherche ; proposer la création d'une agence européenne de l'innovation ; relancer les programmes industriels européens, etc. Les défis à relever sont donc considérables.

Signalons enfin qu'un premier pas important vient d'être franchi par la France. La mise en application de l'accord de Londres sur la réduction du coût des brevets européens, dont nous avons récemment autorisé la ratification, stimulera les investissements en matière d'innovation et de recherche. Cette étape doit également faciliter la création d'un brevet communautaire. Gageons en tout cas que lorsqu'elle présidera l'Union européenne, au second semestre 2008, la France s'attachera à relancer ce projet fondamental en trouvant un compromis avec l'Allemagne.

*Publié le 19 octobre 2007*

## **BIP N° 53 - Traité modificatif pour l'Europe : insuffisant mais nécessaire**

Ce texte s'apparente davantage à un règlement intérieur qu'à une loi fondamentale. Il est aussi abscons que le projet de Constitution et compréhensible par les seuls juristes. Comme son nom l'indique, il ne se substituera pas aux traités existants (TCE et TUE) mais se contentera seulement de les amender. L'absence de toute référence aux symboles de l'Union (drapeau, hymne, devise) est significative : rien qui puisse parler pour l'Europe. Les options d'exclusion ont été accordées à certains Etats (Grande-Bretagne, Irlande, Pologne, ...) et la charte des droits fondamentaux n'est plus incluse dans le traité. Nous payons vraiment cher l'échec du referendum et le résultat paradoxal en est bien que le traité modificatif souligne surtout le libéralisme de marché de l'Europe communautaire. Il me semble logique que ceux qui ont voté contre le Traité constitutionnel appellent à voter contre le Traité modificatif.

Pour autant, après mûre réflexion, il me semble nécessaire d'autoriser la ratification du traité modificatif. Alors qu'il était hier illusoire de vouloir une Europe à la française, il serait aujourd'hui irresponsable de refuser de donner une impulsion, même modeste, à la construction européenne. En tant qu'Européen convaincu, il me semble de mon devoir d'avaliser les innovations prévues par le projet de Constitution européenne et reprises par le traité modificatif. Ce dernier a le mérite non négligeable de doter l'Union d'institutions stables (un président élu pour deux ans et demi et un haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, disposant d'un service diplomatique européen). Par ailleurs, la mise en place d'un mode de prise de décision plus souple permettra d'adopter plus facilement des politiques communes, notamment en matière de coopération judiciaire et policière. Le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et la reconnaissance des pouvoirs d'intervention et de contrôle des parlements nationaux entraîneront un rééquilibrage des pouvoirs. Quant à la mise en œuvre d'un droit d'initiative populaire, elle permettra aux citoyens européens de réagir et non plus de subir. Les socialistes devraient également se réjouir du fait que l'économie sociale de marché figure parmi les objectifs de l'Union. Enfin, signalons que l'Union européenne acquiert la personnalité juridique et pourra ainsi signer des conventions internationales au nom de l'ensemble des Etats membres.

Toutes les dispositions de ce traité ne sont évidemment pas satisfaisantes mais tel est sans doute le prix à payer après cinquante années d'absence d'un véritable débat public européen. Il faut admettre – même si c'est difficile – que c'est mieux que rien. L'essentiel n'est-il pas que ce texte permette enfin de mettre un terme à deux années de crise institutionnelle et constitue un compromis satisfaisant aux exigences du plus grand nombre, en particulier des 18 Etats membres qui avaient ratifié la Constitution et qui représentent pas moins de 54% de la population européenne.

Le traité de Lisbonne constitue donc une nouvelle étape dans le long parcours institutionnel européen. Je suis profondément convaincu que l'idée de doter l'Union d'une véritable Constitution resurgira très rapidement, après l'entrée en vigueur du nouveau traité. Néanmoins, si nous voulons relever ce défi et donner naissance aux « Etats-Unis d'Europe », il nous faudra obligatoirement faire œuvre de pédagogie auprès de nos concitoyens européens. Il nous appartient en particulier d'expliquer le fonctionnement de l'Europe afin de rendre plus tangibles ses réussites. Enfin, nous devons accepter l'idée que l'Union européenne se développe provisoirement à plusieurs vitesses, au moyen de coopérations renforcées entre les pays qui partagent cet idéal.

*Publié le 22 octobre 2007*

## Une politique à double face

**Le Président Nicolas Sarkozy a choisi le moment même où la loi Hortefeux sur l'immigration va être votée au Parlement pour lancer son projet d'Union Méditerranéenne. Ironie du sort ? Sûrement pas...**

Ce double évènement est l'incarnation parfaite de la politique menée depuis le mois de mai : des mesures inacceptables sont prises par voie législative d'un côté, tandis que de l'autre le Président s'adonne à un spectacle purement médiatique allant dans le sens opposé pour détourner l'attention de la réalité des relations que la France instaure avec les peuples du Sud. C'est ainsi qu'aujourd'hui le vote de la loi durcissant encore les conditions de la vie familiale pour les migrants et les couples mixtes et autorisant le recours à des tests ADN dans le cadre du regroupement familial, passera presque inaperçu. Le Président se montrera au même moment à Tanger pour prôner une Union Méditerranéenne construite autour de « *l'idée de créer un espace de solidarité et de coopération dont les piliers seront l'environnement, le dialogue des cultures, la croissance économique et la sécurité* ». L'intention est claire : il s'agit de nous faire croire que la politique menée par le Gouvernement n'est pas dirigée contre les étrangers puisque la préoccupation du Président est celle du dialogue des cultures et du codéveloppement.

Mais ne nous y trompons pas, ce n'est qu'une posture de façade, une opération de communication pour faire passer la pilule. L'Union Méditerranéenne est malheureusement instrumentalisée pour justifier le durcissement des politiques intérieures, et l'on ne peut en attendre de résultats réels. En effet, les peuples du Nord de l'Afrique sont légitimement en droit de douter de la crédibilité de l'engagement de la France face à l'incohérence de notre politique. Comment pourraient-ils donc s'investir dans ce projet sans être certains de compter sur un partenaire fiable ?

La priorité absolue pour la France est de redonner une cohérence visible à sa politique pour rétablir une relation de confiance avec ses partenaires. Faute de quoi, tout projet d'Union est voué à l'échec.

**Monique Cerisier-ben Guiga & Richard Yung**

*Publié le 23 octobre 2007*

## Réforme des régimes spéciaux

Mardi 13 novembre aura marqué pour la France le début d'un nouveau mouvement social contre la réforme des régimes spéciaux de retraite. Sujet épineux, récurrent, longtemps mis de côté, et pourtant si fondamental.

La nécessité de réformer semble désormais acceptée par l'opinion publique, et par une partie de ceux-là même qui sont concernés. Les données démographiques, tout comme les indicateurs sociaux sont clairs : allongement de la durée de vie, arrivée à la retraite de la génération du *babyboom*, contexte économique peu réjouissant avec un taux de chômage élevé. La survie de notre système de retraites exige, et c'est inéluctable, des mesures conséquentes. La CFDT elle-même reconnaît depuis un an et demi la légitimité de l'harmonisation de la durée de cotisation à 40 ans de travail. Cependant, pour ne pas être injuste, cette réforme doit être menée de façon concertée et négociée, et intégrer des éléments qualitatifs : la pénibilité des métiers, et quantitatifs : les salaires. C'est bien là que le bât blesse.

D'une part, on ne peut revenir sur des engagements figurant dans un contrat de travail, surtout quand ces changements portent sur des points déterminants pour l'employé, comme le travail le week-end ou la nuit. La pénibilité de certains métiers doit être prise en compte, et l'évolution des carrières débloquée : les conditions de travail d'un marin-pêcheur ne sont pas les mêmes que celles d'un clerc de notaire !

D'autre part, pour être absorbable la réforme devra se faire de façon progressive. Certes, un agenda a été annoncé par Sarkozy – la durée de cotisation nécessaire pour un retraite à taux plein passerait progressivement de 37,5 ans à 40 ans d'ici 2012 ; le problème est que ce calendrier est imposé, et qu'à côté figurent d'autres dispositions, également non négociables, comme l'indexation de la pension sur les prix et non plus sur les salaires.

Par sa volonté de passer en force, il semblerait presque que Sarkozy fasse un appel à la grève. Et l'on peut légitimement se demander quel est son but.

Veut-il remettre à plat le régime des retraites ? C'est en effet indispensable, mais si tel est son intention, il doit faire accepter cette réforme difficile, donc prendre son temps, et instaurer une véritable concertation. Notons en passant que la plupart des régimes dits « spéciaux » sont équilibrés voire bénéficiaires, et que donc l'économie réalisée pour la caisse de retraite serait dérisoire.

Veut-il « faire un coup » et passer à tout prix sur une question dont il a fait un symbole de sa volonté de réformer ? Alors pour avoir satisfaction sur ce point il faudra qu'il lâche du lest sur d'autres, des contreparties salariales par exemple.

Le pire scénario est hélas le plus probable. En annonçant son refus de négocier, Sarkozy pousse à une grève dure, dont il espère qu'elle sera impopulaire.

Le véritable but de Sarkozy ne serait-il pas de casser les syndicats, un plan à la Thatcher ?

*Publié le 14 novembre 2007*

## **BIP N° 55 - Poutine, ou la démocratie en danger**

**Près de 250 opposants arrêtés ou violemment réprimés. C'était à Moscou et à Saint-Pétersbourg les 24 et 26 novembre, à 2 semaines des élections législatives russes qui prennent la forme d'un plébiscite du système Poutine en place depuis 7 ans.**

Garry Kasparov, ex champion du monde d'échecs et leader du mouvement d'opposition « L'autre Russie » a été arrêté avec une quarantaine de manifestants pour avoir « marché » dans la capitale en signe de protestation. Deux jours après, c'est 200 personnes qui ont été réprimées à Saint-Pétersbourg pour des raisons similaires. Nous sommes pourtant dans une démocratie paraît-il, et personne ne pense une seconde que Garry Kasparov menace sérieusement la sécurité de la Russie.

Dans un pays où 95% du temps d'antenne sur les télévisions nationales est consacré à la promotion du parti de Poutine « Russie Unie », où seules les affiches de ce parti sont visibles dans la capitale, et où l'opposition est consciencieusement muselée, voire réprimée, la démocratie russe semble bien être une vaste mascarade. Sans compter que les opposants sont ouvertement discrédités par le Président lui-même, qui les a qualifiés de « chacals » à la botte des puissances étrangères, celles-ci étant à leur tour accusées de « fourrer leur nez morveux dans nos affaires ». Langage d'un autre temps, souvenir des « vipères lubriques » et autres gentillesse du Komintern.

Vladimir Poutine est prêt à tout pour que son parti obtienne le score le plus haut possible le 2 décembre. Il souhaite que ces élections le confortent dans un rôle de « leader national » incontestable pour se maintenir au pouvoir. La Constitution lui interdit en effet de briguer un troisième mandat en mars 2008. Changer cette disposition augmenterait la suspicion qui pèse déjà sur le Président de la part de la communauté internationale, et il en est conscient. C'est pourquoi il préfère se ménager une autre voie, que l'on ne peut encore prédire, pour garder la main sur le pouvoir. Il a ainsi créé pour le soutenir le mouvement « Za Poutine » (Pour Poutine) qui regrouperait déjà des dizaines de milliers de personnes, pour le soutenir.

Sera-t-il le nouveau Premier Ministre ? Occupera-t-il un poste de « Père de la Nation », comme certains le pensent, taillé à sa mesure pour rester au pouvoir ? Tout ce que l'on sait c'est que les 68% d'intentions de vote en faveur de son parti ne lui paraissent pas suffisants. Les opérations de répression et de déstabilisation de l'opposition, pourtant largement minoritaire, risquent de se poursuivre. Le quotidien anglophone *Moscow Times* prévoit des fraudes importantes pour gonfler les résultats. Et l'on ne peut, dans ce contexte, que déplorer l'absence d'observateurs de l'OSCE, qui n'ont pu obtenir de visa. La communauté internationale ne doit pas démissionner maintenant, il faut dénoncer et sanctionner ces actes pour que la Russie et sa démocratie balbutiante ne se transforment pas définitivement en régime dictatorial et autoritaire.

Nous qui sommes des amis du peuple russe, qui admirons son histoire et sa culture, nous nous sommes réjouis d'y voir apparaître dans le pays de Sakharov, à la chute du communisme, une économie forte et relativement stable, y naître une démocratie politique certes fragile.

Nous espérons – nous espérons encore – que le renforcement de la démocratie et la défense des droits de l'homme suivraient – suivront- !

Au nom précisément de cette amitié, nous devons dire à Vladimir Poutine et à ceux qui le soutiennent que notre devoir est de dénoncer ces violations graves et répétées des droits politiques et citoyens, qu'elles constituent un obstacle important au développement de nos relations et de notre soutien, et que nous demandons à l'Europe et à nos gouvernements d'agir en conséquence.

Cela avec tristesse et en gardant présent à nos cœurs cette amitié pour le peuple et l'âme russes !

*Publié le 28 novembre 2007*

## **BIP N° 57 - Oui, nous irons à Versailles**

Versailles n'a pas très bonne réputation dans notre histoire de France : c'est le haut lieu de l'absolutisme monarchique et de ses excès, ce sont les massacres des communards en 1871 par ceux que l'on appelait les Versaillais puisque le gouvernement de Thiers s'était installé dans cette ville. Aller à Versailles serait-ce aller à Canossa ?

Ceci explique peut être pourquoi le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, soutenu par le Premier secrétaire, propose que les parlementaires socialistes ne se rendent pas au Congrès réuni à Versailles le 4 février pour modifier la Constitution.

Cette modification constitutionnelle est un préalable pour que nos parlements nationaux obtiennent des fonctions accrues de contrôle sur le processus législatif européen et sur la politique menée par la Commission européenne. Nous aurons enfin la possibilité de faire respecter le principe de subsidiarité. L'élargissement des compétences de la Cour de justice européenne est aussi un des enjeux de ce vote.

Le Parti socialiste et sa candidate s'étaient engagés, lors de la campagne présidentielle, à revenir sur le Traité européen par voie référendaire. C'est une tentative maladroite pour respecter cet engagement que nous propose Jean Marc Ayrault. Son idée, c'est de ne pas participer à la réforme constitutionnelle en étant absents du Congrès : nous garderions les mains propres avec en plus l'avantage de maintenir une unité de façade des socialistes. C'est à notre sens une fausse bonne idée. D'abord parce que le suffrage universel a tranché, Nicolas Sarkozy ayant clairement annoncé pendant la campagne qu'il recourrait à la voie parlementaire : faire un referendum serait redondant et inutile. La vraie question politique n'est pas la modification de la Constitution mais bien le Traité de Lisbonne.

Nous regrettons cette attitude purement tactique : le fait de ne pas participer au Congrès n'empêchera nullement la modification constitutionnelle, au contraire, puisque seules les voix exprimées sont comptabilisées. Ceux qui sont opposés au Traité et qui avancent masqués derrière la procédure référendaire ne s'y trompent pas puisqu'ils annoncent déjà qu'ils se rendront à Versailles pour voter non avec l'espoir - peu réaliste - de faire capoter la réforme constitutionnelle et donc d'empêcher la ratification du Traité. La proposition de Jean Marc Ayrault et François Hollande aura pour seul effet d'affaiblir le camp de ceux qui veulent la réforme constitutionnelle pour permettre la ratification du Traité et n'empêchera pas la division des socialistes. C'est une fois de plus le scénario bien connu de la mauvaise conscience des socialistes envers les communistes et gauchistes. Nous considérons, au contraire, qu'en notre qualité de responsables politiques élus, c'est notre devoir de prendre des positions claires devant nos électeurs et de ne pas nous réfugier dans des jeux tactiques qui dévalorisent la politique et qui ont amené le PS là où il est aujourd'hui. Allons, un peu de courage, que diantre !

Nous voterons le Traité de Lisbonne parce que nous pensons que malgré sa tiédeur, il permet une avancée sur le fonctionnement institutionnel et lève les blocages sur les autres composantes de la politique européenne. Nous regrettons la division du PS sur l'Europe. La construction de l'Union européenne est au centre de notre engagement socialiste. Elle a été l'honneur de notre parti et de tous ses leaders, en particulier François Mitterrand. Faisons en sorte qu'elle soit notre honneur.

*Publié le 10 janvier 2008*

## Contribution à la rénovation de la pensée socialiste

### Remarques sur le rapport sur la France et la mondialisation d'Hubert Védrine

Même avec un peu de retard (le rapport a été publié en septembre), il est utile de se pencher sur ce rapport qui marque, à mon avis, un progrès important dans l'approche de la mondialisation par la Gauche française, quoique Hubert Védrine s'exprime là à titre personnel dans ce rapport commandité par le Président de la République. Je pense qu'il est utile de le verser aux dossiers de la rénovation et au forum que la FFE anime sur la question parce qu'il est au cœur de l'approche que nous devons avoir vis-à-vis de l'économie de marché mais aussi qu'il dessine les contours d'une politique efficace en la matière.

La grande méfiance des Français envers la mondialisation est certes partagée par la plupart des opinions publiques en Europe et aux États-Unis, mais elle est plus marquée qu'ailleurs.

Cela tient à plusieurs facteurs : rôle traditionnel de l'État, attachement au système de protection sociale, importance de la culture et de l'identité nationale, méfiance envers ce qui apparaît comme une américanisation du monde et envers l'économie de marché en général et le profit en particulier renforcées par la tradition catholique et la culture marxiste, toutes deux fortes dans notre pays. Ces éléments distinguent la France des pays à tradition libre-échangiste et libérale où le marché joue le rôle central et l'État un rôle bien moindre et où donc la mondialisation est perçue comme un fonctionnement, certes élargi, mais normal du marché.

Ce qui est encore plus caractéristique de la sensibilité française, c'est le manque de confiance en nous-mêmes, en nos forces et en nos atouts. La situation est vécue comme un mal nécessaire, inévitable, inéluctable. L'économie française est considérée moins compétitive que les autres en Europe et surtout les puissances asiatiques émergentes (nouvelle forme du péril jaune). Elle est destinée à subir les délocalisations et les pertes d'emploi qui vont avec, toujours vécues localement – et à juste titre – comme un drame même si au niveau national, la part des délocalisations dans les pertes d'emploi fait débat et ne méritent pas la diabolisation facile qu'en font le PC et les officines dites d'extrême-gauche. Il n'y a qu'à se référer aux emplois créés par les exportations françaises et par les investissements étrangers en France. Je n'ai pas entendu grand monde dénoncer le fait que l'essentiel des profits de Renault proviennent de sa filiale Nissan.

La première action est donc d'affirmer nos atouts dans la mondialisation et des valoriser : productivité élevée, attractivité pour les investissements, force des grandes entreprises françaises (40 parmi les 500 premières mondiales), capacités technologiques dans des secteurs de pointe, force de notre agriculture et de notre industrie agro alimentaire, puissance de notre tourisme, importance de l'industrie du luxe et des marques, ...

Il faut ensuite en tirer profit en développant les secteurs industriels et des services dans lesquels nous avons un avantage comparatif (transports, nucléaire, logiciels, agriculture, luxe, ...), en améliorant notre système éducatif et notre enseignement supérieur, en valorisant notre image, en nous engageant particulièrement sur une croissance écologique et environnementale.

En même temps, Hubert Védrine propose que nous engagions aussi dans une politique de protection là où cela est nécessaire, contre les pratiques commerciales et capitalistiques déloyales (pratiques des fonds souverains, propriété industrielle, utilisation beaucoup plus récurrente de l'arbitrage de l'OMC, conditions des OPA, ...).

Nous devons également protéger certains secteurs stratégiques pour nous comme le font les États-Unis, la Russie, la Chine et de nombreux autres pays.

Il propose enfin une régulation de la mondialisation, idée qui répugne aux libéraux mais qui sert de bannière à la gauche, à l'extrême gauche, ainsi qu'aux gouvernements européens, sud américains, africains. Un premier débat est de déterminer la bonne « enceinte » ou organisation ou forum international : un Conseil de sécurité élargi responsable des questions économiques, sociales et environnementales, un G 20 regroupant toutes les organisations des Nations Unies, revoir le fonctionnement de l'OMC, du FMI et de la banque mondiale, mieux les coordonner.

Le second débat est celui du contenu des politiques à mener. Ceci couvre le débat avec les États-Unis, les pays émergents en cherchant les points de convergence et en soulignant les différences comme les normes sociales, en ayant conscience qu'ils ne peuvent du jour au lendemain respecter les mêmes règles que nous, mais que le temps aussi est compté.

Dernier volet des orientations stratégiques que propose Hubert Védrine : une politique communautaire beaucoup plus exigeante. Il aurait pu d'ailleurs commencer par là tant il propose d'y englober tous les aspects de la politique économique.

Libérée de l'hypothèque constitutionnelle et institutionnelle, l'ambition européenne devient la réaction à et la maîtrise de la mondialisation. Voilà déjà de quoi dégager une nouvelle stratégie qui devrait comprendre :

- accepter un certain degré de protection ;
- une nouvelle politique agricole et agro-alimentaire valorisant nos forces ;
- une politique commune de l'énergie, de la recherche net du développement technologique ;
- un plan d'ensemble pour notre industrie (rapports Jouyet-Verhaugen) ;
- un programme écologique transversal ;
- la compensation des secteurs qui bénéficient de la parité forte de l'euro avec les autres.

C'est rassurant car les propositions ne manquent pas d'ambition et de contenu alors même que chacun connaît la tiédeur d'Hubert Védrine envers la construction européenne, plus précisément envers ce qu'il appelle l'option fédéraliste européenne, le courant « européiste » et l'on sent bien que dans son esprit ces termes ne sont guère louangeurs mais plutôt synonymes de « doux rêves, naïveté, incapacité à agir ».

Ces politiques communes ou partagées ne sont pas foncièrement nouvelles (voir les propositions de Jacques Delors il y a 15 ans). Reste à trouver la volonté de les mettre sur pied à 27 et surtout de les financer avec des finances et budgets communautaires

Qui sont volontairement et drastiquement limités. A quand un impôt européen et la possibilité d'emprunter ?

Pour moi qui reste convaincu de l'ambition fédéraliste, même si je sens s'éloigner pour le moment sa mise en œuvre, c'est une approche que je ne peux que soutenir car elle redonne un contenu positif à l'Europe. Mais en même temps, un marché commun même accompagné de politiques coordonnées, ne peut être la seule finalité de l'Europe. Ce serait la victoire de la conception anglo-saxonne, pour le coup libérale. La politique européenne du gouvernement Jospin dont Hubert Védrine était responsable n'a pas à cet égard laissé de souvenirs impérissables.

Certes le pragmatisme et les rapports de force sont le pain quotidien de la politique internationale – c'est le message d'Hubert Védrine – mais je demeure persuadé que l'on ne fonde de grande politique que sur de grands desseins : la création, même à quelques uns, d'une Europe puissance, c'est-à-dire dotée d'une politique étrangère

commune, voire sur certains dossiers partagée et appuyée par une force de défense intégrée, me paraît essentielle pour redonner un idéal aux européens et à nos jeunes générations qui ne soit pas seulement celui de l'individualisme et de la consommation. Mais il s'agit aussi d'œuvrer aussi au rapprochement des citoyens en travaillant sur les aspects sociétaux comme la justice, la sûreté, l'immigration, ... pour que l'Europe soit aussi celle de la vie quotidienne.

Au total, Hubert Védrine nous ouvre les yeux sur nous-mêmes et nous montre avec pédagogie nos forces et nos faiblesses, sans rêves, dans un pragmatisme de bon aloi. Il nous montre que nous ne devons pas craindre la mondialisation, que nous pouvons en retirer beaucoup et que nous ne devons pas hésiter à l'encadrer en mettant en place des politiques de protection et une action européenne forte.

*Publié le 17 janvier 2008*

## Petit pas mais bon début : la flexisécurité à la française

Patronat et syndicats – à l'exception de la CGT – sont finalement tombés d'accord, la semaine dernière, sur un texte visant à moderniser le marché du travail. C'est une avancée à double titre.

D'abord, cet accord prouve qu'un dialogue social fructueux est possible. Il suffit que tous les partenaires travaillent avec pour objectif de trouver un compromis acceptable pour l'ensemble des parties et qu'il s'inscrive dans le sens d'un progrès nécessaire. Dans le contexte actuel où le taux de chômage reste trop élevé et où la concurrence internationale est de plus en plus forte, une adaptation du marché du travail français était indispensable. Ses bases ont été posées et nous espérons qu'elle portera ses fruits pour les 18 millions de travailleurs du secteur privé concernés.

La seconde avancée porte sur le contenu. Il semble bien qu'un équilibre ait été trouvé entre des éléments de flexibilité demandés par les entreprises et des éléments sécurisant les employés. La **durée de la période d'essai est ainsi allongée de plusieurs mois** : elle passe à trois mois renouvelables pour les ouvriers et à six mois renouvelables pour les cadres. Pour ces derniers, un nouveau contrat est également introduit : **le contrat à objet précis**. Il s'agit d'un CDI établi pour une mission précise, d'au moins 18 mois, qui prend fin quand celle-ci s'achève. Un autre point fondamental de cet accord est la **rupture conventionnelle de contrat**, option alternative au licenciement et à la démission, qui permet au salarié de négocier la fin de son contrat avec son employeur. Il verra ses **indemnités légales majorées** et conservera son droit aux allocations chômage. Enfin, le dernier changement notable est la **portabilité des droits** qui permet au travailleur de conserver la moitié de ses droits individuels à la formation dans sa nouvelle entreprise, ainsi que sa couverture santé pendant une partie du temps où il est au chômage.

La *flexisécurité* fait donc son chemin en France. Il ne s'agit pas du grand chamboulement annoncé mais d'un petit pas et il va dans le bon sens.

*Publié le 19 janvier 2008*

## Projet de directive européenne sur le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier

Je viens de signer avec mon collègue Louis MERMAZ, sénateur de l'Isère, l'appel ci-dessous au sujet du **projet de directive européenne sur le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier**.

Ce document a été envoyé à M. Bernard POIGNANT, président de la délégation socialiste française au Parlement européen, aux députés européens français membres du parti socialiste européen (PSE), à M. Jean-Marc AYRAULT, président du groupe socialiste, radical et citoyen (SRC) à l'Assemblée nationale, à M. Jean-Pierre BEL, président du groupe socialiste au Sénat, ainsi qu'aux parlementaires socialistes et verts.

### Questions sur le projet de directive européenne sur le retour des étrangers en situation irrégulière

Paris, le 5 février 2008

Au mois de mai prochain, après plusieurs reports, le Parlement européen devrait examiner le projet de directive sur le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

Nous souhaitons appeler votre attention sur ce projet qui pose problème. Toutes les ONG et les associations qui travaillent auprès des étrangers et des demandeurs d'asile sont vent debout contre ce texte qui propose d'institutionnaliser l'éloignement et l'enfermement des étrangers en situation irrégulière.

Le 12 septembre dernier, la commission des libertés civiles du Parlement européen a durci – avec l'aval des députés PSE, y compris les députés français – le projet de directive en fixant à 18 mois la **durée maximale de la rétention administrative** alors même que la Commission européenne proposait une durée n'excédant pas 6 mois.

Une telle disposition méconnaît d'ailleurs le principe de proportionnalité et contrevient à la jurisprudence du Conseil constitutionnel, qui considère que « l'étranger ne peut être maintenu en rétention que pour le temps strictement nécessaire à son départ ». La proposition de directive prévoit que la législation européenne s'appliquerait sans préjudice du droit de la France de maintenir sa législation, qui est, si l'on peut dire, plus favorable (malgré le délai maximum porté par la droite à 32 jours). Or, le Conseil et le Parlement européens, s'ils persévèrent, n'envisageraient même pas de calquer le droit de l'union européenne sur les dispositions de l'Etat qui se montre le moins dur en matière de rétention des étrangers en situation irrégulière.

Une autre disposition inacceptable concerne **l'interdiction du territoire européen**.

Le projet de directive propose d'assortir systématiquement les décisions d'éloignement d'une interdiction de réadmission d'une durée de 5 ans. Cette disposition ne respecte pas non plus le principe de proportionnalité et instaure en quelque sorte une double peine. Rappelons que ce type de dispositif a déjà été sanctionné par le Conseil constitutionnel car il est contraire à l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui dispose que la « Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires ». Il contrevient aussi au principe de droit pénal – également établi par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales – selon lequel « nul ne peut être condamné deux fois pour les mêmes faits ».

La commission des libertés civiles du Parlement européen a certes assoupli d'autres dispositions du projet de directive : priorité donnée au retour volontaire pendant une période d'au moins 4 mois ; interdiction des expulsions collectives ; interdiction de placer en rétention les mineurs isolés ; autorisation d'accéder aux centres de rétention pour les ONG. Cependant, nous estimons que les deux dispositions les plus contestables sur le plan des principes suffisent amplement à demander le retrait de ce texte.

Il est nécessaire d'arriver à une harmonisation européenne des questions relatives à l'immigration, dans le **respect le plus strict des droits de l'homme et des libertés fondamentales**. Ce processus entamé en 1986 est lent et difficile car il entraîne une limitation de la souveraineté des Etats membres. Toutefois, ce mouvement est indispensable à l'amélioration de la coopération au sein de l'Union européenne.

Bien que les Etats membres n'appréhendent pas les flux migratoires de la même manière, nous pensons que l'approfondissement de l'intégration européenne en matière d'immigration devrait d'abord concerner la poursuite de l'harmonisation des normes relatives à l'entrée et au séjour régulier sur le territoire des Etats de l'Union européenne.

L'Union européenne a d'ores et déjà adopté des textes destinés à harmoniser les conditions du regroupement familial, les conditions d'admission et les droits des résidents de longue durée, des étudiants, des chercheurs, etc. Cependant, nous pensons que l'harmonisation des normes applicables aux ressortissants des pays tiers devrait être beaucoup plus ambitieuse et devrait concerner l'accueil des migrants (création d'un titre à long terme permettant des entrées multiples, création d'un permis de travail unique, etc.), l'intégration de ceux qui sont déjà établis sur le territoire des Etats de l'Union et la politique de **co-développement**.

Le respect de la loi en matière d'entrée et de séjour des étrangers doit se faire dans le respect des droits. Il appartient à l'Union européenne de mettre en œuvre une législation exemplaire dont pourraient s'inspirer d'autres Etats dans le monde. L'Union européenne doit devenir une référence dans ce domaine.

Pour toutes ces raisons, nous vous appelons à sensibiliser nos collègues du Parlement européen afin qu'ils refusent d'adopter le projet de directive et à faire pression sur les autorités européennes afin qu'elles acceptent de retirer ce texte.

**Louis MERMAZ**

**Richard YUNG**

## BIP N° 59 - La rupture brisée

Nicolas Sarkozy a développé dans sa campagne présidentielle deux thèmes dominants : « je suis le candidat de la rupture » et « travailler plus pour gagner plus ». C'était bien vu, et chaque Français a gardé en tête ces deux slogans. Ils expliquent en partie sa nette victoire, comme le thème de la « fracture sociale » avait fondé celle de Jacques Chirac en 1995 .

Le thème de la rupture en particulier permettait au candidat de se présenter comme un homme neuf, nouveau en politique malgré 35 ans de postes à tout niveaux, et de se distinguer d'un Chirac vieillissant, engoncé dans l'inaction et à la philosophie vaguement radicale-socialiste. Il fallait les yeux du cœur des plus de 60 ans – l'essentiel de l'électorat sarkoziste - pour y croire, comme les retraités pour approuver le « travailler plus pour gagner plus » !

Dans les premiers mois de l'hyperprésidence on a effectivement assisté à un feu d'artifice de nouveautés, de surprises, de bousclements qui ont permis de croire à la rupture :

- réhabilitation de l'argent, de la richesse ostensible. Ce n'est pas Guizot et son « enrichissez-vous », c'est Berlusconi !
- retour à la religion et ses valeurs, même si elles condamnent divorces et vie bling-bling
- exaltation de la valeur travail ( expression curieusement empruntée à Marx)

La rupture selon Sarkozy c'est aussi une activité débordante dans tous les domaines, des ministres réduits à être des chefs de bureau, une communication si bien maîtrisée qu'elle dicte chaque jour aux medias les thèmes à traiter, un contact physique avec les Français agriculteurs, ouvriers métallurgistes, pêcheurs bretons et surtout les victimes d'accidents et de crimes devenues les héros de notre société, un recours aux études et rapports commandés de préférence aux intellectuels proches de la gauche pour parachever l'audace de l'ouverture, et promettant une avalanche de réformes tous azimuts.

Puis ces dernières semaines une fêlure est apparue dans cette mécanique bien huilée, et Sarkozy n'inspire plus confiance. Il ne s'agit pas seulement d'image ou de clinquant bling-bling, mais de la prise de conscience de l'absence de résultats de la politique annoncée.

Au rendez vous des 6 mois : la croissance – que l'on devait saisir avec les dents - reste en plan et trop faible pour créer des emplois en nombre suffisant ; plus grave encore, toute relance économique est rendue impossible par le déficit budgétaire créé en juin 2007. Les mesures fiscales (ISF, droits de succession, bouclier fiscal) ont été injustes puisqu'elles n'ont profité qu'aux plus riches, et inefficaces puisqu'elles n'ont servi ni la consommation ni l'investissement. Elles ont de plus « vidé les caisses » (Sarkozy) et mis l'Etat en faillite (Fillon) et créé le plus fort déficit de la balance commerciale jamais atteint.

Le Président fait de la politique à crédit : il promet de plus en plus et tient de moins en moins. Selon l'expression de François Hollande, « il est en état de surendettement politique ».

En conséquence, les Français comprennent bien qu'il n'y a aucune politique sociale ni aucune réforme qui puisse être menée à bien et que tous les rapports (Védrine, Attali) finissent à la poubelle.

Même le slogan « je dis ce que je fais, je fais ce que je dis » est réduit en cendres tièdes et en souvenirs attendris. Pour travailler plus, il faut qu'il y ait plus de travail. Mais sans croissance, il n'y a pas plus de travail : les employés des grandes surfaces qui travaillent 27 H par semaine en moyenne sauront vous en parler.

Et sans travail, il n'y a pas de pouvoir d'achat supplémentaire. Les salariés qui sont au SMIC ou proche du SMIC le savent bien qui peinent à payer leur loyer, leur essence et maintenant leur nourriture.

La réforme des institutions préconisées par le rapport Balladur sont renvoyées à plus tard, après l'été, sans doute. La politique industrielle et l'action envers la mondialisation du rapport Védrine sont, semble-t-il, en attente de jours meilleurs. Les réformes du rapport Attali, d'inspiration très libérale et que l'on devait toutes mettre en oeuvre dans les semaines à venir, devraient donner un point de croissance en plus. Elles sont bloquées par l'ire des parlementaires UMP : « on ne va pas se regarder mourir » selon l'expression étonnante de Jean-François Copé.

Si la rupture consiste pour le président à recevoir les chauffeurs de taxi pour leur promettre que l'on ne fera rien, à rassurer les buralistes en leur laissant entendre que l'on va permettre les fumoirs, et les retraités en accordant aux bénéficiaires du minimum vieillesse une prime de 200€ par an, on comprend la déception des Français qui ont voté Sarkozy.

La magie du spectacle présidentiel, de ses paillettes et de son strass, n'aura duré qu'un été.

Cela ne suffit pas à faire du PS une alternative puissante mais cela lui donne, dans la foulée des élections cantonales et municipales, le devoir de le devenir.

*Publié le 13 février 2008*

## Décision du Conseil constitutionnel relative à la loi sur la rétention de sûreté

A la lecture de la décision du Conseil constitutionnel relative à la loi sur la rétention de sûreté, mes sentiments sont plus que partagés.

Dans un premier temps, je suis rassuré de constater que les sages de la rue Montpensier ont partiellement censuré ce texte en limitant la possibilité d'appliquer rétroactivement le placement en centre socio-médico-judiciaire. Les détenus condamnés avant la publication de la loi qui pourront être incarcérés dans ces centres sont ceux qui, une fois libérés, ne respecteront pas les obligations liées au placement sous surveillance électronique mobile ou à l'injonction de soins. La décision du Conseil aura donc pour conséquence de réduire encore davantage le nombre de personnes concernées par cette privation de liberté après la peine. Elle signifie aussi que la loi ne prendra pleinement effet que dans quinze ans.

Lors du débat au Sénat, j'avais fermement critiqué la rétroactivité, qui est contraire à notre Constitution. En effet, seule la loi pénale plus douce peut s'appliquer de manière rétroactive. Or, la rétention de sûreté est une sanction pénale plus sévère qui consiste à incarcérer des individus non pas à la suite d'une infraction mais sur la base d'une présomption d'infraction future et en raison d'un pronostic de dangerosité. Autant dire que cette loi va faire régresser notre état de droit de plus de deux siècles. C'est le retour du spectre de l'homme dangereux et du mythe du risque zéro. Notre système judiciaire va ainsi dangereusement se rapprocher de ceux qui sont en vigueur dans les régimes autoritaires habitués à pratiquer l'emprisonnement préventif (Chine, Cuba, etc.).

La décision du juge constitutionnel est surtout décevante car elle ne censure pas l'intégralité de cette loi qui demeure dangereuse au regard des principes fondamentaux et des libertés individuelles. Pis, les membres du Conseil constitutionnel ont jugé que la rétention de sûreté n'est pas une peine mais une mesure de sûreté. Or, pendant le débat parlementaire, nous n'avons cessé de démontrer qu'il s'agissait d'une peine au sens de l'article 5-1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Il est donc désormais à espérer que la Cour européenne des droits de l'homme se prononcera sur ce texte inique afin d'en sanctionner toutes les dispositions. Souhaitons qu'elle le fasse dans un avenir relativement proche car la droite a pour fâcheuse habitude d'élargir systématiquement le champ d'application des lois pénales qu'elle adopte. Nous devons donc rester très vigilants afin que ce nouveau type d'élimination sociale n'entraîne pas la France sur la voie funeste d'un retour à l'élimination physique.

J'apprends ce matin (je suis en mission en Australie) que le Président vient de demander au Premier Président de la Cour de Cassation des recommandations pour contourner la décision du Conseil Constitutionnel ! Voilà une situation incroyable et inédite parce que les décisions du Conseil constitutionnel ne sont pas susceptibles d'appel et sont exécutoires immédiatement. Elle est aussi vexatoire et humiliante pour les juges qui sont considérés ainsi publiquement comme des valets par le Président de la République, Président du Conseil supérieur de la magistrature. Cela en dit long sur la décomposition des pouvoirs publics et sur l'effondrement en cours des institutions.

*Publié le 23 février 2008*

## Observations sur le premier tour des élections municipales et cantonales

Quelques observations à chaud sur le résultat de ce premier tour des élections municipales et cantonales :

- Le taux de participation est plus que satisfaisant (70%) montrant ainsi l'intérêt de nos compatriotes pour ces scrutins
- Le message politique est clairement celui d'un avertissement à l'UMP et à Sarkozy sur leur politique économique et sur le pouvoir d'achat, décliné localement en termes de logement social, de politique scolaire et d'environnement. Ce qui est réconfortant, c'est que le lien entre le peuple de France et les socialistes n'est pas rompu et que, malgré les difficultés que nous traversons depuis 2 ans, nous restons en confiance et en intérêt.
- Sans reprendre la liste de toutes les villes, les résultats de Strasbourg, de Rouen, de Caen, d'Orléans, de Rodez pour n'en citer que quelques unes soit gagnées soit à prendre au second tour, sont plus qu'encourageants mais il nous faut transformer l'essai c'est à dire mobiliser pour le second tour. Les résultats exceptionnels de Paris et de Lyon couronnent ce dimanche.
- Il ne faut pas pour autant se satisfaire de ce qui serait une division des responsabilités entre un socialisme municipal et une droite chargée de la gestion nationale. Vieille question qui traverse les débats idéologiques de la gauche depuis plus de 100 ans mais à laquelle la réponse est claire : il n'y a pas d'îlot de socialisme dans un océan de société conservatrice.
- On peut ajouter deux observations :
  - Le Modem a un comportement plus que décevant en ce sens qu'il tombe à droite dans l'immense majorité des cas. Je vous renvoie par exemple aux attaques virulentes de F. Bayrou contre le PS. C'est une déception, car la conclusion en est que nous ne pourrons pas construire une alliance avec ce centre là.
  - Le PCF résiste mieux que l'on espérait et gagne 6 des 7 primaires contre le PS en Seine St Denis en plus de Vierzon et Dieppe. Cela redonnera à Marie Georges Buffet et au PC quelques années supplémentaires dans cette agonie qui n'en finit pas, coincés qu'ils sont, sans perspective aucune, entre le PS et l'extrême-gauche.

Je fais ces deux observations pour montrer que notre propre stratégie d'alliance doit être poursuivie vers le centre gauche d'un côté (radicaux et Modem de gauche séparés de Bayrou) et vers notre gauche (Verts et PC), mais que ce ne sera pas un long fleuve tranquille.

*Publié le 10 mars 2008*

## BIP N° 61 - Enfin le printemps !

Ne boudons pas notre plaisir. Avec 7 des 10 premières villes de France, avec 40 villes de plus de 20 000 habitants qui passent de droite à gauche, avec 9 conseils généraux qui font de même, la gauche, et en particulier le PS, a réussi les élections municipales et cantonales. Des villes symboles comme Toulouse, Strasbourg, Périgueux, Blois, ..., des villes tenues depuis des temps immémoriaux par le conservatisme comme Metz, 60 départements socialistes, comme 20 régions sur 22, sont un motif de satisfaction et de responsabilité.

Maintenant que les flonflons des soirées électorales se sont tus, quels enseignements peut-on en tirer ?

- A tout seigneur, tout honneur : le Président sort égratigné de l'exercice, à tel point qu'après avoir annoncé qu'il s'impliquerait et politiserait les municipales, il a été prié par les candidats de l'UMP de rester tranquillement à l'Élysée. Il en a tiré la leçon en ce qui concerne son style (moins de bling bling, de yachts et d'actrices), mais sur le fond que peut-il changer à ses orientations politiques ? Rien. Nous verrons mardi la nomination de quelques secrétaires d'État aux affaires indécises, et surtout un agenda présidentiel surchargé pour éliminer le débat sur les élections. Mais le plan de rigueur, l'accroissement des franchises médicales et l'alourdissement de la fiscalité seront bien au rendez-vous du printemps, en attendant d'autres mesures d'austérité en 2009 et 2010 qui, malgré les élections européennes et régionales, ne sont pas des années à échéance électorale lourde.  
L'UMP en tant que telle devra se reprendre, ce qui veut dire mettre fin à la cacophonie interne dont Neuilly, Reims, Amiens ... ont été les exemples, reconnaître que 4 ministres battus ce n'est pas vraiment une victoire et regarder la vérité politique de ce scrutin en face. Faire élire Tiberi dans le Vème arrondissement de Paris, ce n'est pas vraiment la rupture et le progrès.
- L'émergence d'un véritable pouvoir – au sens large – local, fort, tenu par la gauche et le PS. Le socialisme municipal n'est pas chose nouvelle, puisqu'il faisait déjà débat avant la création de la SFIO et que le PC l'avait érigé en règle de gestion des banlieues parisiennes. Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur de ce mouvement. Comme si les Français faisaient largement plus confiance au PS pour gérer les pouvoirs locaux et régionaux. Comme si les citoyens espéraient du niveau local la solidarité et la justice sociale que le pouvoir d'État se refuse de leur donner. C'est une responsabilité lourde pour la gauche, qui doit inventer de nouvelles formes de politiques sociales, de politique des transports, d'environnement, tout en trouvant le financement puisque celui-ci ne viendra pas d'en haut. On retrouve là exactement les positions de Louis Blanc en 1880 qui, à travers les Ateliers nationaux, avait amené le mouvement socialiste de l'époque à poser la question de la prise du pouvoir d'État central et donc du suffrage universel. Cela veut dire qu'il est impératif de remporter les prochaines élections législatives et présidentielles.
- La France, si longtemps le pays par excellence de la centralisation, découvre et met en œuvre, par des chemins nouveaux, une décentralisation qui frise par moment le fédéralisme. Ce sera une des formes du socialisme français de la XXIème siècle, et ce sera une de nos responsabilités de traduire ceci dans notre projet politique et d'en assurer les chemins d'avenir.
- Le résultat est aussi riche d'enseignements pour nos alliances à venir : la piste d'un Modem privilégié a volé en éclats sous les palinodies d'un Bayrou uniquement occupé de son propre destin présidentiel et sous les alliances à

géométrie variable de ses barons locaux, même si une majorité des électeurs du Modem du premier tour se sont reportés sur la gauche. Il reste par contre à formuler une proposition politique qui permette au centre gauche, sous ses différentes formes, de se rapprocher d'un grand parti social-démocrate. Nous devons aussi prendre acte d'une extrême-gauche qui avec 7 ou 8 % pèse sur les résultats de la gauche. Le PC résiste même s'il perd la Seine-Saint-Denis et 3 grandes villes. Nous devons en tenir compte dans notre projet d'alliances.

- Les conséquences ne sont pas moindres pour le débat interne au PS. Ces résultats vont renforcer le poids des grands élus dans le pouvoir du parti, jusque là essentiellement tenu par les fédérations et par les écuries présidentielles. Le nombre de responsables qui ont sollicité un mandat municipal ou cantonal en est une illustration. Ceci se traduira certainement dans la réforme des statuts à venir par une entrée massive de ces grands élus dans les instances centrales. Tout se passe comme si faute de base syndicale et ouvrière depuis la Charte d'Amiens, le PS compensait enfin, comme les autres partis sociaux démocrates européens, par une base locale, celle des pays et des territoires.

Il reste donc beaucoup de travail aux socialistes pour transformer cette victoire en reconstruction d'une grande formation social-démocrate dotée d'un projet original et répondant aux besoins de justice sociale de la société française.

Mais le printemps, n'est ce pas avant l'été ?

*Publié le 17 mars 2008*

## Remaniement ministériel

Le remaniement ministériel annoncé hier soir laisse perplexe. J'avais cru comprendre qu'il devait montrer comment Nicolas Sarkozy prenait en compte les résultats, plutôt médiocres des élections municipales et cantonales. Ce qui aurait dû se traduire, me semblait-il, par un effort particulier dirigé vers le pouvoir d'achat, la fiscalité, le logement .... Or nous voyons apparaître dans notre ciel ministériel, outre M. Jégo comme nouveau Secrétaire d'État à l'outre-mer, un Secrétaire d'État à la famille, un au développement de la région capitale, un à l'aménagement du territoire et un à l'économie numérique, tous sujets éminemment respectables mais qui ne semblent pas au cœur des préoccupations actuelles des Français.

Reste une Secrétaire d'Etat au commerce extérieur pour essayer de lutter contre le déficit croissant depuis 2003 de notre balance commerciale, un à l'Industrie et un à l'Emploi, deux sujets centraux.

Pourtant ce remaniement a un sens politique, faites confiance à Sarkozy. C'est un message à l'UMP qu'il faut reconforter tant les barons du conservatisme se sentent délaissés et une récompense pour les deux Secrétaire d'Etat qui ont pris une ville à la gauche (MM. Chatel et Wauquiez), même si on vous dit que si ces municipales n'avaient aucune signification politique.

On a donc nommé des durs de l'UMP, fidèles de Sarkozy, pour rassurer les troupes. Accessoirement, par une belle opération tournante, M. Marleix se retrouve secrétaire d'État à l'Intérieur de manière à pouvoir préparer le redécoupage des circonscriptions électorales en vue des prochaines législatives, lui qui est chargé des élections à l'UMP ! Voilà une chose que le PS n'a jamais su ou osé faire et qui lui coûte cher. Il faudrait que les redécoupages soient faits comme dans les pays civilisés par une commission neutre composée de démographes, géographes, économistes, ....

Enfin ce pauvre M. Bocquel qui après avoir trahi son camp pour devenir Secrétaire d'État à la Coopération et à la francophonie se retrouve débarqué, sans doute pour avoir condamné la Françafrique, et finit aux anciens combattants. Quel destin !

*Publié le 19 mars 2008*

## **BIP N° 63 - La France doit faire plus d'efforts pour l'aide alimentaire**

Cinq morts en dix jours, des manifestations violentes et la démission du Premier ministre votée le 12 avril par le Sénat haïtien ont mis la question de la hausse du prix des céréales sur le devant de la scène. Les cours du blé, du maïs et surtout du riz, subissent des hausses depuis le début de l'année qui atteignent parfois 60%. Ce sont pourtant des aliments de base et les émeutes se multiplient : du Pakistan au Mexique, en passant par l'Égypte et la Mauritanie... 37 pays au total sont touchés par cette grave crise alimentaire qui pousse les populations à se révolter. Nous faisons donc face à une menace sérieuse, tant pour ces hommes et ces femmes qui ont faim, que pour la sécurité et la paix mondiales.

Le phénomène n'est pourtant pas nouveau et était prévisible puisque cela fait au moins 3 ans que les prix augmentent. Une fois de plus la communauté internationale réagit tardivement lorsque les faits prennent une ampleur démesurée. Cette poussée des prix peut s'expliquer par différents facteurs sur lesquels nous avons plus ou moins de pouvoir d'action. Tout d'abord elle est due aux conditions climatiques avec des cycles de sécheresse et de pluie qui s'accroissent, ce qui joue sur les récoltes. Ensuite, elle est tirée par une demande mondiale à la hausse : les pays émergents tels que la Chine ou l'Inde, en s'enrichissant, changent de régime alimentaire et deviennent des consommateurs de viande. S'il est tout à fait positif que ces peuples accèdent à une alimentation plus complète, il faut savoir que les bovins se nourrissent de céréales, notamment d'une grande quantité de soja, ce qui pousse la demande et les prix vers le haut. Jusque là, nos possibilités d'action sont faibles, sauf à modérer notre consommation de viande.

Par contre, nous sommes en mesure d'agir sur les autres facteurs de la crise. La production de biocarburants, qui se fait à partir de céréales, ne cesse de croître face à l'envolée des cours du pétrole et participe à l'augmentation des prix agricoles. Il appartient à la communauté internationale d'établir des priorités : on ne peut financer les moyens de transport des pays riches avec la nourriture des pays pauvres ! Enfin, face à la crise financière, les céréales sont devenues une valeur refuge pour les spéculateurs. Certains constituent des stocks de maïs, de riz ou de blé pour les écouler au meilleur prix alors même que des gens ont faim. C'est tout simplement inacceptable ! Il est grand temps de mettre des limites à l'irresponsabilité de ces spéculateurs qui, pour certains, nous ont déjà menés dans l'engrenage de la crise actuelle. Ils doivent être sanctionnés.

Face à la gravité de la situation, il est indispensable que la France, l'Europe et la Communauté Internationale se mobilisent. Il faut évidemment répondre à l'appel du programme Alimentaire Mondial qui demande 500 millions d'euros pour financer l'aide d'urgence. Mais cela ne saurait suffire. C'est sur le long terme qu'il faut agir en aidant ces pays à développer leur agriculture vivrière afin qu'ils assurent leur autonomie alimentaire. Nous devons nous y engager car c'est sous la pression des organisations internationales et des pays riches que ces Etats ont abandonné la politique agricole destinée à leurs populations. Ils ont préféré importer les produits que l'Europe et les Etats-Unis leur proposaient. Ceux-ci étaient en effet beaucoup moins chers car très largement subventionnés. Les pays en voie de développement ont au contraire été incités à se concentrer sur des monocultures d'exportation –dont les cours baissent actuellement- pour faire rentrer des devises dans leurs caisses. Nous sommes donc en partie responsables de la situation de dépendance dans laquelle ils se trouvent et il est de notre devoir de les aider. Il est par exemple envisageable de les laisser augmenter leurs barrières douanières pour permettre à leur production locale de se développer et de se diversifier. Les cultures traditionnelles qu'ils ont abandonnées,

telles que celles du manioc ou de l'igname en Afrique subsaharienne, doivent être reprises et modernisées.

La crise actuelle n'est pas due à une saturation de la production mais plutôt à une mauvaise répartition de celle-ci et à un grand nombre de terres inexploitées ou mal exploitées. Il est essentiel que les pays en voie de développement modernisent leur système agricole et s'entendent sur des politiques régionales de gestion de l'eau : c'est là que se situe la principale solution à la crise. Le doublement de l'aide alimentaire annoncée par Nicolas Sarkozy est donc une bonne chose : l'aide sera portée à 63 millions d'euros. Mais elle est insuffisante : rappelons pour comparaison que l'Etat est en train de chercher 1,2 milliard d'euros pour financer la suppression de la publicité sur les chaînes publiques (encore une fois, une question de priorité : la pub ou la faim dans le monde ?). Et elle est même hypocrite quand le président s'enorgueillit de sa décision alors qu'il diminue, pour la première fois depuis 2001, de 15% l'aide publique au développement de la France à destination des pays pauvres, en passant outre nos engagements pris en la matière.

Ce que nous donnons aux autres n'est pas une perte pour nous-mêmes : c'est une nécessité pour ces pays, une gageure pour la paix et un pas vers un monde meilleur. Commençons donc par là.

*Publié le 22 avril 2008*

## Communiqué de presse - Passeports biométriques

Richard YUNG, sénateur représentant les Français établis hors de France, dénonce l'attitude du gouvernement, qui vient une nouvelle fois de faire preuve de son mépris à l'égard des institutions chargées de protéger les libertés individuelles et publiques.

En publiant le décret du 30 avril 2008 relatif à la mise en circulation des passeports biométriques, le ministère de l'Intérieur a totalement fait fi des fortes réserves que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) avait émises dans un avis du 11 décembre 2007.

Ce mode de prise de décision n'est pas acceptable. Certes, le gouvernement n'est pas lié par les avis de cette autorité, qui n'a qu'une fonction consultative. Cependant, il est de son devoir de prendre en considération ses avertissements lorsqu'il risque d'être porté atteinte aux libertés fondamentales.

Aux termes de ce décret, la puce contenue dans les futurs passeports biométriques devrait renfermer une image numérisée du visage ainsi que huit empreintes digitales. En outre, ces données biométriques devraient être conservées dans une base centralisée dénommée DELPHINE.

Or, le règlement européen du 13 décembre 2004 prévoit seulement de recueillir une image numérisée du visage ainsi que deux empreintes digitales. Le Conseil européen n'a pas non plus prévu la constitution d'une base de données centralisée. En ne respectant pas ces prescriptions, la France risque donc de porter gravement atteinte au respect de la vie privée et aux libertés individuelles.

Par ailleurs, il est tout à fait regrettable que l'Assemblée nationale et le Sénat n'aient pas eu à se prononcer sur des questions aussi importantes alors même qu'il est question de réformer les institutions afin de renforcer les pouvoirs du Parlement. Une telle réforme relève du domaine de la Loi, qui fixe les « garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques ».

Par conséquent, Richard YUNG demande à madame la ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales d'abroger le décret du 30 avril 2008 et de présenter dans les plus brefs délais un projet de loi qui serait discuté par les deux assemblées.

*Publié le 16 mai 2008*

## **Communiqué : conditions de l'élection des sénateurs**

Mme Monique CERISIER-ben GUIGA et M. Richard YUNG, sénateurs représentant les Français établis hors de France, s'insurgent contre les propos tenus ce matin à l'Assemblée nationale par la ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Les arguments invoqués par Mme Michèle ALLIOT-MARIE pour rejeter la proposition de loi relative aux conditions de l'élection des sénateurs ne sont absolument pas convaincants.

Il n'est absolument pas question de faire venir voter les 4.580 délégués supplémentaires à Paris. Afin de ne pas créer de charge publique supplémentaire, la proposition de loi prévoit la possibilité de les faire voter à distance (par correspondance sous pli fermé ou par voie électronique). Ils soulignent que les technologies modernes permettent une sécurisation de cette modalité de vote.

La multiplication par trente du nombre de grand électeurs est certes très importante. Cependant, ils rappellent que la situation actuelle est scandaleuse. En effet, chaque membre de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) représente plus de 15.300 expatriés alors que chaque membre du collège électoral actuellement appelé à élire les 334 autres sénateurs représente en moyenne 445 habitants. Le passage à un collège électoral comprenant 4.735 membres est légitime car les douze sénateurs représentant les Français établis hors de France bénéficieraient ainsi d'une plus grande légitimité.

En conséquence, ils dénoncent la mauvaise volonté du gouvernement, qui refuse d'engager pleinement la démocratisation de la représentation politique des 2,3 millions de Français établis hors de France. Il n'est pas acceptable de leur dénier le droit d'être des citoyens à part entière.

*Publié le 20 mai 2008*

## Election des députés des Français établis hors de France

Je me réjouis de l'adoption hier en 1ère lecture à l'assemblée nationale de l'article 9 du projet de loi sur modernisation des institutions de la Ve république qui va permettre l'élection des députés des Français établis hors de France. Ce souhait porté par le parti socialiste depuis 15 ans semble proche de se réaliser.

Il semble que le gouvernement ait déjà décidé que cette élection des députés se ferait par un scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Le rapporteur du projet de loi, le député **Jean-Luc Warsmann** a indiqué « *Nous refusons que les députés représentant les Français de l'étranger soient issus d'un autre mode de scrutin que les autres députés, et nous avons obtenu du Gouvernement l'engagement qu'ils relèveraient d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours.* » Ce qui a été confirmé par le Secrétaire d'état aux relations avec le parlement **Roger Karoutchi**.

Si cela devait être le cas, une analyse rapide des inscrits sur les listes électorales des Français établis hors de France permet de voir que sur les 12 députés qu'ils devraient élire, 6 le seraient en Europe. Pour les 6 qui resteraient, les circonscriptions pourraient être assez vastes, avec par exemple 1 député pour le Maghreb et le Levant, 1 député pour le reste de l'Afrique, 2 députés pour les États-unis et le Canada, 1 député pour l'Amérique latine et pour finir 1 député pour l'Asie-Pacifique.

On voit que l'argument de proximité n'est pas pertinent puisque, sauf en Europe, le député aura à couvrir jusqu'à une vingtaine de pays.

La sincérité du scrutin dépendra en partie du découpage des circonscriptions tant que celui-ci dépend du seul ministère de l'intérieur. La tentation peut être forte d'associer des pays votant à gauche avec des pays votant à droite dans une proportion telle que les voix de droite y soient prédominantes.

S'y ajoutent les difficultés matérielles à organiser un scrutin sur deux dimanches consécutifs lorsque l'on couvre des pays éloignés et où les envois par la poste ne sont pas assurés.

Ces trois arguments militent pour le scrutin proportionnel de liste avec 1 ou 2 circonscriptions.

*Publié le 27 mai 2008*

## **Interview du 28 mai 2008 sur Expatries.Senat.fr**

**La création de députés représentant les Français établis hors de France prévue à l'article 9 du projet de loi constitutionnelle de réforme des institutions vient d'être adoptée par les députés. Quel devrait être le sort de cet article au Sénat ?**

Les sénateurs regimbent pour deux raisons : une partie des sénateurs des Français de l'étranger craint qu'en contrepartie de la création de douze députés, on réduise le nombre de sénateurs. Par ailleurs, les sénateurs sont attachés au principe selon lequel le Sénat représente les communes de France et les Français de l'étranger.

Il est normal que les Français de l'étranger aient des députés et deviennent ainsi, sur le plan politique, des citoyens comme les autres.

**Que pensez-vous du choix du scrutin majoritaire à deux tours pour l'élection de ces députés ?**

C'est un choix paradoxal : il serait préféré au mode de scrutin proportionnel au motif que le député élu au scrutin majoritaire serait plus proche de l'électeur que celui élu sur une liste proportionnelle. Mais en pratique, douze circonscriptions, cela voudrait dire six en Europe - où résident la moitié des Français établis hors de France - et six dans le reste du monde. Or, une circonscription pour l'Asie-Océanie, cela représenterait trente pays séparés par 6.000 kms. Où est la proximité avec l'électeur ?

Par ailleurs, en Europe, j'ai quelques craintes que le découpage des circonscriptions soit opéré en faveur de la majorité actuelle. Par exemple en découplant la Suisse - qui compte 130.000 Français ayant majoritairement voté à droite au dernier scrutin présidentiel - de telle sorte qu'une partie soit rattachée à l'Autriche (qui a majoritairement voté à gauche).

**La proposition de loi socialiste tendant à modifier le mode d'élection du Sénat, et, partant, à élargir la base électorale des sénateurs représentant les Français établis hors de France, est inscrite à l'ordre du jour de la séance du 4 juin au Sénat. Quel est votre pronostic ?**

L'article 4 de cette proposition de loi reprend, pour l'essentiel, le dispositif de la proposition de loi tendant à élargir le collège électoral des sénateurs représentant les Français établis hors de France, que nous avons présentée avec Monique CERISIER-ben GUIGA en novembre 2005.

A l'heure actuelle, le collège électoral pour l'élection des douze sénateurs représentant les Français établis hors de France est constitué par les seuls 150 membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger. Par comparaison, le même collège pour les sénateurs de Paris compte plus de deux mille membres pour une population parisienne légèrement inférieure en nombre à celle des Français de l'étranger (un peu plus de deux millions d'habitants contre 2,3 millions d'habitants).

Nous proposons de désigner des délégués supplémentaires à raison de un pour 300 Français immatriculés ce qui multiplierait par trente le nombre de grands électeurs en le portant à 4 735 membres. Cette base électorale semble plus équitable pour une communauté à la fois nombreuse et dispersée dans le monde entier.

Hélas, la Commission des lois du Sénat a décidé mercredi dernier d'opposer une question préalable sur la proposition de loi socialiste, ce qui revient à l'enterrer. Elle considère en effet qu'en instituant des délégués supplémentaires dont la majorité ne serait pas des élus, ce texte est contraire à l'article 24 de la Constitution qui dispose que le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales de la République.

**N'aurait-il pas fallu inscrire votre proposition de loi à l'ordre du jour séparément de celle concernant le mode d'élection du Sénat. En effet, il semble plus urgent de réformer le collège électoral des sénateurs représentant les Français de l'étranger que celui des sénateurs des départements...**

Il faut comprendre notre raisonnement. Nous sommes prêts à travailler sur le projet gouvernemental de réforme des institutions - qui comporte globalement plutôt des bonnes choses, à quelques réserves près - mais nous souhaitons poser comme préalable la réforme du mode électoral des sénateurs.

Il ne sert à rien en effet de discuter savamment de la modification de l'ordre du jour au Sénat ou de s'interroger sur l'opportunité de partir du texte de la commission plutôt que de celui du gouvernement pour l'examen en séance publique si l'on continue à fonctionner dans un Parlement dont l'une des chambres ne connaît jamais l'alternance politique. Ça se défend non ?

**Vous venez de déposer une proposition de loi visant à assurer l'indemnisation des dommages subis à l'étranger. Comment avez-vous procédé pour la rédiger ?**

Je suis allé rencontrer les responsables du fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions, le FGTI. C'est notamment ce fond qui indemnise les victimes d'accidents de voiture causés par des personnes non assurées ou les victimes d'actes terroristes. Cette situation est assez proche de celle des Français victimes de catastrophes climatiques ou de crises politiques à l'étranger.

J'en ai donc repris le principe. L'idée serait d'utiliser le même fond, en prévoyant des conditions d'accès et de financement différents. Ainsi, en plus d'un pourcentage des contrats d'assurance souscrits par les Français de l'étranger, son financement serait assis sur les droits de chancellerie et, sur une partie des recettes issues du traitement des demandes de visas délivrés à l'étranger, qui s'élèvent à presque 80 millions d'euros par an.

**En quoi votre proposition de loi diffère-t-elle de celle déposée par Joëlle Garriaud-Maylam ?**

Sur le fond, l'objectif est le même. Nos propositions diffèrent sur les modalités de financement et sur l'utilisation du Fond de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions.

**Quelles ont été les suites de votre rapport d'information sur l'état civil des Français nés, résidant ou ayant vécu à l'étranger ? L'administration a-t-elle évolué ?**

Il y a eu quelques progrès. La direction des Français à l'étranger et des étrangers en France a envoyé une circulaire aux consulats leur rappelant qu'il convenait de ne réclamer des Certificats de nationalité française aux administrés qu'à bon escient, c'est-à-dire quand il y a doute sur la nationalité des impétrants.

Par ailleurs, l'idée de rapprocher le greffe du tribunal de la rue du château des Rentiers à Paris des services de l'Etat civil de Nantes progresse un peu.

On se heurte néanmoins aux résistances de l'administration qui considère souvent les propositions de réforme émanant des parlementaires comme des remises en cause de leur action. Je note à cet égard que nous avons beaucoup de progrès à faire par rapport aux Etats-Unis où les parlementaires américains ont beaucoup plus de pouvoirs et d'influence, notamment dans leur mission de contrôle de l'exécutif.

## **BIP N° 65 - Révision de la constitution : acte 2**

Le mardi 3 juin, l'Assemblée nationale a approuvé le texte révisé de la Constitution, sans les voix du PS. Celui-ci espère qu'il est encore possible d'améliorer le projet : ce sera la responsabilité du Sénat qui doit en débattre à partir du 16 juin.

En ce qui concerne les Français à l'étranger, je me réjouis de l'instauration de députés pour nous représenter. C'est un souhait que nous portons, avec d'autres, depuis la campagne présidentielle de Lionel Jospin en 1995. Je ne souhaiterais pas que cette bonne nouvelle soit gâchée par le choix du scrutin majoritaire uninominal à deux tours, le même qu'en France mais tout à fait impraticable à l'étranger, et par l'obligation de « prendre » ces nouveaux députés sur ceux de la métropole, créant ainsi un antagonisme mal venu.

Le débat à l'Assemblée nationale a permis des avancées réelles comme le référendum d'initiative populaire, le droit de saisine du Conseil supérieur de la magistrature et du Conseil constitutionnel par les citoyens, plusieurs améliorations dans l'exercice du travail parlementaire ; nous les saluons.

L'amélioration du texte doit porter d'une part sur la suppression de dispositions inopportunes comme le referendum contre l'adhésion de la Turquie ou des freins inutiles comme la limitation du droit d'amendement, la modification inefficace du recours à l'article 49.3, le statut peu gratifiant de l'opposition. Le déséquilibre de nos institutions, ni présidentielles ni parlementaires, ne s'en trouvera pas changé.

De plus le PS a demandé un débat sur le mode d'élection des sénateurs qui permette enfin de considérer la possibilité d'une vraie alternance dans la Haute assemblée. Je peux comprendre que la majorité UMP rechigne à sacrifier un mode de scrutin inique qui lui assure 2/3 de majorité (environ 230) quoiqu'il arrive. Il est par contre de mauvais augure qu'elle ait refusé, hier après midi au Sénat, l'idée même d'un débat en opposant « la question préalable » c'est à dire un artifice de procédure qui évite d'aborder le fond. Cela même alors que le chef de l'État, en installant le comité Balladur le 12 juillet 2007 avait déclaré : « Pourquoi refuserions-nous d'examiner dans quelles conditions le Sénat pourrait mieux refléter la diversité française qui a besoin aujourd'hui d'être davantage présente dans les institutions de la République ? »

Pour notre part, nous aborderons la discussion au Sénat avec un esprit ouvert et constructif mais avec la volonté de faire notre travail. Pour que cet acte 2 soit une plus grande réussite que l'acte 1 à l'Assemblée, il faut aussi que la majorité – qui a tous les pouvoirs législatifs et exécutif – montre sa volonté de dialogue, sinon l'acte 3, celui du Congrès à Versailles, risque d'être une mauvaise sortie de scène.

*Publié le 05 juin 2008*

## **L'Europe avance vers un brevet communautaire**

*Interview publiée dans les cahiers de la compétitivité du Monde du 5 juin 2008*

Richard Yung, sénateur des Français établis hors de France, ancien directeur de la Coopération internationale de l'Office Européen des Brevets de 1989 à 2004, plaide pour une relance de la politique européenne de l'innovation.

### **L'Europe produit-elle assez d'efforts en faveur de l'innovation ?**

L'Europe peine à développer une politique forte. Or, c'est dans la matière grise et l'innovation que résident nos chances de demeurer parmi les premiers pays en matière de développement économique et social, de défense de l'environnement et de capacité à affronter la mondialisation. Un des éléments de cette politique de l'innovation est la propriété industrielle, et en particulier la défense des droits des brevets. L'Europe a pris une avance importante, d'abord en créant un système commun de dépôt et de délivrance des brevets puis avec l'Office européen des brevets. Celui-ci est devenu l'un des trois grands mondiaux parce qu'il a su harmoniser le droit européen et créer les normes mondiales en la matière.

### **Quels sont les dossiers susceptibles d'être conclus à court terme ?**

Les conditions d'un accord sur une juridiction européenne en matière de brevet semblent réunies avec la proposition d'un réseau de haute qualité de tribunaux de première instance, et d'une cour d'appel européenne. Ce serait un pas en avant décisif: il garantirait aux créateurs un jugement unique pour toute l'Union et certains pays européens non membres, alors qu'aujourd'hui ils dépendent de décisions qui peuvent être contredites d'un pays à l'autre. Un accord international mixte entre l'Union européenne, ses États membres et les États tiers qui le souhaitent portant sur les règles de procédure et sur le régime linguistique est en vue.

### **Où en est le chantier du brevet communautaire ?**

L'Europe est proche d'une solution après 35 ans de débats et d'atermoiements. Il s'agit non plus de mettre en commun l'examen et la délivrance pour chaque pays, mais d'accorder un titre unique valable d'un coup pour tous les pays de l'Union. De gros progrès ont été réalisés entre les États de l'Union sur le régime trilingue de la délivrance et sur les traductions faites dans toutes les langues et financées par l'Union. On est très proche d'un accord. Ce serait un progrès considérable pour tous les innovateurs et l'industrie, en particulier par la baisse sensible des coûts pour les PME que représente la prise en charge des traductions.

*Propos recueillis par Élodie Toustou-Chelidze*

## Immigration: L'Europe marche sur la tête avec la directive "Retour"

Par Louis Mermaz et Richard Yung | Sénateurs PS  
Tribune publiée par Rue89

En l'espace de quelques jours, deux nouvelles très importantes ont retenti comme un coup de tonnerre sur notre vieux continent. Les vingt-sept Etats membres de l'Union européenne viennent de donner leur accord à un "compromis" inique sur la proposition de directive "retour". Le débat n'est pas clos dans la mesure où ce texte doit être discuté dans quelques jours par le parlement européen.

Rarement un projet de directive aura autant fait débat. La controverse est justifiée car il est question d'harmoniser par le bas les législations européennes en matière de rétention et d'expulsion des étrangers en situation irrégulière.

Pour ce faire, deux dispositions totalement inacceptables sont envisagées. Il est proposé, d'une part, que la durée de rétention des étrangers, fixée à six mois -contre trois mois dans le projet initial de la Commission européenne-, puisse être prolongée jusqu'à dix-huit mois en cas de manque de coopération de la part de l'étranger ou en cas de difficultés pour obtenir les laissez-passer consulaires nécessaires à l'expulsion. Sachant qu'en France et dans de nombreux Etats de l'Union les autorités se voient régulièrement refuser la délivrance de ces laissez-passer, il y a fort à parier qu'un nombre conséquent de clandestins inexpulsables seront retenus pendant la durée maximale.

D'autre part, il est prévu de créer une double peine en assortissant systématiquement les décisions d'expulsion d'une interdiction de réadmission d'une durée de cinq ans. Rappelons que dans le projet de la Commission, il ne s'agissait que d'une possibilité laissée à la discrétion de chaque Etat.

Le "compromis" dégagé par la Commission, les Etats et le Parlement européen est encore plus mauvais que le texte adopté en septembre dernier et ne correspond en rien à la vision humaniste des migrations qui est prônée par le Parti socialiste européen (PSE).

D'aucuns prétendent que la mise en œuvre des mesures proposées constituerait une avancée pour les pays où la durée de rétention est illimitée ou supérieure à dix-huit mois. Cependant, ce texte risquerait surtout d'avoir des incidences négatives dans les vingt Etats membres sur vingt-sept qui appliquent une durée de rétention inférieure à dix-huit mois. Par ailleurs, de nombreux Etats membres, dont la France, n'appliquent pas l'interdiction de réadmission telle qu'elle envisagée dans la proposition de directive.

Il est donc à craindre que certains Etats profitent insidieusement de l'effet d'aubaine produit par la directive pour durcir leur législation.

Cette inquiétude est d'autant plus légitime que la conclusion de l'accord entre les vingt-sept fait suite à l'annonce, le 21 mai dernier, par le nouveau gouvernement italien de son intention d'allonger la durée de rétention des étrangers, qui devrait passer à dix-huit mois alors qu'elle est actuellement inférieure à six mois. Pis, il propose de faire de l'immigration clandestine un délit puni de six mois à quatre ans de prison! Silvio Berlusconi n'aura donc pas attendu l'adoption de la directive pour s'en prendre aux immigrés clandestins au nom de la lutte contre l'insécurité et, comble du cynisme, du respect des directives européennes. En Italie, le populisme xénophobe est bel et bien de retour et risque d'essaimer dans toute l'Europe.

Ces deux annonces confirment que les Etats membres s'engagent sur une pente dangereuse, celle de l'institutionnalisation de systèmes répressifs fondés sur l'enfermement des clandestins et la pénalisation du séjour irrégulier. Les dispositions contenues dans le pacte européen sur l'immigration (expulsions collectives, etc.) que la France soumettra à ses partenaires lors de sa présidence de l'Union sont loin de nous rassurer.

La presse internationale s'est d'ores déjà émue de cette évolution dangereuse, qui risque de ternir durablement l'image du vieux continent.

L'Union européenne marche sur la tête. Elle prétend aujourd'hui légiférer sur l'expulsion des étrangers en situation irrégulière alors même qu'il serait plus juste de s'accorder sur les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers qui frappent aux portes de l'Europe. Elle prendrait ainsi toute sa part de la misère du monde.

Les pratiques qui ont aujourd'hui cours en France et dans plusieurs Etats de l'Union, y compris dans ceux qui sont réputés être respectueux des droits de l'homme, ne parviennent pas à endiguer l'immigration clandestine et portent de sévères atteintes à ces droits. Plutôt que de stigmatiser les étrangers par le recours à l'enfermement, ne devrait-on pas plutôt proposer une politique européenne ambitieuse et courageuse ? Celle-ci pourrait par exemple consister à délivrer aux étrangers des visas permettant des allers-retours entre l'Europe et leur pays d'origine. Il pourrait aussi s'agir de fermer les lieux de rétention et de les remplacer par l'assignation à domicile. Une telle solution serait moins traumatisante et respecterait davantage la dignité des étrangers en situation irrégulière tout en leur donnant les moyens de faire valoir leurs droits.

Nous sommes convaincus de l'impérieuse nécessité de mettre en place une législation européenne exemplaire dont pourraient s'inspirer d'autres Etats dans le monde. C'est pour cette raison que nous appelons tous les parlementaires européens à rejeter la proposition de directive "retour".

*Publié le 09 juin 2008*

## Indemnisation des dommages subis à l'étranger

### Communiqué de presse

Mme Monique CERISIER-ben GUIGA et M. Richard YUNG, sénateurs représentant les Français établis hors de France, viennent de déposer une proposition de loi visant à assurer l'indemnisation des dommages subis à l'étranger.

Cette initiative parlementaire part du constat que la prise en charge de nombre de ces préjudices, essentiellement matériels, n'est actuellement assurée ni par les sociétés d'assurance ni par la solidarité nationale.

Ils déplorent que les questions qui touchent à la protection des 2,3 millions de Français résidant à l'étranger ne préoccupent pas le gouvernement. Ils rappellent qu'en 2007, lors de la campagne présidentielle, le candidat SARKOZY avait adressé une lettre aux Français de l'étranger dans laquelle il souhaitait la création d'un « fonds d'assurance indemnisation des Français spoliés » lors de conflits ou de catastrophes naturelles survenus dans leur pays d'accueil. Un an plus tard, alors que le gouvernement se targue de pouvoir conduire plusieurs réformes simultanément, ils observent qu'aucun projet concret n'a encore été présenté afin d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations des citoyens de l'étranger.

Ils regrettent que la proposition de loi créant de nouveaux droits pour les victimes, examinée au Sénat le 15 avril dernier, ait fait totalement abstraction des situations dramatiques vécues par certains Français établis hors de France.

Il est urgent d'agir car l'actualité plus ou moins récente a vu la survenance de nombreux événements dramatiques et catastrophiques tels que des guerres civiles, des émeutes, des mouvements populaires, des catastrophes naturelles, etc.

Leur proposition de loi vise à permettre l'indemnisation des dommages corporels et matériels causés par des événements exceptionnels ou des catastrophes environnementales. Elle fait appel tant à la solidarité nationale qu'au système assurantiel.

Enfin, ils précisent que le coût de ces nouveaux cas d'indemnisation serait compensé par des prélèvements sur les droits de chancellerie et sur les contrats d'assistance à l'étranger.

*Publié le 19 juin 2008*

## **BIP N° 67 - Ingrid Betancourt rapproche les Français**

Nous avons tous bondi de joie à l'annonce de la libération d'Ingrid Betancourt, en France, en Europe, en Amérique. Merci à Joël Doglioni, notre collègue AFE de Bogota, pour son beau message relatif à la libération d'Ingrid. Au long de ces 6 ans 4 mois et 9 jours de captivité dans la jungle, elle était devenue un symbole pour la liberté de chaque homme et femme, la résistance à la force brutale, à la violence politique et sociale qui tuent chaque année des dizaines de milliers de Colombiens.

Nous faisons ce que nous pouvions - c'est-à-dire pas grand chose : écrire un article de temps en temps, mettre un bandeau sur notre site internet pour que chaque jour son nom apparaisse, participer à des rassemblements au Trocadéro avec Mélanie et Lorenzo, ses enfants, ou devant l'Hôtel de ville de Paris avec une petite pancarte « les Français de l'étranger pour Ingrid Betancourt ». C'est même grâce à elle que j'ai participé à ma première (et pour le moment unique) manifestation publique avec un évêque (l'évêque auxiliaire de Paris, un homme extraordinaire de force et de conviction) : le comité parisien pour la libération d'Ingrid avait organisé une marche depuis le parvis de Notre-Dame jusqu'à l'Hôtel de Ville de Paris. Et personne ne s'occupait alors de savoir quels étaient nos choix philosophiques, religieux ou politiques : le seul but commun était bien de rappeler l'existence des otages et de réclamer leur libération.

Et puis il y a six mois elle était apparue sur une vidéo si fatiguée et malade que nous redoutions tous une fin dramatique.

Entre temps, les approches différentes s'affrontaient, y compris au sein de la famille Betancourt : ceux qui pensaient qu'il fallait négocier avec les FARC pour préserver la vie des otages (Hugo Chavez et la France pour des raisons différentes) ; ceux qui prônaient l'utilisation de la force pour les réduire (Alvaro Uribe et les Etats-Unis). Aujourd'hui, il est certes plus facile de se ranger du côté des derniers et de féliciter le président Uribe pour son grand succès. En réalité il était normal d'essayer toutes les voies possibles. Il en est de même pour une rançon qui aurait été payée et qui aurait permis la libération : quelle différence avec la thèse de « l'achat » des gardiens et de leur retournement ?

Mais l'essentiel est là : la voilà revenue du pays de la nuit verte, si forte, si brillante et pleine de vie, s'exprimant de manière si juste, trouvant immédiatement les mots du cœur : quelle joie et, pourquoi le cacher, un peu de fierté pour cette France qui n'oublie pas ses enfants de l'étranger !

Pourtant ce n'est pas la fin du chemin. Il reste de nombreux otages en Colombie et dans d'autres pays, d'autres lieux de violences et de violations des droits de l'homme.

Nous continuerons ensemble ce combat noble avec Ingrid Betancourt et la lumière qu'elle allumée au firmament.

*Publié le 07 juillet 2008*

## Députés des Français de l'étranger - Communiqué de presse

### Trois responsables socialistes déplorent la présentation d'un amendement par le groupe PS à l'Assemblée Nationale contre les députés des Français de l'étranger

**Paris / Bruxelles (9 juillet 2008)** - Pierre-Yves Le Borgn', Premier Secrétaire de la Fédération des Français à l'Etranger du Parti Socialiste, ainsi que Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung, Sénateurs PS représentant les Français établis hors de France, déplorent la présentation par le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale le 8 juillet d'un amendement au projet de loi constitutionnelle visant à supprimer la création de sièges de députés des Français de l'étranger.

*« Nous nous désolidarisons de cette initiative, prise sans la moindre concertation avec nous »,* affirment le Premier Secrétaire Fédéral et les deux Sénateurs. *« Cet amendement se place malheureusement en rupture avec les projets socialistes de 2001 et 2006, qui, grâce au militantisme de la Fédération des Français à l'Etranger, avaient intégré la création de sièges de députés des Français de l'étranger au rang de proposition. Tant Lionel Jospin en 2002 que Ségolène Royal en 2007 avaient repris cette proposition dans leurs programmes présidentiels respectifs ».*

Les Français établis hors de France peuvent exercer leur droit de vote à l'étranger pour l'élection présidentielle et le référendum. Depuis 1976, le corps électoral et le nombre de bureaux de vote à l'étranger n'ont cessé de croître. 132 000 électeurs y étaient inscrits pour l'élection présidentielle de 1981. Ils étaient 821 600 pour l'élection de 2007. Rapporté aux listes électorales des départements, ce nombre place désormais les Français de l'étranger au 11<sup>ème</sup> rang (derrière la Seine-Maritime et devant la Seine-et-Marne), sachant que seuls 10 départements dépassent les 800 000 inscrits.

Exactement 535 738 de ces 821 600 électeurs ne disposaient pas d'une inscription dans une commune de France leur permettant de voter aux élections législatives, régionales, cantonales, municipales et européennes. Leur expression civique est donc limitée au mieux à l'élection présidentielle et au référendum. En outre, ceux des 821 600 électeurs qui sont inscrits dans une commune de France s'y rendent très rarement pour voter et éprouvent en pratique les plus grandes difficultés pour y trouver un mandataire afin de voter par procuration. De ce fait, la participation des Français de l'étranger aux scrutins autres que l'élection présidentielle et le référendum, parmi lesquels les élections législatives, est très limitée, voire virtuelle.

*« Même si nous regrettons que le gouvernement ait fait le choix de plafonner à 577 le total de sièges à l'Assemblée Nationale, forçant ainsi la réduction du nombre actuel de circonscriptions pour faire place aux députés des Français de l'étranger, nous ne pouvons accepter que cette difficulté légitime le reniement par le Parti Socialiste de sa proposition initiale »,* indiquent le Premier Secrétaire Fédéral et les deux Sénateurs.

*« Nous ne pouvons pas nous satisfaire plus longtemps qu'une catégorie de Français dispose d'une représentation parlementaire unijambiste dans le seul Sénat, qui empêche depuis toujours la prise en compte efficace de leurs intérêts et attentes dans le cadre de la navette parlementaire. Nous nous élevons contre une appréciation politique hâtive et de courte vue, qui véhicule les poncifs les plus éculés sur les Français de l'étranger, que nous pensions révolus au Parti Socialiste ».*

Pierre-Yves Le Borgn' ajoute : *« j'avais porté depuis des années cette proposition de création de sièges de députés des Français de l'étranger au nom des militants socialistes établis à travers le monde. La décision du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale de présenter cet amendement la nuit dernière est un désaveu clair de notre*

*engagement. Elle ruine ce travail. J'ai remis ce matin à François Hollande ma démission de la fonction de Délégué National aux Français de l'étranger, à laquelle il m'avait nommé à l'issue du Congrès du Mans en décembre 2005, en sus de mes fonctions à la tête de la Fédération. M'y maintenir dans ces conditions n'avait malheureusement plus guère de sens ».*

Pierre-Yves Le Borgn', Monique Cerisier-ben Guiga et Richard Yung entendent œuvrer pour que le groupe socialiste au Sénat, qui s'était prononcé en première lecture pour la création de sièges de députés des Français de l'étranger, maintienne sa position en seconde lecture dans les prochains jours.

## **BIP N° 68 spécial «réforme de la Constitution»**

Le vote hier à Versailles des deux chambres du Parlement réunies en Congrès a été juste, très juste : une voix de plus que la majorité requise (538).

On peut regretter le forcing fait sur les députés et sénateurs pour qu'ils votent le projet, les pressions politiques, les cadeaux proposés aux uns et aux autres mais cela ne change pas le résultat. Une voix de majorité, c'est la majorité. Rappelons-nous l'amendement Wallon en 1875 qui permit l'instauration de la République.

Plus regrettable c'est le fait qu'un débat sur la Constitution, donc sur notre texte politique fondamental, soit redevenu un débat ordinaire avec l'affrontement habituel gauche-droite. Chacun dira bien sûr que c'est la faute à l'intransigeance de l'autre ; c'est en tous cas une responsabilité collective.

J'ai voté, comme Monique Cerisier-ben Guiga, contre le projet de réforme constitutionnelle. Ce n'est sans doute pas totalement une surprise puisque je me suis efforcé tout au long de ce débat de vous tenir au courant à la fois de mes doutes et de mes réticences.

Le choix n'était néanmoins pas évident puisque le projet de loi comporte le principe de la représentation par des députés des Français établis hors de France : c'est une idée que nous avons défendue pendant de nombreuses années et dont la mise en œuvre est une joie et une victoire. Le groupe socialiste l'a défendue au Sénat en prenant ses distances de l'amendement malheureux de suppression proposé par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale. J'ai donc été tenté de voter pour le texte, puisqu'il répond à une demande de grande importance pour les Français à l'étranger. Mais en même temps plusieurs éléments m'ont fait hésiter. D'abord les conditions de mise en œuvre des députés des Français de l'étranger ont très vite montré que Roger Karoutchi ne résistait pas à utiliser l'occasion pour faire un bon coup contre la gauche : découpage biseauté, mode de scrutin changeant, occasion pour reprendre un certain nombre de circonscriptions de gauche en France métropolitaine ...

Je ne reprends pas les différents arguments échangés sur les autres articles et sur les amendements. Personnellement, je suis, tout comme Jack Lang, pour une évolution présidentielle de nos institutions et à cet égard je considère injuste le procès qui lui est fait d'avoir voté pour la réforme. Il n'a fait que rester cohérent avec les idées qu'il défend depuis longtemps.

Mais à la sa différence, je pense que les mesures proposées ne vont pas dans ce sens, qui doit être marqué par une séparation stricte des pouvoirs exécutifs et législatifs. Dans le système qui résultera de la réforme constitutionnelle, le Président aura tous les pouvoirs puisqu'il contrôle non seulement l'exécutif mais aussi le législatif, en étant le chef du parti majoritaire – rôle qui devrait être celui du premier ministre.

Il nous faut maintenant penser à l'avenir et à la mise en œuvre, essentiellement pour la fin 2008, de ces réformes constitutionnelles qui impliquent de nombreuses lois organiques et ordinaires. Nous suivrons particulièrement l'élaboration des lois relatives au mode de scrutin et aux circonscriptions des futurs députés des Français établis hors de France, en veillant à faire en sorte qu'elles soient justes et démocratiques.

*Publié le 22 juillet 2008*